1ère ANNEE NO 43 — PUBLIE CHAQUE VENDREDI A MONTREAL, CANADA — VENDREDI 14 AOUT 1885

LA PRESSE

EDITION HEBDOMADAIRE

LA PRESSE
Imprimée et publiée par
W. E. BLUMHART.
ADMINISTRATION ET REDACTION
No. 1540, RUE NOTRE-DAME
(En face de l'Hôtel-de-Ville).
ABONNEMENT
Edition Quotidienne..... $3.00 par an
Edition Hebdomadaire..... 1.00 "
ANNONCES, (*mesure agate*)
Première insertion..... 10cts la ligne
Insertions subsequentes..... 6 "
Toutes correspondances doivent être adressées simplement comme suit:
LA PRESSE,
P.O. Boîte, 1172. Montréal, Canada.

LA PRESSE

MONTREAL, 14 AOUT 1885.

Le général Middleton a refusé de produire devant la Cour des papiers saisis à Batoche ; Riel tenait beaucoup à ces documents, dans l'intérêt de sa défense.

La conduite du Général est diversement appréciée, mais l'opinion de la majorité est celle-ci : Quand il s'agit de se défendre contre une accusation emportant la peine capitale, l'accusé doit avoir ses coudées franches, et le silence du témoin et général est une preuve de plus que Riel n'a pas eu le franc-jeu garanti par le droit anglais.

Dans son numéro d'hier, le *Monde*, parlant du verdict rendu contre Riel, se fait écrire de Regina : " *Le fanatisme semble être arrivé à son apogée.*"

Cette opinion est assez conforme à la nôtre, mais le style dans lequel elle est exprimée est exactement conforme à celui de la *Patrie* et de l'*Electeur*.

La *Patrie*, dans un article d'hier, parle sur le même ton et conclut en demandant la tête des ministres.

Si les journaux qui appartiennent aux ministres font *chorus*, nous n'avons plus à rien dire. Mais c'est drôle.

Sir Charles Dilke s'est tiré d'affaire. Il a payé. La morale est contente. Les grands journaux anglais n'ont rien dit et il reprend sa place au Parlement, un peu diminué sans doute par le bruit qui s'est fait autour de son nom.

La pudeur britannique n'en est pas moins singulière. Voilà un homme atteint et convaincu d'une faiblesse ou d'une série de faiblesses qui sont devenues de notoriété publique. Ces faiblesses le perdaient s'il y avait eu procès. Mais du moment qu'il n'y a pas eu procès, il est convenu que personne n'a rien à y redire.

Not proved! O hypocrisie ! véritable souveraine du peuple anglais !

La nomination de M. Thomas White est la juste récompense de son talent et de son travail. Comme journalistes, nous ne pouvons que nous féliciter de son élévation et nous lui en adressons nos plus sincères et nos plus cordiales félicitations. C'est grâce à ses facultés de premier ordre, comme journaliste, comme orateur et comme homme politique qu'il s'est fait une place considérable dans les rangs du parti conservateur. Il honore à la fois sa profession, sa nationalité et son parti.

Nous espérons que, dans le poste important qu'il lui est confié, M. Thomas White s'inspirera des idées larges et conciliantes qui font seules la grande politique; et que son tact et son discernement sauront le mettre à l'abri de toute mesquinerie de fanatisme religieux ou national.

On lit dans l'*Ere Nouvelle* :

Il n'y a que la *Presse* parmi les feuilles soutenues par le gouvernement qui a osé jusqu'à présent protester contre le *lynchage* de Riel. Nous félicitons notre confrère de fuir au moins pour une fois la peste ministérielle....

Notre confrère a commis là une double erreur. LA PRESSE n'est pas un journal ministériel, mais un journal *indépendant* ; —et si contagion il y avait,—elle n'aurait aucune contagion à fuir, ayant de tout temps gardé son franc parler et la liberté de ses appréciations.

D'ailleurs l'*Ere Nouvelle* est dure en la circonstance pour les feuilles ministérielles. Le *Monde* nous a dépassés par la vigueur et la violence de ses critiques. Il est singulier qu'un organe libéral comme l'*Ere Nouvelle* n'en ait pas pris acte. C'est cependant pour le parti libéral un triomphe aussi éclatant qu'inattendu.

La cause de Connor est venue le 18 juillet devant le conseil privé d'Angleterre.

Le Conseil privé n'a pas pensé, comme M. Richardson, que la légalité des tribunaux établis au Nord-Ouest fut établie au point de rendre tout examen inutile. Il a été reconnu au contraire que le cas était des plus ardus. Mais Connor ayant été pendu tout d'abord, Lord Watson a décidé que, du moment où il n'y avait plus de pétitionnaire, il n'y avait pas lieu de suivre la pétition.

En d'autres termes, la cause a été écartée par une exception.

Comme cette cause est la même que celle de Riel, nous croyons que les avocats de ce dernier feront bien de prendre les devants et de s'assurer d'ores et déjà à Londres un *surcis*, afin d'empêcher que M. Richardson ne supprime encore une fois le pétitionnaire.

En ce monde, et plus particulièrement avec la justice du Nord-Ouest, il faut tout prévoir.

Il est très extraordinaire que M. Richardson, non content d'avoir choisi ses six jurés anglais, ait cru devoir peser sur la liberté de leur témoignage, en leur déclarant que Riel n'était pas fou. Le moins qu'il dût faire eut été, ce nous semble, de laisser aux jurés le soin d'apprécier cette question qui était, à vrai dire, le point de fait du procès. Mais M. Richardson n'y regarde pas de si près : il a toute honte bue.

L'opinion publique éprouvera une pénible impression, en apprenant qu'au lieu de se demander si Riel avait ou non le cerveau notoirement dérangé, M. Richarson s'est obstiné à faire discuter par des témoins, qui n'étaient pas tous au fait des nuances de la langue anglaise, cette subtilité juridique et byzantine qui consiste à se demander *si un homme est capable de distinguer le bien et le mal.*

Qu'est-ce que cela fait qu'un homme connaisse le bien et le mal, s'il n'est pas maître de sa volonté ? Tous les fous religieux connaissent le bien et le mal et n'en sont pas moins fous, et Jackson, le secrétaire anglais de Riel, qui a été acquitté et qui était aussi un fou religieux, était exactement dans le même cas que son chef.

La nouvelle de la condamnation de Riel paraît avoir causé, à Québec, une émotion à laquelle le gouvernement fera bien de faire attention.

Nos amis de Québec ont pris part à la lutte contre la rebellion avec une loyauté et un courage auxquels tout le monde a rendu hommage. Mais s'ils sont loyaux, ils ont l'épiderme très sensible quand il s'agit de questions nationales ; et ce n'est pas tout à fait leur faute, si la cause de Riel revêt, à leurs yeux, ce caractère.

C'est d'Ontario que le mouvement est parti. C'est dans le Haut-Canada qu'on a considéré tout d'abord l'insurrection comme une lutte de races et, pour parler net, comme un moyen de se débarrasser une bonne fois des *Métis* au profit de l'élément anglo-saxon.

Tout le monde a encore présentes à la mémoire les ignobles injures du *News*, qui dépassaient sans doute le sentiment de la majorité de nos voisins anglais du Haut-Canada, mais qui ne peuvent être si vite oubliées.

Nos amis de Québec considèrent les Métis comme des hommes qui tiennent de leur race, et ils s'indignent à la pensée que Riel serait livré en victime expiatoire à des passions anglaises.

C'est une susceptibilité avec laquelle il faut compter.

Nous supposons que M. Fitzpatrick, en portant son appel devant la Cour Suprême de Manitoba, suit la filière à laquelle il croit être obligé par la loi ; mais nous n'en persistons pas moins à craindre sérieusement pour le résultat de cette procédure.

La cause de Conners devrait pourtant servir de leçon.

Les requêtes en grâce pourront bien avoir un certain poids, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il existe, à l'encontre de la miséricorde, un puissant courant d'opinion parmi la population anglaise.

Nous avons supplié les députés de faire amender la loi, et d'accorder à Riel l'épreuve du grand jury et d'un petit jury composé de douze. On n'a pas eu l'air seulement de nous comprendre, et aujourd'hui on reste tout surpris devant ce déni de justice inouï jusqu'à présent dans l'histoire de nos tribunaux.

Nos prophéties étaient justes quand nous prédisions que Riel serait condamné.

Maintenant, il n'y a qu'une chose à faire ; c'est de prendre le prochain steamer pour l'Angleterre et porter immédiatement la cause devant le Conseil Privé.

Qu'on néglige ce conseil, il y a tout à craindre, et les probabilités sont que la sentence sera exécutée.

On commence, à Londres, à ce que nous dit le *Spectator*, à ne plus appeler le cabinet Salisbury que sous le nom de cabinet Randolph Churchill ; et il en résulte, paraît-il, une certaine déconsidération pour le gouvernement tory.

Les récents débats de la chambre des communes, dans lesquels M. Parnell a montré qu'il était le maître du ministère, ont fait une fâcheuse impression. M. Parnell demandait une enquête parlementaire sur l'administration de Lord Spencer, comme vice-roi d'Irlande.

Il ne l'a pas obtenue. Mais il a presque obtenu mieux ; car lord Spencer a été indirectement désavoué par le chancellier de l'Echiquier, sir Michael Hicks Beach, et formellement désavoué par lord Randolph Churchill, parlant aussi au nom du gouvernement. Le cabinet a refusé d'accepter la responsabilité de rien de ce qui s'était fait en Irlande, sous la précédente administration, ce qui équivaut, comme l'a dit lord Hartington, non seulement à désavouer la politique *whig*, mais à désavouer la loi, les juges et les jurés.

Ce n'est pas nous qui regrettons qu'on se décide à rendre justice à l'Irlande. Mais de la part d'un cabinet *tory* et *impérialiste*, on ne s'y fut guère attendu et les vieux tories ne dissimulent pas la stupeur ils et la consternation dans lesquelles ils sont plongés par la conduite de leurs chefs. Ils disent qu'on leur fait supporter, sous le nom de ministère *tory* un ministère radical et menaçant de se débander, si on continue.

LA CONDAMNATION DE RIEL.

Ainsi que nous l'avons annoncé le 7, Riel a été trouvé coupable de haute-trahison. C'était prévu ; On ne paraît pas même avoir fait la preuve de sa naturalisation aux Etats-Unis, ce qui n'aurait pas changé le verdict, mais aurait pu donner lieu à de nouveaux débats, et mettre la cause peut-être sous un jour plus favorable, dans le cas d'un appel.

De la justesse du verdict, nous ne disons rien, si ce n'est qu'il paraît avoir été conforme à la preuve.

C'est assez d'accord avec ce que nous avions prévu dès le commencement du procès.

Nous ne croyons pas cependant que la justice et l'esprit public soient satisfaits.

Dans une cause de cette importance ; lorsque le gouvernement faisait les frais d'envoyer trois avocats de haute réputation deux de Toronto et un de Québec, à part le député ministre de la justice, pour diriger la procédure du côté de la poursuite, il aurait bien pu faire les frais d'un juge qui fût un peu à la hauteur de la situation.

Si les jugements de M. Richardson se trouvent être conformes à la loi, c'est bien sûr par accident. Et cette lumière de notre banc y a mis une désinvolture véritablement indécente.

D'après la sentence Riel serait pendu le 18 septembre.

La loi exige que les magistrats du Nord-Ouest, dans les cas de sentence capitale, fixent un délai suffisant pour l'appel à la Cour Suprême de Manitoba, et pour l'examen des pièces par le gouvernement fédéral.

Ce délai de six semaines est toujours de pratique dans nos anciennes provinces ; il devrait être plus long pour les causes du Nord-Ouest ; mais M. Richardson en a jugé autrement.

M. Richardson a cru de bon goût d'ajouter que l'accusé ne pouvait avoir aucun espoir d'obtenir une commutation ; cette remarque était pour le moins inutile et de nature à aggraver, sans nécessité, les tortures morales du condamné.

Il était dit que M. Richardson ne laisserait échapper aucune occasion de faire une bévue. Il ne reste plus que l'appel à la Cour Suprême de Manitoba et la révision devant le gouverneur en conseil.

Nous ne parlons ici que de la procédure telle qu'elle est réglée par nos statuts.

Il va sans dire que les deux révisions peuvent avoir lieu en même temps, et pendant que la Cour de Manitoba décide sur les points de droit, le Gouverneur-Général examine s'il y a lieu d'accorder une commutation.

C'est ce qui est arrivé dans l'affaire Conners. La décision de la Cour d'appel a confirmé le verdict, et l'exécution a eu lieu quelques jours plus tard.

Nous ne préjugeons rien à l'endroit de la cause de Riel, mais il serait mieux d'éviter un semblable résultat.

La preuve a démontré que Riel avait levé l'étendard de la révolte contre le gouvernement de Sa Majesté ; c'était suffisant pour la condamnation.

Seulement sa responsabilité est partagée par une portion nombreuse de la population, et s'il fallait mettre à mort tous ses complices, il y a des centaines de familles françaises et anglaises qui se trouveraient sans chefs, puisqu'en fait de crimes de cette nature, la responsabilité des complices égale celle du principal.

On ne voudra pourtant pas décimer la population.

Chef de l'insurrection, Riel l'a-t-il vraiment été ? N'est-on pas allé le chercher au Montana ? Ne l'a-t-on pas prié de tenir des assemblées, d'agiter le pays ? Ses discours ont-ils été plus incendiaires que ceux qu'on a entendus, en français et en anglais, depuis deux ans, dans tout le Nord-Ouest, de Winnipeg aux Montagnes Rocheuses ? A-t-il jamais tiré un coup de fusil ? A-t-il commandé le feu ? A-t-il été, lui, directement et personnellement cause de mort d'homme ?

Voilà ce qu'on ne paraît pas avoir prouvé.

Un n'a pas même dit un mot de ces fameuses lettres que tous les journaux lui ont attribuées, et dans lesquelles, il aurait ordonné à Poundmaker et au Gros-Ours de massacrer tous les blancs établis dans leur voisinage.

Eh bien, s'il est simplement coupable d'avoir fait la guerre contre le gouvernement, son crime est purement politique, et les mœurs modernes ne permettent pas son exécution.

Il ne s'agit pas ici d'une question de principe, ni de droit strict, ni d'attributions gouvernementales : il s'agit d'exemples et de traditions.

Les Etats-Unis ont eu Jefferson Davis et Sitting Bull ; l'Angleterre Cetiwayo ; la France Abd-El-Kader ; le Canada, les chefs insurgés de 1837. On n'applique plus la peine de mort pour les crimes politiques.

Néanmoins, il faut tout prévoir, et les amis particuliers de Riel ne doivent négliger aucun moyen d'assurer au plus tôt la commutation à laquelle nous prétendons que la politique moderne lui donne droit.

Nous avons déjà, en plus d'une circonstance, parlé des statuts en vertu desquels on avait fait le procès de Riel ; et nous répétorons, pour la vingtième fois depuis deux mois, que c'est une honte pour le parlement que la loi soit restée ce qu'elle a été faite en 1878 et qu'on ait permis de juger, un sujet britannique pour haute trahison par un jury de six personnes, dont les qualifications sont absolument inconnues, et qu'il a plu au juge lui-même de choisir.

Ajoutons de plus que le privilége des deux langues est garanti dans les Territoires du Nord-Ouest, et que d'après l'esprit sinon d'après la lettre de la loi, Riel aurait eu droit à un jury mixte.

Dans les anciennes provinces du Canada, et même à Manitoba, pour un simple crime de meurtre, qui est cependant inférieure à la haute trahison, un accusé a droit à vingt récusations ; il est vrai que dans la province de l'Ouest, on a pratiquement rendu impossible cette disposition de la loi, et on a même rendu impossible toute administration de la justice, quand on le voudra ; mais cela prouve simplement que la nouvelle loi a été faite par des gens qui avaient oublié leur droit criminel : le principe est resté sauf.

L'indictement dans la cause de Riel, a été rédigé d'après la formule indiquée dans des statuts dont le plus ancien est daté de 1814.

Ce même statut règle toutes les autres parties de la procédure ; mise en accusation par douze grands jurés, instruction devant douze petits jurés, et vingt récusations.

Si on voulait s'autoriser des actes du Canada, ne devait-on pas aussi adopter la procédure qu'ils indiquent, et rédiger l'indictement en conséquence ?

N'y a-t-il pas là une inconséquence dans la conduite de la poursuite ?

Après la décision si claire, et surtout si prompte de cette brillante lumière légale qui a nom le juge Richardson, il serait présomptueux de la part d'un simple journaliste, d'insister sur les opinions que nous venons de mentionner, mais on avouera du moins qu'elles sont susceptibles d'argumentation, *arguable*, comme disent les Anglais.

Le seul moyen de les faire valoir avec avantage, c'est de porter la question immédiatement devant le Conseil Privé, et de négliger les tribunaux intermédiaires, afin de ne pas exposer Riel à subir le sort de Conners, et de ne pas préjuger la cause, puisque l'on connaît déjà quelle serait la décision de la Cour de Manitoba.

Et il ne faut pas perdre de vue que sous le régime actuel, les commutations sont difficiles et rares.

Le Conseil Privé ordonnerait très probablement un sursis qui dégagerait en même temps la responsabilité du ministère, donnerait aux passions le temps de se calmer, et permettrait de refaire devant l'opinion et devant le parlement, un procès qui, d'après toutes les apparences, a été conduit d'une manière qui ne satisfait personne.

LA DEFENSE DE RIEL.

Les journaux que leurs attaches officielles obligent—en dépit de leur sympathie pour Riel—à justifier autant que possible la façon selon laquelle il a été jugé, s'exclament à qui mieux mieux sur l'habileté et le dévouement de ses défenseurs. C'est une manière indirecte de dire que tout ce qui était humainement possible a été fait ; et que la loi, l'implacable loi a exigé, malgré tout, la condamnation de Riel.

Pour dire toute la vérité, nous croyons que les éloges décernés aux avocats de Riel sont à peu près aussi hors de saison que le seraient des compliments adressés à l'impartialité du juge. Les avocats ont montré du dévouement et de la bonne volonté ; mais ils paraissent avoir médiocrement conduit leur cause. Soit que le temps leur ait manqué, soit qu'après un premier effort, ils aient jugé inutile de lutter contre un parti pris évident, ils n'ont certainement pas déployé toutes leurs ressources.

Dans ce procès où tout est extraordinaire, le plan évident de l'accusation était de rapetisser et d'abréger autant que possible le débat. A cela, les avocats de Riel avaient mille moyens de s'opposer. Ils semblent n'y avoir pas songé. Il y aurait eu contrat tacite entre l'accusation et eux pour ne pas insister, que les choses ne se feraient point passées autrement.

Hâtons-nous de dire que ce contrat n'a pas pu avoir lieu ; il ne s'expliquerait que si les avocats de Riel avaient eu en main la promesse, soit d'un abandon de l'accusation sur l'excuse de folie, soit de la grâce accordée à Riel en cas de condamnation ; et très certainement des hommes aussi distingués que MM. Lemieux et Fitzpatrick n'ont pas commis la bévue de faire des concessions volontaires à la partie adverse pour le maigre et unique bénéfice, de faire payer à la couronne le transport à Regina d'un nombre insuffisant de témoins. Mais alors, il semble que si l'intérêt du gouvernement et de ses avocats était de rapetisser l'affaire et de la mener rondement, l'intérêt de Riel eût été de l'élargir, de prolonger le débat, et de faire à l'opinion publique un appel si pressant que, même en cas de condamnation, l'exécution devint moralement impossible.

C'est ce qu'on n'a pas fait.

Au début de la cause, M. Fitzpatrick a très habilement démontré l'incompétence de la Cour et l'illégalité de la procédure. On sait par suite de quel abus criant il a été arrêté par M. Richarson. Mais, si la légende est vraie, il avait eu, même sur ce point, le tort de ne pas retenir sa langue ; et des conversations imprudentes, recueillies dans un restaurant d'Ottawa, avaient fait connaître à l'accusation la tactique de la défense, et avaient permis au gouvernement de se tenir sur ses gardes et de donner des instructions à M. Ridcharson.

Le débat une fois étranglé sur la question de compétence, il restait bien des points à établir :

Les griefs des Métis étaient-ils suffisants, sinon pour les innocenter, du moins pour constituer une excuse valable ?

Les Métis avaient-ils marché d'eux-mêmes à la révolte, ou bien y avaient-ils été poussés par les fermiers anglais qui se sont ensuite prudemment retirés et qu'on n'a pas poursuivis ?

Les Métis avaient-ils réellement l'intention de tuer le fusil—ce qui constituerait seul le crime matériel—ou bien en étaient-ils encore dans la période d'agitation légale lorsque le major Crozier a tiré le premier coup de feu ?

Le major Crozier, en recourant à la force ne les a-t-il pas mis, au moins dans une certaine mesure, dans le cas de légitime défense ?

Riel a-t-il été véritablement le chef de l'insurrection ? A-t-il été un simple agitateur civil ? Ou bien a-t-il commandé en personne des bandes armées et donné l'ordre de tirer sur les troupes ?

Sur chacun de ces points, une défense au moins partielle était possible; et les avocats avaient beau jeu pour produire une liste incalculable de témoins, pour faire durer le procès pendant quinze ou vingt jours, pour faire sentir au jury la gravité de la responsabilité qu'il allait assumer en condamnant Riel ;—et à supposer que les six jurés de M. Richardson fussent impossibles à convaincre,—pour amouter l'opinion publique dans toute la puissance.

Nous le répétons : Rien de tout cela n'a été fait.

On n'a pas fait produire les pétitions adressées au gouvernement par les Métis, avant la rébellion pour obtenir justice.

On n'a pas produit de témoins pour établir que les fermiers anglais avaient donné le signal du mouvement.

On n'a pas produit de témoins pour établir les rapines de la compagnie de la baie d'Hudson.

On ne semble pas avoir tiré à clair le fait du major Crozier.

On semble avoir laissé de côté la question de savoir quel avait été le véritable rôle de Riel ; et on n'a pas produit les témoins qui, sans établir son innocence, eussent du moins permis de tirer à clair le point très grave de savoir si le crime de Riel a été *purement politique*, ou s'il a été accompagné de *meurtres*, dont Riel soit *légalement et personnellement responsable* ;—ce qui eut pu changer toute la face morale du procès.

Après la perte du point de droit, la défense s'est presque exclusivement cantonée sur la question de folie ; et sur ce point encore, sa preuve a été bien incomplète. Elle a produit deux médecins dont l'un s'est mal expliqué et a été mal transquestionné. Il eut fallu faire venir des experts des Etats-Unis, les faire parler haut, leur faire exiger, s'ils l'avaient cru nécessaire, le délai d'une enquête médicale sérieuse ; en un mot, réunir autour de la défense de Riel toute l'autorité de la science représentée par des hommes dont l'opinion s'imposât au juge aux jurés et au gouvernement.

A tout cela, on peut répondre, que l'accusation avait son siège fait, qu'elle était décidée à étouffer la défense, qu'elle n'a pas laissé le temps nécessaire pour produire des témoins ; et enfin que les avocats de Riel n'avaient pas l'argent nécessaire pour faire leur cause.

Cela est malheureusement vrai et gravement à la charge de la couronne et du juge. Nous l'avons dit assez haut. Mais est-ce toute la vérité ?

De bonne foi, si au lieu d'attendre le jour de la comparution, les avocats de Riel avaient cité à l'avance leurs témoins, comme cela se fait dans toute cause criminelle, s'ils avaient inondé M. Richardson de pièces, de témoins et d'experts, il eut bien fallu entendre ces témoins et ces experts ; et la citation une fois faite, il eut bien fallu leur laisser le temps d'arriver à Regina.

Mais on n'avait pas d'argent.... Il a fallu, arrivés à Regina, implorer la générosité de la couronne, pour obtenir qu'elle payât les frais de voyage des témoins ; et tout naturellement la couronne y a mis ses conditions, a discuté à l'avance ce qu'on voulait faire dire à ces témoins, en a admis le moins possible et leur a fait accorder un délai dérisoire.

Tout cela est encore vrai. Mais à qui la faute ?

On ne nous persuadera jamais que, parmi les Canadiens français, dans la seule ville de Montréal, on n'eût pas pu trouver en s'y prenant bien, le double ou le triple de la somme nécessaire pour faire la cause. Il avait été question de l'honorable M. Mercier. Le choix n'était pas très heureux ; et un homme moins compromis dans la politique eut mieux valu. Mais il n'en est pas moins vrai qu'en une après-midi M. Mercier eut trouvé $10,000, s'il l'eut fallu, pour conduire sa défense.

Mais voilà ! MM. Lemieux et Fitzpatrick sont des avocats ambitieux et entreprenants, (nous ne leur en faisons pas un reproche). Ils ont voulu se faire un nom, en assumant la défense de Riel. Ils se sont institués eux-mêmes ses avocats. Ils ne voulaient pas que la cause leur échappât ; et pour écarter toute concurrence, on a répandu le bruit qu'ils avaient été choisis volontairement *par un très riche ami de Riel qui se chargeait de tous les frais.*

Quand MM. Lemieux et Fitzpatrick ont été bien et dûment chargés de la cause, le riche ami de Riel s'est évanoui, comme un oncle d'Amérique. Alors on a essayé de monter une souscription. On l'a fait mal et trop tard, en face d'une opinion qui ne comprenait pas ce qu'on lui demandait, puisqu'on lui avait affirmé tout d'abord qu'on n'avait besoin de rien. On a réuni, à Québec, quelques centaines de piastres, tout juste de quoi faire le voyage ; et, arrivé à Regina, on s'est trouvé à la merci de la couronne.

Les défenseurs spontanées de Riel ne comptaient pas sur ce résultat. Ils se sont trompés de très bonne foi. Ensuite ils ont cédé au découragement. Nous ne disons pas le contraire.—En faisant mieux, peut-être n'aurait-on rien obtenu de plus. C'est encore possible. Mais il n'en est pas moins vrai que la défense n'a pas été merveilleusement conduite et ne mérite guère d'éloges. On pourrait même dire que par suite d'une étrange erreur, elle a été précisément conduite de la façon que l'accusation devrait désirer le plus ardemment.

ENCORE " LE NOUVELLISTE. "

Dans l'article du *Nouvelliste*, auquel nous avons fait allusion jeudi, la feuille *castor* de Québec allait jusqu'à affirmer que MM. Champagne, aujourd'hui Conseiller Législatif, Jean Blanchet, Secrétaire Provincial, P. Garneau, et O. Loranger, maintenant juge de la Cour Supérieure, s'étaient fortement opposés à la vente du chemin de fer du Nord.

Jamais renseignement plus faux n'a été formulé, jamais assertion aussi gratuite n'a été émise ; jamais la mauvaise foi ne s'est d'onné plus libre carrière.

M. Champagne, comme tous les conservateurs qui n'avaient pas été convertis aux doctrines de M. Beaubien, par la grâce de Sir Hugh Allan, n'a cessé de recommander la vente du chemin de fer, suivant, ou étant suivi en cela, par M. Mercier et le *Nouvelliste*.

M. Garneau, dans le discours qu'il a prononcé en chambre sur cette question, lorsqu'elle fut discutée ne fit que répéter les arguments qu'il avait toujours exposés auparavant.

M. Loranger avait parlé, dans le comté de Laval, à côté de M. Chapleau, et avait publiquement donné son assentiment aux vues exposées par le chef du cabinet d'alors, et le principal avocat de la vente du chemin.

Quant à M. Blanchet, il a déclaré à ses électeurs, en novembre 1881, qu'il était en faveur de la vente, et en proposant la réponse au discours du Trône, en mars 1882, il a exprimé la même opinion.

Comment aurait-il pu changer d'avis entre ces deux époques ?

Il n'y a que M. Mercier ou M. Ph. Landry, M. P., et aspirants au Sénat, pour commettre un tour de force semblable. On sait en effet que le premier a condamné la vente du chemin de fer à laquelle il n'avait pas eu le courage de s'opposer en Chambre ; et que M. Landry désapprouve maintenant cette transaction dans son journal, après avoir encouragé l'honorable M. Chapleau à l'accomplir en lui télégraphiant d'Ottawa à cet effet, avec un grand nombre de députés conservateurs de la Province.

On peut juger par ces quelques détails du montant de foi qu'il faut ajouter au reste de l'article.

LES PROCES DE REGINA.

Le *Monde* a publié, le 3, deux nouvelles correspondances de Régina de M. P. McLeod, un de ses rédacteurs.

Le sujet traité est le procès de Jackson qui a passé comme une lettre à la poste. Il est utile de recueillir les témoignages dont on ne saurait récuser l'impartialité puisqu'ils émanent d'un des principaux organes du gouvernement que l'intérêt du parti ont porté à voiler plutôt que d'exagérer les faits.

Citons quelques passages de cette correspondance, elle appartient à l'histoire :

Nous avons assisté cette après-midi à un autre acte du drame judiciaire qui se joue en ce moment ici. A voir la façon dont les choses sont conduites et s'il ne s'agissait malheureusement des intérêts de l'ordre le plus grave, on serait plutôt porté à y voir une comédie qu'autre chose. J'avoue que j'ai toutes les peines du monde à prendre au sérieux un tribunal composé des juges Richardson et Lejeune et s'ils n'avaient, à l'extrême-sommet de leur juridiction, le pouvoir de nous faire pendre, ils seraient à mon sens parfaitement reussis comme magistrats d'opérette.

.....

Que Jackson soit aujourd'hui fou, la chose me paraît assez bien établie, bien que le Dr Jukes ne le déclare irresponsable de ses actes qu'en faisant beaucoup de réserves. Mais qu'il fut irresponsable pour cause de folie lorsqu'il a commis les actes dont il est accusé et notamment lorsque le 24 mars il écrivait cette lettre qui l'implique directement, voilà ce que pas un mot de la preuve n'établit en dehors de la déclaration de Thos. E. Jackson, le frère de l'accusé, qui est à plusieurs égards et pour des raisons faciles à comprendre, de très peu de poids. On ne se contenterait pas d'un pareil témoignage dans une cause ordinaire.

L'observation faite par le juré, qu'un moment récalcitrant, avait donc sa pleine valeur. Il est assez étrange que la défense plaidant folie n'ait pas jugé à propos de prouver un seul acte de folie du prisonnier, car il n'y en a pas un de prouvé.

La part prise par Jackson à la dernière insurrection est aussi un de ces points qui sont restés dans l'ombre, et c'est pourtant chose qu'il importait de connaître. A tort ou à raison, Jackson passe pour avoir joué un rôle très actif dans l'organisation du mouvement insurrectionnel.

.....

Et lorsqu'on rapproche le résultat de ce procès, obtenu en dépit de la faiblesse et de l'insuffisance de la preuve et le concours empressé de la Couronne et du tribunal à se plier à toutes les exigeances de la défense, et lorsque, dis-je, l'on rapproche ces faits de la rigueur et des sévérités dont on entoure l'exercice de la défense dans le procès de Riel, n'y a-t-il pas lieu de s'alarmer de l'esprit dans lequel s'administre la justice ici ? Et que veut dire ce procès à la sourdine, en cachette, pendant un ajournement, alors que personne n'est prévenu et qu'on semble avoir voulu conduire à la vapeur de façon à ce qu'il eût le moins de retentissement possible ?

Faudra-t-il être surpris si, en opérant ces rapprochements, les esprits qui demandent justice égale et impartiale pour tous se sentent blessés en remarquant la manière différente dont on procède dans ces deux causes sorties de même conflit et instruites devant le même tribunal ?

Le juge Richardson peut être l'homme le plus impartial du Nord-Ouest, mais on ne s'en douterait nullement à voir la façon dont il agit. La justice, qui a les yeux bandés, peut ne pas voir les différences de nationalité et tenir la balance égale, mais on ne manquera pas de se dire que certains juges, eux, voient très bien ces différences et savent très bien faire pencher la balance.

En somme, ce qui me paraît ressortir le plus clairement de tout cela, c'est qu'il était parfaitement arrêté entre tous les intéressés qu'à 3 heures, cette après-midi, Jackson serait acquitté pour cause de folie, quoiqu'il advint. A l'heure dite, on a commencé l'exécution du programme.

Le spectacle a été conduit avec un ensemble et une harmonie qu'envieraient sans doute nombre de chefs d'orchestre et si la galerie n'est pas satisfaite, ma foi ! c'est qu'elle est difficile.

.....

Je ne veux revenir sur l'affaire Jackson que pour dire qu'elle constitue en faveur de Riel un précédent dont ne manqueront pas de s'autoriser ses défenseurs. On a décrié Jackson fou surtout parce qu'il a des idées religieuses incohérentes et bizarres. C'est ce qui ressort de la preuve. Il sera beaucoup plus facile d'établir la manie religieuse de Riel et les témoins à cet égard ne manqueront pas.

Tous les comédiens ne sont pas au théâtre, mais il faut convenir que cette farce sinistre est jouée par de mauvais comparses, les premiers rôles ne sont tenus dans la coulisse.

LA TETE DE RIEL.

Comme il était facile de le prévoir, la condamnation à mort portée contre Riel émeut et remue profondément l'opinion.

Les uns veulent que la loi ait son cours, que Riel subisse la peine capitale décrétée par la cour criminelle de Regina. Le magistrat qui a présidé au procès a rendu leurs sentiments en déclarant au malheureux Métis qu'il est inutile pour lui de garder aucune espérance.

D'un autre côté, il existe un fort courant d'opinion en faveur d'une commutation. Le jury l'a recommandée en recommandant Riel à la clémence du tribunal, ou plutôt du conseil exécutif—car on sait que la sentence du magistrat Richardson doit être ratifiée par le ministre de la justice.

Nous ne nous expliquons pas comment il se fait qu'on face de cette recommandation, M. Richardson se soit cru justifiable d'annoncer que le sort de Riel est définitivement scellé. Sa conduite serait propre à faire croire qu'avant l'issue du procès, il aurait reçu des autorités fédérales l'intimation que le prisonnier serait exécuté, si trouvé coupable. Cette hypothèse répugne aux lois de l'équité, et nous refusons de l'accepter, préférant laisser à M. Richardson la responsabilité d'une déclaration qu'aucun juge siégeant dans les vieilles provinces du Canada n'eût osé faire.

La cause de Riel est une cause politique, une cause publique ; le jugement en dernier ressort en appartient au pays, à ceux qui, en son nom exercent et détiennent l'autorité. Et voici qu'un magistrat, occupant dans la hiérarchie judiciaire un rang inférieur, vient jouer à l'autocrate, et décréter que ni la discrétion exécutive, ni même la clémence royale ne pourront être invoquées en faveur du condamné ! Habitons-nous l'une des portions de l'Empire britannique, où le droit de pétition est sacré, inviolable ! Depuis quand le juge qui, exécutant la volonté du jury, prononce la peine de mort contre un accusé, a-t-il mission de fermer les issues qui conduisent aux pieds du trône ? Il y a dans l'acte de M. Richardson une violation de la justice, un attentat contre l'esprit de la constitution, que tous —sans distinction de race ou de croyance— nous devons condamner et flétrir. Cet homme a manqué à son devoir, et s'il fallait juger du procès entier par la fin qui l'a couronné, il serait permis de douter de l'impartialité de celui qui devait le présider sans passion et sans préjugé.

Nous ne nous attarderons pas à ce procédé : Riel est coupable, aux yeux du statut, de ce dont il a été accusé devant tribunaux. Il a, conjointement avec les autres, pris les armes contre le gouvernement, contre l'autorité constituée : ce fait est indiscutable, et constitue une offense punissable de mort.

Mais ! la preuve la plus manifeste, la plus immédiate que ce genre d'offense n'est pas nécessairement punissable de mort, est que des compagnons de Riel, pris les armes à la main, ont été relâchés, mis en liberté par ordre du gouvernement. Un homme qui assassine son semblable est-il jamais traité de cette façon ? Dans une bande de meurtriers, d'incendiaires, de voleurs, choisit-on seulement les chefs pour leur faire leur procès ?

Non : les offenses politiques constituent un genre à part, que toutes les nations civilisées traitent comme tel.

Arabi Pacha n'a-t-il pas joué en Egypte un rôle aussi important que Riel dans le Nord-Ouest ? Tel-El-Kébir vaut bien Batoche. Il n'y eût eu qu'un cri de réprobation contre l'Angleterre, à travers l'Europe, si l'on eût entrepris de fusiller Arabi.

Nos voisins des Etats-Unis ont-ils pendu Jefferson Davis et les généraux qui avaient tiré l'épée contre le drapeau étoilé ?

La culpabilité de Riel n'est pas plus grande que celle des révoltés américains ; il a pris les armes contre le gouvernement. Nous ne le justifions pas ; dès le début nous avons condamné sa conduite. Nous demandons qu'il soit traité selon les traditions des peuples chrétiens, selon les précédents. Pour quoi en serait-il autrement ? Quel est l'intérêt, qu'elles sont les raisons d'ordre public qui imposeraient une conduite différente ? L'insurrection est terminée : la première chose à faire n'est-elle pas maintenant de pacifier les esprits ?

L'exécution de Riel contribuerait-elle à ce résultat ? La confiance dans la stabilité du maintien de l'ordre sera-t-elle ébranlée, parce qu'au lieu d'être pendu, Riel sera condamné à une réclusion perpétuelle ? Certes, ceux qui soutiendraient cette thèse, donneraient une faible idée, ou auraient une faible opinion de l'autorité du Canada dans le Nord-Ouest.

L'exécution de Riel,—contrairement à la coutume en pareils cas—laisserait dans les pages de notre histoire une tache de sang, et dans l'esprit de beaucoup d'autres l'impression qu'il n'aurait pas porté sa tête sur l'échafaud, et l'insurrection du Nord-Ouest eût été seule en cause.

Les choses du passé sont choses du passé : le pays les a réglées le mieux qu'il a pu. En évoquer le souvenir, en recommencer la liquidation, ne saurait conduire à rien d'avantageux pour le progrès et la prospérité de la Puissance. Nous avons autre chose à faire qu'à nous amuser à des préjugés indignes de ce continent et de ce siècle. Le travail des hommes publics doit tendre à l'harmonie entre tous les éléments, par la formation d'un véritable esprit national, qui ne saurait s'établir et se propager sans la pratique d'une commune tolérance, de concessions mutuelles et de l'oubli des vieux différends.

Dans un pays comme le nôtre où les clameurs des partisans couvrent trop facilement la calme voix de la raison, des causes comme celle de Riel sont exposées à être traitées d'une façon que l'avenir répudiera. Des journalistes, des meneurs d'élections, cherchent à en t

LE PORT DE QUEBEC.

Depuis longtemps on parle des travaux ordonnés par le gouvernement dans le port de Québec, mais il est peu de personnes qui aient pris la peine de s'en rendre un compte exact.

On parle du Bassin de la Princesse Louise, et du Bassin de Carénage de Lévis, placé sous le patronage de l'époux de la princesse, le Marquis de Lorne, mais sans pousser plus loin la connaissance des détails.

C'est en cela qu'on a grand tort, puisque, par leur étendue, par la nature de leur construction, par les services qu'ils sont appelés à rendre, ils n'ont pas de parallèles en Amérique,

Ces travaux se font sous la direction de la Commission du Hâvre, de Québec.

Depuis longtemps Québec se plaignait, à tort ou à raison, de ne pas avoir de facilités suffisantes pour son commerce. La cité de Champlain, et sa voisine qui porte avec orgueil le nom du dernier vainqueur français en Amérique, la ville de Lévis, ont chacune environ six milles d'excellent quaiage à l'eau profonde, la première depuis la Rivière St. Charles jusqu'au Carouge, la deuxième depuis l'Anse des Sauvages jusqu'à la Rivière Chaudière ; mais à cela, paraît-il, il y a de grands inconvénients.

La côte trop étroite ne permet que peu de constructions, et n'offre pas à l'emmagasinage ni au voiturage l'espace nécessaire pour un commerce considérable.

La marée qui, deux fois par jour, produit un changement de niveau d'au moins 18 pieds, quelquefois de 22 ou 23 pieds, et les courants violents qui accompagnent ce mouvement de hausse et de baisse, créaient encore des difficultés auxquelles les marins ne pouvaient rester étrangers.

On aurait pu atténuer ces inconvénients par l'expropriation et par l'élargissement des quais, mais on a préféré un autre projet, et on a décidé d'utiliser l'estuaire de la Rivière St. Charles.

La Rivière St. Charles, à quelques milles de son embouchure, n'est qu'un insignifiant cours d'eau, qui prend sa source dans les townships de Stoneham, traverse le comté de Québec, et, en son chemin, forme le Lac St. Charles, célèbre par ses truites, et, de Lorette, fournit l'eau à la ville de Québec, par la grâce des tuyaux Beemer.

A son embouchure, elle prend des proportions différentes. A mer haute, elle atteint une largeur de plus d'un mille, avec une profondeur de trente pieds.

C'est l'estuaire qu'on utilise comme bassin de chargement. On a pris pour limite ouest les quais déjà construits sur la rive, et à une distance de 960 pieds, on a construit un mur parallèle sur une longueur de 3,860 pieds, soit d'environ trois quarts de mille.

La superficie totale du bassin sera divisée en deux, par un mur de 150 pieds de large. Le port antérieur, nommé bassin d'attente ou bassin de marée, aura 1240 pieds de longueur, c'est-à-dire que trois des plus grands de nos steamers actuels pourront s'y placer le long du mur de revêtement. Ce bassin subira toutes les influences de la marée, et ce n'est qu'avec ces alternatives du haussant et du baissant qu'il pourra être utilisé par les bâtiments.

Le second bassin au contraire, sera fermé à marée basse, de manière à être maintenu à un niveau constant, celui de la marée haute. Il aura 184,240 pieds de superficie ; et ses bords, environ 6,000 c'est-à-dire que 15 navires du plus fort tonnage pourraient s'amarrer le long des quais dont il sera entouré.

A marée basse, le bassin n'avait qu'une profondeur moyenne de 12 à 15 pieds ; on va la porter à 26 pieds, ce qui représente un million de verges cubes de terre à enlever.

Pour ce travail on se sert de deux dragues perfectionnées qui représentent un vrai modèle de simplicité dans la construction, de régularité dans l'action, de fini au point de vue de la manœuvre. Ce sont des dragues à cuiller, dont le bras peut plonger à plus de trente pieds. Un seul homme fait descendre, relever, tourner à droite ou à gauche, cette énorme charpente qui pèse une dizaine de tonnes, et peut enlever, à chaque plongement, un poid de 5,000 livres.

L'une de ces dragues a été construite aux Etats-Unis, d'où elle est arrivée avec tout le personnel qui devait la faire manœuvrer.

Une autre, absolument semblable, a été construite à Lévis, à l'atelier Carrier et Lainé et aujourd'hui, toutes deux sont dirigées par des ouvriers canadiens-français, qui ont de suite saisi tous les secrets de ces mécanismes, et sont en position de leur faire rendre tous les services dont ils sont susceptibles.

Vu la grande profondeur à laquelle doivent travailler ces outils colossaux, la grue est très allongée, et quand on connaît l'ouverture de l'angle de ces pièces toutes posées en porte-à-faux, on peut se faire une idée de la force qu'il a fallu donner à toutes les parties de cette charpente.

Tout cela siffle, grince, gémit ; des chaînes énormes vibrent, paraissant prêtes à fléchir sous le poids qu'on leur impose ; des courroies de tous côtés comme des serpents, et tel est l'effort et le travail exigés de ces cordages, qu'on est obligé souvent de les mettre au rebut au bout d'une semaine.

Le système d'ancrage est différent de ce qu'on voit ailleurs, et a été imposé par la nécessité d'une plus grande exactitude dans la localisation : il consiste en quatre ancres en bois, couverts d'une forte et lourde armature en fer, placés à chaque coin du bâtiment, et qu'on laisse tomber d'une hauteur suffisante pour qu'ils puissent s'enfoncer à une profondeur capable d'assurer l'immobilité complète ; on les remonte au moyen d'une roue dentée agissant sur une plaque métallique munie d'engrenages correspondants, et on les maintient élevées par un cliquet d'arrêt.

Au côté est du bassin, on a construit un mur solide, en forte pierre de taille, de quatre pieds d'épaisseur ; tous les blocs sont reliés avec du ciment de Portland.

En déversant à l'intérieur de ce mur tous les déblais tirés du bassin, pour arriver à lui donner la profondeur voulue, on est en voie de créer une surface artificielle de trente-deux arpents de superficie, qui sera occupée par les lignes du chemin de fer et par les hangars, élévateurs, gares, etc., nécessaires pour le nouveau commerce que doit amener le Pacifique à la vieille cité québecquoise.

Trois voies sont déjà posées ; il y aura place pour une dizaine, lorsque cette station artificielle sera terminée dans toute sa largeur qui doit être de 400 pieds.

Le fond de la rivière se compose entièrement de sable, mais d'un sable dur, particulièrement apte à servir de fondation aux lourdes structures qu'on lui fait supporter, et à former les assises des lignes ferrées qui le couvriront dans la nouvelle localité où on l'a transporté.

Pour l'enlèvement et le transport des matières retirées du fond de la rivière, comme on ne pouvait pas facilement se servir de chalands, on a établi une double grue, ayant chacune un bras de 110 pieds, à l'extrémité duquel se trouve un récipient de trois verges cubes, dans lequel se déverse la drague ; ainsi le mouvement se transmet incessamment à une distance de 210 pieds de l'endroit où ces déchets ont été retirés.

En travaillant sans interruption, on est arrivé à retirer 1500 verges cubes par jour.

La fondation des quais se compose d'une série de caissons de 120 pieds de longueur chacun, sur le système de l'entretoisement. La base a 33 pieds de largeur, et le sommet 23 ; la hauteur est de 27 pieds. La partie inférieure est posée à 18 pieds au-dessous du fonds de la rivière.

En avant de ses caissons, on a établi des chambres en bois solide, destinées à recevoir le béton sur lequel le mur devait être construit.

Chaque second caisson qu'on enfonce est pourvu d'une cloison transversale, à l'extrémité ouest, ou à l'extrémité qui se rattache au caisson suivant. Cette cloison empêche les courants de pénétrer dans les chambres, durant le montant et le baissant, et maintient l'eau dans un état relativement calme propre à recevoir le béton, et à le protéger contre les effets des courants, après qu'il a été mis en place.

Immédiatement en arrière des chambres, les caissons sont remplis de pierre et de glaise.

Chaque caisson de 120 pieds contient 1,650 verges cubes, soit 2,475 tonnes de béton, plus 2,723 tonnes de pierre et de sable, en tout 5,198 tonnes.

Le reste est comblé avec le sable de la rivière.

Ces caissons reposent eux-mêmes sur un système de pilotis qui affleure la surface du sol, et dont l'égalité parfaite a été assurée.

Le barrage mitoyen, entre le bassin d'attente et le bassin de déchargement, aura 150 pieds de large. Il se composera de deux murailles solides, en béton et en pierre, avec intérieur rempli de gravois et de sable.

Le mélange du béton se fait au moyen d'une machine d'un genre spécial, placée sur un chaland de 75 pieds de long et de 30 pieds de large. Dans une cuvette d'environ trente pieds cubes, on place alternativement des lits de sable, de pierre concassée, et de ciment, et le tout est ensuite imprégné d'eau.

Cette caisse est transportée par des rouleaux suspendus aux poutres, et déversée dans une trémue d'où elle tombe dans le mélangeur.

A cette caisse on imprime une dixaine de révolutions, et l'opération est terminée.

On déverse dans un nouveau réservoir muni à sa base d'une double porte pouvant s'ouvrir à la pression d'un ressort. Une grue à vapeur transporte ce bloc à l'endroit désigné, on le descend avec soin au fond de la rivière, sur les fondations préparées pour le recevoir, on retire la clef, et cette énorme brique, d'une verge cube, se trouve à sa place.

Dans huit jours, elle aura la solidité de la pierre.

On se sert exclusivement pour ces travaux, du ciment Portland, fabriqué à Londres, par Gibbs & Co. La consommation devra atteindre 25,000 quarts.

Plusieurs ingénieurs ont prétendu que le ciment produit à Québec même avait des qualités au moins égales à celui de Portland, mais les résultats n'ont pas démontré l'exactitude de cette théorie.

On peut se faire une idée du soin exigé en pareille matière par le fait que tout ce ciment est éprouvé, et celui qui ne résiste pas à une pression de 750 livres par 1½ pouce carré est rejeté.

La proportion des différentes parties constituant du béton est de six ou deux parties de pierre, suivant la qualité qu'on veut obtenir, deux parties de sable et une partie de ciment.

Ces travaux furent commencés en 1877, avec l'engagement de la part des entrepreneurs qu'ils seraient terminés en 1880 ; il va sans dire que ces conditions ne furent pas remplies ; elles ne le sont jamais quand il s'agit de travaux publics. Cependant, on ne peut trop blâmer les entrepreneurs, si on fait attention aux obstacles qu'ils ont rencontrés, aux modifications faites dans les contrats, aux difficultés toujours inhérentes à des entreprises aussi compliquées et aussi considérables.

On peut s'en faire une idée par les sommes payées chaque année depuis le commencement des travaux :

En 1877	$ 40,300 46
1878	164,333 19
1879	254,572 50
1880	160,713 09
1881	70,037 10
1882	60,554 17
1883	130,759 19
1884	273,008 80
Total	$1,182,308 50

Et les ingénieurs estiment à $500,000 le montant nécessaire pour parachever les travaux, ce qui en portera le coût total à $1,682,308 50.

On voit qu'il s'agit d'un joli denier.

Voici la quantité d'outillage nécessitée pour cette construction :

Deux dragues à cuiller, ayant une capacité de trois verges cubes ; une double grue, avec récipients d'égale capacité ; une drague à pinces, capacité de deux verges cubes ; une grue à pinces de même capacité ; huits chalands d'une capacité chacune de cent verges cubes ; 2 remorqueurs ; 4 chalands pontés ; une petite locomotive fixe ; un mélangeur pour le béton ; trois marteaux pour les pilotis ; une grande barge pour les magasins, et nombre de petites embarcations pour les transports.

De l'autre côté de la rivière, à St-Joseph de Lévis, on construit le célèbre bassin de radoub. Il s'agissait de creuser, dans le roc vif, une cale de 550 pieds de longueur, sur une largeur de 100 pieds, et d'une profondeur, sur le seuil, de 26 pieds 6 pouces.

Les plans, devis et spécifications avaient été préparés par MM. Kinipple et Morris, célèbres ingénieurs de Londres.

Jamais on ne fit plus grande bévue que d'aller requérir les services de ces prétendues célébrités. Leur négligence a retardé les travaux de trois ans, et nous coûte simplement quelques centaines de mille piastres.

La porte d'entrée devait être placée à l'abord même du fleuve, et il y avait tant de pierre et de rochers de toutes sortes dans les environs, puisque toute cette localité ne représente rien autre chose à l'œil, que ces étoiles du génie civil ne pouvaient pas supposer qu'il en fût autrement au-dessous de l'eau, et ils ne prirent pas même la peine de faire des sondages ; en prenant cette précaution pourtant si simple, ils se serait aperçus qu'ils allaient construire sur un terrain de sable absolument sans consistance.

Aussi dès le printemps de 1881, on s'aperçut que ce sable mouvant ne permettait pas de continuer les travaux dans les conditions que les ingénieurs avaient fait espérer. On avait naturellement commencé à l'extrémité sud, la plus éloignée du fleuve. Le travail dans le roc vif avait été mené rondement ; les murs étaient terminés, ainsi que les gradins et une partie du pavage, lorsque cet accident vint nécessiter un changement très important dans les travaux.

Les pompes étaient impuissantes à renvoyer l'eau qui surgissait de tous côtés, et on fut obligé de hâter la préparation d'un enduit en béton, que l'on croyait suffisant pour arrêter cette inondation, mais on s'était mépris, et l'eau continua d'arriver comme si de rien n'était.

Le jeu des pompes avait même l'inconvénient d'attirer des quantités de sable et de gravois, et certaines parties du pavage pouvaient en éprouver des avaries sérieuses.

En 1883, on continuait de pomper, et toujours sans succès ; c'est alors qu'il fut décidé de recourir à d'autres moyens. Au mois d'août de cette année, MM. Kinipple et Morris avaient été remerciés de leurs services, ce qui aurait dû être fait auparavant, et la commission s'était contentée de les maintenir dans la position d'ingénieurs consultants, ce qui fut peut-être un tort.

Au mois de septembre, M. Perley, ingénieur du département des travaux publics, à Ottawa, prenait charge de tous les travaux, et depuis cette date, il a continué d'en être responsable.

M. Pilkington, l'ingénieur résident, qui passait son temps à essayer de prouver que le port de Montréal n'avait aucune raison d'être, au lieu de s'occuper de choses qui le regardait plus spécialement, a aussi été prié, à la même date, d'aller offrir ses services ailleurs.

La première chose que fit M. Perley, en présence d'obstacles que l'art ne pouvait surmonter, a été de retrancher trente pieds sur la longueur du bassin, ce qui la réduisait à 520 pieds.

Cette mesure fut encore jugée insuffisante, et l'année dernière, il fallut faire une nouvelle réduction de vingt-cinq pieds.

Maintenant, comme on ne travaille plus que dans le roc vif, et que la porte d'entrée pourra être placée sur cette fondation inébranlable, il n'y a plus rien à craindre ; seulement beaucoup de travaux se trouvent parfaitement inutiles, quoique le gouvernement ait dû en payer l'exécution.

Espérons du moins que cette leçon ne sera pas perdue, et qu'on ne sera pas si empressé, à l'avenir, d'accepter à l'aveugle, et moyennant des rémunérations aussi élevées, les propositions de prétendus savants étrangers, qui ne sont pas au fait de l'influence de notre climat, des conditions géologiques de notre sol, ou des exigences de notre commerce.

Nous avons en Canada, beaucoup d'ingénieurs qui auraient beaucoup mieux fait que MM. Kinipple et Morris, et qui auraient coûté moins cher.

Le bassin de radoub se trouve par conséquent réduit à une longueur de 495 pieds ; le plus grand steamer qui fréquente notre fleuve est maintenant le *Circassian*, qui a 465 pieds de long, ce qui lui donnerait encore trente pieds de jeu.

Le *Parisian* est plus court d'une vingtaine de pieds.

Si la marine marchande continue à prendre des dimensions plus grandes, il sera toujours possible d'agrandir le bassin à l'extrémité sud, en reculant le mur actuel.

L'an dernier, un nouveau contrat est intervenu avec les entrepreneurs, ceux-ci s'engageant à finir les travaux, d'après les nouveaux plans, à prix fixe, et à leurs risques ; on comprend que les premières conditions ne pouvaient plus valoir, après tout l'argent dépensé en pure perte, pour vider le fleuve entier qui se déversait dans les travaux.

Ils espéraient finir l'an dernier, mais de nouvelles complications imprévues, quoique sans grande conséquence, ont cependant retardé d'un an le parachèvement de cette magnifique entreprise.

Il reste à peine une quarantaine de pieds à terminer, et les travaux ne sont suspendus ni le jour ni la nuit. Il y a là un enchevêtrement de tramways, de pompes, de mines, de déblais, de blocs de pierres, de pièces de bois, d'élévateurs, de palans, de cordages, à n'en plus finir ; mais on est tout étonné de voir le fini du travail. Les murs sont en pierre de taille de Terrebonne, la meilleure de la province, au dire des hommes du métier.

Le pavé est en dalles de même pierre, placées sur un lit de béton de quatre pieds d'épaisseur.

Le béton a été prodigué au point que pas une goutte d'eau ne suinte nulle part. La forme légèrement arrondie déverse l'eau de pluie dans des rigoles établies de chaque côté du pavé, qui communiquent avec des puisards établis à la partie inférieure, et d'où les pompes n'auront aucune difficulté à la rejeter dans le fleuve.

On est actuellement à placer la maçonnerie pour les pompes d'assèchement et les canaux de charge. Le mécanisme seul a coûté $36,500,—c'est toujours la maison Carrier et Lainé qui s'est chargé de ce travail.

Il n'y a que la porte que les ingénieurs ont insisté pour faire venir d'Angleterre, sous prétexte qu'il s'agissait d'un système particulier et breveté ; mais il est certain qu'on aurait pu faire aussi bien, sinon mieux, dans notre province.

Le coût des travaux s'élevait, à la fin de l'année dernière, à $634,122.51, et on porte à $50,000 le montant nécessaire pour terminer entièrement l'ouvrage. Ce sera donc un total de $684,122.51, que représentera, comme dépense, le bassin de Lévis, soit avec les travaux de la rivière St-Charles, un total général, pour le port de Québec, de $2,366,520.01.

Les entrepreneurs, MM. Larkin, Connolly et Cie ont obtenu le contrat pour la construction du bassin de radoub en 1878. Ils ont, depuis, obtenu tous les nouveaux contrats en rapport avec les améliorations du havre.

MM. Larkin et Connolly sont très favorablement connus au département des travaux publics, à Ottawa, pour lequel ils ont individuellement exécuté plusieurs contrats importants.

Leur associé dans les présents contrats qu'ils exécutent à Québec, est M. Owen, E Murphy, un entrepreneur qui a eu beaucoup de succès aux Etats-Unis.

Les ingénieurs qui ont eu à examiner et vérifier leurs travaux n'ont eu que des éloges à leur adresser. Ce sont des hommes parfaitement au fait de leurs devoirs, et disposés à remplir toutes leurs obligations largement, et sans lésinerie, ni sous le rapport des matériaux, du travail ou du personnel.

On n'en peut dire autant de tous ceux qui traitent avec le gouvernement, ou même avec des particuliers.

L'ingénieur en chef de tous les travaux du hâvre est M. Henry F. Perley, ingénieur en chef des travaux publics du Canada.

L'ingénieur en charge est M. John Ed. Boyd, membre de l'institut des ingénieurs civils de Londres. Il fait partie depuis 1868 du corps des ingénieurs attachés au département des travaux publics à Ottawa. Il a été successivement employé sur divers travaux au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle Ecosse et à l'île du Prince-Edouard.

La commission du hâvre se compose des membres suivants : MM. Valin, président, Thos. McGreevy, M. P., R. R. Dobell, J. Chabot, W. Rae, J. B. Forsyth, F. Hamel, E. Giroux et R. H. Smith.

On voit que toutes les classes y sont représentées : armateurs, constructeurs de navires, courtiers, importateurs ; il y a même un pharmacien, M. Giroux.

Et nous ne sommes pas loin de croire qu'il est le mieux renseigné de ses collègues sur tous les détails des travaux sous le contrôle de la commission.

M. Verret remplit les fonctions de secrétaire-trésorier de la Commission avec un zèle, une intelligence et une expérience dont il serait inutile de faire l'éloge.

M. ERNEST HELLO.

On lit dans la *Vérité* :

On annonce la mort de M. Ernest Hello, écrivain catholique bien connu.

C'est bien modeste de la part d'un journal *ultra catholico-castor* pour annoncer la mort d'un des plus grands philosophes catholiques de notre siècle, d'un incomparable écrivain, de l'ami de cœur de Veuillot.

Il est vrai que M. Tardivel avait une vieille dent contre M. Ernest Hello.

A l'époque où il écrivait dans le *Canadien*, l'aimable rédacteur de la *Vérité*, qui a toujours ressenti le besoin de dire du mal de quelqu'un, avait pris particulièrement à tâche notre ami Faucher de Saint-Maurice. Il n'y avait point de jour qu'il ne décochât contre lui quelque trait. Faucher de Saint-Maurice pensait creux, il n'avait pas de style, il écrivait le français comme une vache espagnole, chacune de ses phrases était un attentat contre la syntaxe ; bref, Faucher de Saint-Maurice était bon à pendre.

Notre ami était trop avisé pour se livrer à une polémique avec M. Tardivel. Ce dernier est de ceux qu'on n'essaie pas de convaincre. Il n'y a pas à faire appel à bonne foi. Il suffit de la prendre sur le fait. Aussi Faucher de Saint-Maurice imagina-t-il un jour d'imprimer, sans signature, à la place où figuraient habituellement ses articles, une des plus jolies pages d'Ernest Hello intitulé : *Petite critique*.

Le lendemain, la page d'Ernest Hello, attribuée à Faucher de Saint-Maurice par son subtil adversaire, était éreintée comme de plus belle. C'était, au dire de M. Tardivel, ce que Faucher avait jamais fait de plus niais et de plus mal écrit.

On a ri longtemps, à Québec, de cette bévue monumentale.

M. Tardivel ne l'a jamais pardonné à Ernest Hello.

L'ASSEMBLEE DE DIMANCHE.

Nous avons été un peu surpris de la tenue de l'assemblée du 9, et dans le bon sens. Nous pensions bien qu'on y mêlerait de la politique, et nous n'avons pas été entièrement déçus, et le gouvernement n'a pas échappé à toutes les accusations qui ont cours depuis quatre mois dans la presse libérale ; mais en général, on a mis une forte sourdine à cette corde, de sorte que la moyenne du ton des orateurs, sous ce rapport, a été assez convenable.

On a beaucoup insisté sur la question nationale, et certains de nos confrères anglais y trouveront probablement à redire. Ils répètent constamment que nous mettons une trop grande insistance à faire valoir les droits, les aspirations et les sentiments français ; ils oublient qu'ils font absolument la même chose, dans les localités où l'élément anglais se trouve en minorité.

Nous savons ce que nous pouvons attendre d'une certaine partie de la population parlant l'anglais, et c'est pour cette raison que nous voulons nous protéger.

Semit-il à croire que nous n'aurions pas compris la signification de ce procès absurde, inconvenant, scandaleux, de Jackson, secrétaire de Riel, mais favorisé par des amis de Toronto ?

Est-ce qu'on ne sait pas que le seul catholique appelé à faire partie du jury, a été récusé par la Couronne, avant même qu'il ait eu le temps de laisser son siége ?

Est-ce que Riel n'avait pas droit à un jury mixte, et n'est-il pas vrai qu'il n'y avait qu'un seul nom français, sur les trente-six personnes assignées ?

N'est-il pas vrai que pas un seul métis n'a été assigné comme juré.

Est-ce qu'on nous croit imbéciles ou âches au point de nous en laisser imposer dans une pareille mesure, par un particulier comme M. Richardson ?

La province de Québec fera tout son possible, elle fera même l'impossible, pour que les droits des métis français soient sauvegardés.

On a voulu faire du fanatisme contre nous, on a voulu nous rendre responsables des troubles du Nord-Ouest ; des hommes qui auraient dû être mieux renseignés, puisqu'ils étaient payés pour cela, ont fait tout en leur pouvoir pour jeter du discrédit sur notre province et même sur les hommes dévoués que nous avons envoyés au secours de la légalité dans le Nord-Ouest. Il ne faut pas s'étonner si nous maintenons les conséquences de cette conduite.

Et puis, si nous parlions au nom de tout le Canada, nous dirions : Nous avons déjà été assez ridicules en couronnant de lauriers des têtes guère dignes d'une pareille gloire ; il serait aussi bien de ne pas mettre au rang des martyrs des hommes qui ne méritent ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

PAS D'EXAGERATION.

Nous avons exprimé notre opinion sur le procès Riel d'une manière assez franche et assez ouverte pour que le public n'entretienne aucun doute sur notre manière de voir.

Nous croyons que le procès a été une inconvenance légale, une infraction à l'esprit de notre législation, un attentat contre les premiers principes du droit anglais.

La question qui se présente maintenant se rapporte tout simplement aux moyens d'obtenir, d'autres autorités, un sursis d'abord, puis une commutation si la chose est possible.

Certaines personnes, bien intentionnées peut-être, insistent pour soulever le sentiment national à une hauteur suffisante pour exercer, sur le gouvernement, une pression irrésistible.

D'un autre côté, les libéraux, qui s'intéressent à Riel comme à l'an quarante, et veulent tout simplement exploiter la question politique dans l'intérêt de leur parti, en sont arrivés aux menaces de guerre civile, dans le cas où le gouvernement n'interviendrait pas dans l'application de la loi.

Ces procédés, outre qu'ils ont un côté ridicule, ne sont pas de nature à favoriser les condamnés.

Si le gouvernement ne peut faire acte de miséricorde sans passer sous les fourches caudines de l'opposition, il y songera à deux fois avant d'accepter ce qui serait considéré comme un acte de faiblesse politique.

Il est bien dans les droits de la population de faire des assemblées, de signer des requêtes, d'insister sur une expression de l'opinion publique en faveur des accusés du Nord-Ouest ; mais il ne faut pas oublier que le sort de ces accusés se trouve aujourd'hui entre les mains du gouvernement, de la cour suprême de Manitoba, et du conseil privé.

Aux tribunaux, il n'y a rien à demander : les juges rendent des arrêts, et non pas des services. Ils sont liés par la loi, et par la manière dont ils croient devoir l'interpréter.

Le gouvernement est dans une position différente, et il a pleine et entière discrétion dans la matière. C'est pour cette raison que ceux qui agissent avec bonne foi, et qui veulent faire passer le succès de leur démarche avant les intérêts de leur parti ou les ambitions de leur petite gloriole, ne doivent pas commencer par rendre impossible cette intervention ministérielle.

C'est un conseil qui nous est dicté par les sentiments que nous n'avons cessé d'entretenir à l'égard des insurgés du Nord-Ouest,—et nous verrions avec beaucoup de regret les assemblées que l'on est à organiser s'éloigner de la ligne de conduite que nous venons de mentionner.

En même temps, nous revenons sur la question principale, celle qui, pour nous, présente le plus sûr moyen d'arriver à la solution que nous désirons : hormis l'appel immédiat en Angleterre, il y a de grandes probabilités que la sentence sera exécutée le 18 septembre prochain.

L'ESCLAVAGE.

Il y a longtemps que nous avons proclamé que l'esclavage était aboli ; eh bien, nous étions dans l'erreur ; il est encore en pleine floraison, et cela dans une demi-douzaine de pays.

Il y a d'abord les îles de la mer du Sud, la Nouvelle-Guinée, la Louisiane et le groupe d'Entrecasteaux, où l'enlèvement des natifs fait l'objet d'un commerce régulier en même temps que lucratif.

Ces travailleurs sont censés être volontairement engagés pour un certain nombre d'années, mais il va sans dire que ceci n'est que pour la forme.

Et pour s'emparer de ces malheureuses victimes, on ne recule devant aucun moyen : on essaie d'abord de la tentation, puis si cela ne suffit pas, on use de violence ; on a été jusqu'à brûler les habitations et tuer les habitants parceque les hommes valides avaient pris le chemin de la forêt, pour échapper à leurs avides ravisseurs.

Ce commerce se fait surtout au profit des planteurs de Queensland, et on a été jusqu'à dire que le gouvernement consentait à fermer les yeux sur cette indignité flagrante.

Finalement, l'opinion s'est émue, une commission a été nommée, et elle a constaté des séries de méfaits dans le genre de ceux que nous venons de mentionner.

Maintenant, on sait que le mal existe, mais cela ne veut pas dire qu'on va y mettre fin.

Une grande partie de Queensland tient à cette classe d'ouvriers, parce qu'elle s'obtient à bon marché. Ce sentiment est tellement violent, qu'il existe une forte agitation en faveur de la division de la colonie. C'est l'histoire des Etats-Unis qui se répète ; il y a les *Noirs* et les *Free-soilers*.

Les planteurs, qui sont dans le nord, tiennent à la traite des esclaves, tandis que les colons du sud, qui se livrent à l'élevage et à la culture des céréales, demandent la liberté du travail.

Il est probable que le parti du nord finira par triompher, parce qu'il est le plus riche et le plus puissant.

Au Brésil, le gouvernement vient de prendre des mesures pratiques, pour l'extinction graduelle de l'esclavage, mais il s'écoulera encore bien des années avant que cette institution soit entièrement disparue. Une première loi a bien été adoptée en 1871, mais elle déclarait que les enfants d'esclaves, quoique déclarés libres, devraient cependant rester sous la domination de leurs maîtres pendant vingt-et-un ans.

La législation de l'an dernier contient des dispositions de cette nature ; les esclaves ne sont plus appelés esclaves, mais à part cela, leur condition n'est guère changée.

Il ne faut pas oublier non plus que cette classe de la population brésilienne atteint le chiffre d'un million et demi, soit un sixième de la population totale du pays.

En Afrique, si on en croit Stanley, le colonisateur du Congo, et le général Gordon, le martyr de Khartoum, l'esclavage y serait plus en pratique que jamais.

La ville que le général Wolseley n'a pas prise reste fidèle à ses traditions, et continue d'être le grand marché des esclaves venant du Sud.

On voit que la civilisation n'a pas encore dit son dernier mot, et qu'il reste encore beaucoup à faire, si nous voulons enfin réaliser le grand problème de la liberté universelle.

Il est vrai que le plus souvent, l'esclavage ne fait que changer de forme ou de nom, et que l'ouvrier lié par la faim, n'est guère plus libre que l'individu maintenu au travail par la loi, mais comme le plus souvent le monde a été conduit avec des mots, on aura l'air d'être satisfaits lorsque le mot esclavage sera rayé de tous les codes, sans s'inquiéter du reste.

LES CANAUX DE NEW-YORK.

Les Américains ne se sont pas contentés d'abolir les péages sur les canaux de l'état de New-York, mais maintenant ils veulent les élargir de manière à y permettre le passage des navires du plus fort tonnage qui font le commerce des grains depuis Chicago et les autres ports de l'Ouest.

L'état de New-York est riche, il représente en population un dixième de l'Union, et au moins autent en richesse et en intérêts commerciaux.

Malgré la puissante concurrence qui existe entre les diverses compagnies de chemins de fer qui ont leur terminus à New-York, le public commercial ne méconnaît pas cependant l'importance des canaux, et il comprend que pour le transport des grains, du charbon, des bois, des matériaux de construction, la navigation présente des avantages supérieurs aux voies ferrées.

Et de plus, la manutention et l'emploi de ces matériaux créent des manufactures qui deviennent des villes ; viennent ensuite les chemins de fer qui transportent les produits fabriqués, ce à quoi la navigation serait impropre.

C'est ainsi que les chemins de fer et les canaux, au lieu de se faire concurrence, travailleut de concert.

Aujourd'hui, le canal Erié ne saurait répondre aux exigences du commerce qui devrait lui appartenir en propre. Les frais de transbordement, et le coût du transport au moyen de bâtiments d'un trop faible tonnage, ne sauraient lui permettre de lutter contre les chemins de fer, et ceux-ci augmentent constamment leur proportion du trafic, même pour les articles encombrants ; et ce trafic direct des effets de matière première jusqu'à New-York fait de cette ville un centre manufacturier, en même temps que le premier entrepôt commercial, au détriment des centres de l'intérieur auxquels devrait être assignée l'industrie, et cela pour l'avantage général, puisqu'alors les chemins de fer rentreraient dans leur vrai rôle qui est le transport des passagers et des articles de grande valeur sous un volume restreint.

Cette amélioration dans la navigation de l'état de New-York, serait un rude coup pour notre voie du St Laurent, si tant est que nous puissions jamais avoir plus que notre proportion actuelle du fameux commerce de l'Ouest pour lequel nous avons déjà fait tant de sacrifices.

Heureusement qu'il nous restera toujours notre Nord-Ouest à nous, qui devra forcément trouver une route dans nos ports.

Dans un an ou deux, le Nord-Ouest canadien exportera dix millions de minots de blé, soit 300,000 tonnes, soit une centaine de cargaisons. Ce montant ajouté à notre commerce actuel, et la proportion de six pour cent qui représente environ notre part dans les exportations de Chicago, soit 300,000 tonnes, notre flotte pourrait être augmentée dans la proportion de 220 cargaisons d'environ 3,000 tonnes chacune.

Le reste sera abandonné à l'initiative des hommes d'affaires. Nous comptons sur eux, beaucoup plus que sur le gouvernement, pour l'augmentation de notre commerce.

Le proverbe dit : Aide-toi, le ciel t'aidera ; New-York a dépassé ses rivales, même celles qui avaient de l'avance. C'est un exemple que nous et d'autres ne devons pas perdre de vue.

LES ZOUAVES PONTIFICAUX.

C'est le 28 juillet dernier, que les zouaves pontificaux ont célébré à la Basse-Motte, propriété du général de Charette, les noces d'argent de leur régiment. Il y avait 800 à 900 zouaves présents venus de toutes les parties du monde. La province de Québec était représentée par MM. l'abbé Gérin, Richer et le Dr Desjardins.

La messe a été célébrée en plein air par Mgr Sacré, premier aumonier des zouaves, et servie par le général lui-même.

D'un côté de l'autel l'héroïque Cazenove de Pradine, se soutenant à peine et toujours luttant contre les implacables blessures de Patay, supportait le drapeau du Sacré-Cœur. A côté de lui se tenait le jeune de Bouillé, un enfant de quinze ans, dont le père et le grand père sont morts en défendant ce drapeau qu'ils ont littéralement teint de leur sang.

De l'autre côté, le drapeau pontifical était porté par le colonel d'Albiousse.

Après la messe, un véritable banquet de Gamache a convié tous les invités.

L'espace nous manque pour reproduire en entier le magnifique discours du général de Charette, mais nous en détachons les parties principales.

Mes chers camarades,

Au mois de mai 1860, Lamoricière avait répondu à la grande voix de Pie IX, et à sa suite, plusieurs Français et Belges étaient accourus à Rome.

Lamoricière ! Sans lui nous ne serions peut-être pas ici, messieurs !

Lamoricière ! Ce nom est acquis à l'histoire et restera gloire, honneur et fidelité et le plus pur patriotisme.

Le général me nomma capitaine-commandant des Franco-Belges et me chargea d'organiser le corps.

Nous étions quinze !.. Huit sont tombés sur le champ de bataille, les autres sont présents.

A Viterbe, le lieutenant Sisson vint nous rejoindre avec trente recrues.

Les volontaires arrivaient en foule. Ce fut alors que se présenta M. de Becdelièvre, ancien capitaine des chasseurs à pied, qui avait les plus brillants états de service.

Le général de Lamoricière lui confia le commandement de la petite troupe et fit bien.

. . . . . .

Le général raconte alors l'histoire du corps, ses combats ; Castelfidardo, Ponte-Corvo, Ponte di Correse, Coprano, Mentana.

. . . . . .

Qui de vous a oublié notre rentrée triomphale à Rome, à côté de l'armée française !

Nous restons à Rome jusqu'en 1870, nous assistons au conclie et au départ des troupes de l'armée d'occupation, nous la voyons s'éloigner, nous autres Français, avec cette jalousie que tout homme de cœur comprendra, lorsqu'il y a un combat entre le devoir et l'honneur.

Le 20 septembre, sur l'ordre du pape, nous étions obligés de capituler devant 65,000 Italiens, et Pie IX, à la fenêtre du Vatican, en nous voyant défiler pour la dernière fois, nous donnait sa suprême bénédiction, mais s'évanouissait dans les bras de ses camériers.

Le 25e, nous quittions Civita-Vecchia après avoir été séparés par nationalité, sur l'ordre de M. d'Arnim, ambassadeur de Prusse, qui était venu assister à notre défile, en face de l'état-major italien.

Le 27e, nous débarquions à Toulon ; de quatre mille hommes, nous étions réduits à six cents Français. Des pourparlers avaient eu lieu par l'entremise de M. Briot, commandant de l'*Orénoque*, et M. de Charette avec le gouvernement de la Défense nationale ; et les six cents hommes furent internés à Tarascon, en attendant qu'il leur fût permis de défendre, sans se séparer, le sol envahi par l'étranger.

Enfin, le 8 octobre, ils arrivèrent à Tours, et je reçevais du ministre de la guerre par intérim, le général Lefort, mon brevet de commandant des volontaires de l'Ouest.

Ce titre me fut donné par lui, " car, disait-il, vous ne pouvez conscrire en France le nom de zouaves pontificaux."

Le même jour, M. Dupont me remettait notre beau drapeau du Sacré-Cœur, avec une lettre de la supérieure de Paray-le-Monial, qui écrivait : " Si vous ne pouvez le donner au général Trochu pour le planter sur les murs de Paris, ou à Cathelineau, qui vient de faire une proclamation dans laquelle il invoque la sainte Vierge, vous le remettrez au commandant des défenseurs de l'Ouest."

Cette lettre est datée de huit jours avant notre débarquement à Toulon. Le 11 octobre, au matin, le commandant Le Gonidec, avec deux cents hommes, avait le bonheur de protéger la retraite à Cercottes, et le nouveau régiment des zouaves pontificaux, appelé " les volontaires de l'Ouest," recevait le baptême du feu en France, et obtenait l'autorisation de conserver son uniforme.

Le 9 novembre, nous partions avec la brigade Ferrach pour nous rendre à Châteaudun et, à la formation du 17e corps, nous passions sous les ordres du général de S

LE PAIN BENIT.

Quelqu'un qui va crever de vanité dans sa peau, dimanche prochain, c'est Pierre Lanoie.

—Pourquoi ça ?

—Ne savez-vous pas que c'est lui qui donne le pain bénit ?

—Je te demande pardon, Lisette ; dans sa donation, le père Lanoie s'est réservé l'honneur d'offrir le pain bénit, sous son nom, jusqu'à sa mort.

—Il craignait sans doute les extravagances de sa bru, la princesse-à-long-bec, la grande dame de Québec ?

—Je ne dis pas cela : mais le père Lanoie a toujours été un homme de tête et de cœur. Si par manque de forces pour conduire la charrue il a cédé ses terres à son garçon, il n'en reste pas moins le chef de la maison. Son fils et sa bru sont entièrement soumis à sa volonté. Il a la direction des affaires, il surveille les travaux, il échange parfois la poignée de sa canne pour le manche de la bêche, c'est de sa main que les pauvres reçoivent l'aumône, et il tient aussi à présenter le pain bénit à l'église par honneur d'abord, mais surtout pour remercier le ciel des biens qu'il en a reçus. Car vous savez qu'il est un sincère et fervent chrétien, s'il y en a, le père Lanoie.

Ainsi s'entreprenait la conversation par une après-midi du mois de juillet 1852, entre quatre jeunes femmes *d'habitants*, réunies dans un but tout autre que celui d'égrener des chapelets et de béatifier le prochain. Elles avaient pris congé de leurs familles, résidant dans le voisinage du reste, sous divers prétextes que les maris avaient gobés comme des confitures en acceptant la tâche d'avoir des enfants. Un de ces maris avait un mauvais rhume, il fallait se procurer la recette de la gomme de Madame Jolicœur : " Mon cher petit Jos, avait dit une autre, j'ai une chemise à te couper, je vais prendre le patron de celle de M. Jolicœur, que tu as trouvé de ton goût ;" la troisième manquait de laine rouge pour rapetasser s bas de son aimable Basile ; elle était re d'en trouver chez Madame Jolicœur.

Toutes trois étaient venues sur les deux heures et avaient été accueillies avec de vives démonstrations de plaisir par Madame Jolicœur. Assis sur son perron, fumant tranquillement sa pipe, M. Jolicœur avait salué les visiteuses d'un bonjour familier, mais s'était à peine rangé du genou pour les laisser passer.

—Le gros lâche ! lui dit l'une d'elles, en lui appliquant une petite tape sur la tête. Il n'était pas si poussif, il y a cinq ans, quand il courait après Mathilde.

—Ouf Mathilde, et sans compter les autres, reprit Madame Jolicœur sur un ton enjoué. Allons paresseux, emmène les enfants et allez cueillir des toques.

—Tu as raison, ma chère Mathilde, dit M. Jolicœur en se levant et appelant les enfants : je serai mieux loin que près, car les morceaux de chrétien vont voler par les fenêtres tout à l'heure. Au revoir Mesdames : bon appétit sur le prochain !

Maîtresses absolues du terrain et de leur temps les quatre femmes s'installèrent à l'aise dans la chambre à coucher du jeune ménage. Rien de plus frais à voir que cette chambre à coucher de la maisonnette dont elle constitue à elle seule la moitié, l'autre moitié servant à la fois de cuisine, de salle à dîner et de salle commune pour la famille, les serviteurs et les étrangers venant pour affaires ou en passant. Seules, les amies intimes de la femme sont reçues dans la chambre à coucher, considérée comme un salon. Le mari y montre-t-il le bout de sa pipe culottée, il est impitoyablement chassé par des gestes de la main accompagnés de " va-t-en ! et de pouah ! pouah ! " retentissants : bien heureux s'il ne subit pas de pires avanies de la part des charmantes mégères en train de folle gaieté. Elles ont parfois la main leste et tapent dru et fort sur l'intrus qui s'en va penaud comme un jars battu par des canes. En cela, je ne saurais les blâmer, car les gros souliers du mari ne sont pas faits pour fouler ces *catalognes* si propres, si bien lessivées qui couvrent le plancher—aussi, tous les soirs il les ôte à la porte, à la peine d'y coucher avec, s'il contrevient aux règlements—et la fumée de sa pipe va-t-elle se mêler aux parfums de la mignonnette, des roses et des géraniums rangés sur la fenêtre, jaunir la toilette blanche du lit monumental dressés dans un coin de la chambre Un crachat ferait tache partout,ici. " Allez-vous en mal appris, vous sentez le tabac, vous puez l'écurie d'une lieue."

Mais laissons causer ces quatre braves petites femmes, à l'œil vif, aux joues roses, à la lèvre enflammée, de bonne mine, si bien ajustées dans leurs simples robes d'indienne, si rondelettes, si pleines de grâces et.... d'espérances, de vraies canadiennes, quoi ! Dame Lisette Miron a la parole :

—Vous penserez ce que vous voudrez, dit-elle, des vertus ou de l'entêtement du père Lanoie, mais je puis vous assurer qu'il a consenti, et pas plus tard qu'hier soir, à laisser donner le pain bénit par son garçon. Marie Gagnon m'a rapporté de fil en aiguille toute la scène qui s'est passée à ce sujet. Vous savez que Marie Gagnon est loin d'être une mauvaise langue et qu'elle estime votre frère Maurice autant sinon plus que Pierre Lanoie.

—Qu'est-ce que mon frère Maurice peut avoir à faire là-dedans ? répliqua Madame Jolicœur sur un ton courroucé et l'œil étincelant.

—Ma chère Mathilde, pourquoi faire semblant d'ignorer la rivalité qui existe entre Pierre et votre frère Maurice, lorsque toute la paroisse en jase depuis dix ans !

Quand Maurice a donné son pain bénit, il y a eu dimanche quinze jours, Pierre a été servi d'un des plus beaux *cousins*, aussi beau si pas plus que celui des marguilliers : sa femme a eu une étoile dorée et son père un cœur empanaché. Au lieu d'en être flatté, Pierre enrage de cette préférence ; et depuis, il ne songe qu'à prendre sa revanche, et il est bien décidé à la prendre en donnant un pain bénit supérieur à celui de Maurice.

—Ah ! pour ça, reprit dame Mathilde d'un air vainqueur, il pourra se gratter longtemps avant qu'il y arrive : car Maurice a fait faire ses moules et casseroles exprès ; ils sont en cuisse dans son grenier, où le boulanger ne saurait les trouver pour plaire à M. Pierre.

—Il y a encore des ferblantiers.

—Le ferblantier, M. Fairdeau a dit à Maurice qu'il avait fait pour lui tout ce qu'il pouvait de mieux et qu'il ne recommencerait pas pour un autre, quand même on lui offrirait deux fois le prix.

—Et ce prix le savez-vous ?

—Vingt-deux piastres pour les casseroles et trois piastres pour la couronne.

—Et combien le pain bénit a-t-il coûté ?

—Vingt-huit piastres, ce qui fait une dépense nette de cinquante-trois piastres. Ce n'est pas le premier habitant venu qui peut se payer une pareille fantaisie.

En effet, observa malicieusement Madame Lisette Miron, avec quatre ou cinq saignées comme celle-là le tablier de Madeleine se trouverait pas mal allégie ; mais l'argent n'est d'aucune considération dans le premier refus du père Lanoie.

" Tiens, mon garçon, disait-il à son fils, maintenant que tu es marié, père de famille, tu dois oublier cette rivalité.

"Pourquoi,du reste,de l'ostentation dans l'accomplissement d'un acte purement religieux ? C'est pourtant la plutôt que partout ailleurs qu'il faut éviter de se conduire d'après l'opinion ou les sots préjugés de la foule.

" Pour une satisfaction passagère on sacrifie des biens réels, des sources de nobles jouissances et quelquefois des intérêts sacrés. Ainsi, je vois de pauvres jeunes gens qui dépensent des deux ou trois piastres pour faire sonner la grosse cloche au baptême d'un enfant dont la mère va manquer de pain tout à l'heure. La vanité étouffe la charité. Ces pompeux services funèbres qui coûtent des prix fabuleux, qui ruinent les vivants sans bénéfices aux morts sont encore une autre triste aberration de notre esprit léger et irréfléchi. Comme si les prières parties de l'âme, le saint sacrifice de la messe ne trouvaient pas le chemin de la miséricorde divine plus sûrement que cet étalage de la vanité humaine sur son néant suprême. Les cimetières font plus que recevoir nos morts, ils engouffrent encore nos terres, nos héritages, nos patrimoines.

"J'ai vu un vieillard de quatre-vingts ans enterrer son fils dans un caveau qui lui avait coûté trois mille dollars, aux jours où la fortune lui souriait. Des revers étant survenus il perdit tous ses biens : il ne lui restait pas même un toit où s'abriter pendant qu'il logeait ses morts sous des voûtes de marbre. Dans l'après-midi du jour de cet enterrement je le vis passer dans la rue ayant une scie et un chevalet sur les épaules. Le pauvre vieillard était scieur de bois et il avait trois mille piastres au cimetière.

" L'offrande du pain bénit est une œuvre de pitié attestant de notre reconnaissance au ciel pour les biens que nous en avons reçus en même temps que de notre disposition à les partager avec nos frères. Dans ma vie j'ai donné plus de vingt fois le pain bénit sans apparat aucun, quoique j'en eusse les moyens autant que bien d'autres. La léchefrite qui a servi à les cuire est quelque part au grenier. Va la chercher, fais-la récurer proprement et si ta petite femme veut me faire plaisir comme je n'en doute pas, qu'elle s'en serve pour cuire mon prochain pain bénit, qui probablement sera mon dernier. C'est convenu, n'est-ce pas mon Pierre ?

En vain Pierre pria son père de changer de résolution, en vain il fut tour à tour tendre, affectueux, émouvant ; à toutes ses raisons, le père répondit par ces seuls mots: " Vanité! sotte vanité! Va ordonner qu'on récure ma vieille léchefrite."

—Je vous l'avais bien dit, s'écria Madame Jolicœur d'un accent de triomphe.

—Attendez, s'il vous plaît, chère Mathilde, vous n'avez entendu que le premier couplet de la chanson et elle en a trois ; le second est déjà composé et le troisième sera chanté dimanche à l'église en présence du plus beau pain bénit qu'on aura jamais vu, le pain bénit de Pierre.

Mais ici, pour ménager de légitimes susceptibilités, je dois montrer la situation sous ses couleurs réelles en plaçant mes acteurs et la scène à trente ans passés. Il existait alors entre les gens des villes et ceux de la campagne des préventions qui sont disparues depuis par l'expansion de l'éducation, par la facilité des communications, par des rapports journaliers d'affaires, d'intérêt et d'amitié, par la diffusion et peut-être par la confusion des modes, par une connaissance mesurée des conditions sociales et des richesses, par un jugement équitable des qualités de l'esprit et du cœur. A la campagne on redoutait les avocats en les entourant d'un respect qu'ils ne méritaient pas toujours, on fuyait les médecins comme la peste ; les jeunes gens instruits n'étaient que des saute-ruisseau ou des gratte-papier ; un commis s'appelait un commichon,un sauteur de comptoir; seul le notaire trouvait grâce et droit de cité au milieu de nos populations rurales. Entre les femmes l'antipathie était encore plus prononcée. Nos braves filles d'habitant enviaient l'instruction, les belles manières et la toilette des citadines. Vêtues de leurs robes d'indienne ou d'étoffe du pays confectionnées de leurs mains, le froufrou d'une robe de soie leur faisait mal au cœur. Tous les regards de leurs cavaliers étaient tournés vers l'étrangère, toutes les têtes étaient affolées de sa grâce. Le soleil ne semblait briller que pour elle. Pour s'en venger,les belles habitantes se réunissaient par groupes épluchant à qui mieux mieux la pauvre enfant qui souvent ne s'en doutait guère. Papillon elle était venue,chrysalide, on la renvoyait après lui avoir enlevé ses ailes.

Les jeunes filles se laissaient prendre aussi aux reflets miroitants du drap fin, du gilet de satin du commis ou de l'étudiant, méprisaient leur brave voisin, un ami d'enfance vêtu simplement des produits de l'industrie domestique. Plus d'un mariage raisonnable voire même d'inclination a été ainsi impitoyablement rompu sous la botte cirée d'un petit monsieur sans mérite et sans valeur. L'anneau une fois brisé ne se raccommodait plus. Fier, le jeune habitant rongeait sa peine, buvait ses larmes en silence, sans daigner en arroser le cœur de la délaissée qui *n'en montait pas moins à grains*.

Née à la ville dans une famille bourgeoise, à l'aise, Liliose Dupré, la femme de Pierre Lanoie, avait reçu une assez bonne éducation dans un couvent. Au contact d'une société choisie, elle avait acquis de la grâce, des manières distinguées, une politesse facile sans être empressée ; son regard, son sourire attiraient autant que ses façons engageantes, mais aux yeux des femmes d'habitants elle avait le tort irrémissible de venir de la ville, tache originel qui devait lui coûter bien des déboires, qu'elle ne pourrait effacer même avec ses larmes. A ce premier péché, pour comble de malheur n'avait-elle pas ajouté celui d'avoir enlevé à l'amour de vingt rivales, le plus joli garçon, le plus riche parti de la paroisse et de tout le comté ? La pauvre enfant était grandement coupable en effet. En faillait-il plus pour que ses sourires devinssent des grimaces, son élégance, des simagrées, ses avances, un calcul, sa douceur, de l'hypocrisie ? pour que sa démarche, son attitude chez elle, sur la route, en voiture, jusque dans l'église fussent tournées en ridicule et livrées à l'épaisse risée de l'envie impuissante ? Ne sachant pas haïr, par respect pour elle-même, elle dût cependant se tenir à distance, fuir des sentiments jaloux qui se déguisaient si peu. Par bonheur, elle trouva un refuge assuré, embaumé de l'amour le plus pur dans le cœur de son mari et une ample compensation à ses chagrins dans affection et l'estime hautement avouée de son beau-père.

Mais ce serait un crime que de laisser languir plus longtemps Madame Miron, lorsqu'elle est si bien en verve et que ses compagnes charitables sont si fort disposées à l'entendre.

—Le second couplet de ma chanson,poursuit-elle, commence sur un air triste et la mentable. Madame Liliose est malade, Madame se met au lit, Madame a la fièvre. Pierre est désolé, le père est inquiet. Six mois de mariage ont apporté bien des espérances, mais aussi bien des craintes.

" La nuit se passe, une nuit agitée, sans sommeil pour l'intéressante jeune femme. Il faut faire venir une garde-malade. Elle choisit Marie Gagnon parce qu'elle a de l'instruction, qu'elle a été au couvent comme elle.

—Au couvent ! dit dédaigneusement Madame Sironde, c'est donc pour cela qu'elle sent le moisi.

"—Marie Gagnon ne se fait pas prier;elle sait qu'elle sera bien payée et elle a besoin de gagner pour faire vivre ses cinq enfants.

"Depuis deux jours qu'elle est là, rien ne lui a échappé et elle m'a tout conté, en sorte que je suis sûre et certaine de ce que j'avance.

" Dans l'avant-midi, le père Lanoie vint doucement sur le bout du pied entr'ouvrir la porte de la malade, qui, quoique sommeillant, s'en aperçut. Elle invita le beau-père à entrer,d'une voix si faible qu'on eut dit celle d'une mourante. Le bon vieux s'approcha et lui demanda avec intérêt si elle se sentait un peu mieux. " Je me sens bien faible, répondit-elle, si faible que j'ai de la peine à me tenir les yeux ouverts ; une douce somnolence s'empare de moi, il me semble que le souffle s'échappe de ma poitrine sans retour. Dans ce demi-sommeil, je vois voltiger un ange rose qui me tend les bras du fond d'un ciel d'azur; il me sourit, il m'appelle, si vous saviez comme il est beau !"

—Reposez-vous, Liliose, je me retire, mais si vous avez besoin de quelque chose je ne serai pas loin.

Vers deux heures de l'après-midi, à la demande de la malade, Marie Gagnon la descendit de son lit pour l'asseoir dans un grand fauteuil. Elle se fit apporter une partie de sa layette, des jupons brodés en flase, des robes garnies de fines dentelles, un manteau de baptême en cachemire qu'elle a fait venir de la ville, et lorsqu'elle eut ces petits effets sur les genoux elle fit appeler le père Lanoie.

En un instant, le brave homme fut auprès d'elle.

—Qu'y a-t-il,ma chère enfant?vous sentez-vous plus mal ?

—Pardon, mon cher père, je suis assez bien, quoique toujours faible, mais je voulais vous faire voir mon petit trousseau : voyez si c'est joli ! va-t-il être gentil avec cela ?

Le père ému examina ces petits articles délicats, véritable ouvrage de fée. " C'est beau ! bien beau, ma chère Liliose, dit-il, en les remettant sur les genoux de la malade : mais qu'avez-vous ? s'écria-t-il ? en l'entourant de ses bras. Liliose ! Liliose !"

La jeune femme pâle, les yeux fermés, la tête penchée sur son épaule était tombée en syncope. Sa bouche entrouverte laissait échapper un léger souffle qu'on entendait à peine. " Vite Marie, allez chercher Pierre " dit le vieillard consterné.

Lorsque Pierre arriva, une minute après, la malade ouvrit les yeux en souriant : "Je l'ai revu encore une fois, soupira-t-elle ; il m'a fait signe d'aller à lui,mais je ne mourrai pas, dites ! Vous m'empêcherez tous deux de m'en aller : gardez-moi, je vous aime trop."

Pierre et son père fondaient en larmes en l'entendant parler ainsi. " Je donnerais ma vie pour toi, ma petite femme,a quoi me servirait la vie, puisque je mourrais sans toi ? murmurait Pierre. " Moi, ma Liliose, reprenait le père, que puis-je faire pour vous,pour que vous reveniez à la santé! Demandez-moi ce que vous voudrez,je n'ai rien à vous refuser."

A ces mots, elle prit le beau-père de s'approcher d'elle, et elle lui parla bas à l'oreille assez longtemps.

Lorsque le vieillard releva la tête, il était pâle, le front plisse et méditatif.

" C'est un secret de la nature que nul ne peut expliquer. Dieu se l'est réservé, il faut s'incliner devant sa sagesse, dit le père Lanoie, et s'adressant à son fils : " Pierre, tu offriras le pain bénit, à ton goût, je te donne carte blanche. " Une demi-heure après, Pierre embrassait sa femme qui éprouvait un mieux sensible, disait bonjour à son père en le remerciant avec effusion, et lesté de cent belles piastres, il partait pour la ville. Et voilà le second couplet, et voilà comme j'avais raison de dire en commençant, qu'un homme heureux dans la paroisse, ce sera Pierre Lanoie, dimanche prochain. "

Madame Jolicœur ne se possédant plus de fureur éclata par des paroles sans suite, des idées qu'elle semblait couper en tronçons avec ses dents serrées par la rage, elle étouffait, elle écumait, mais à travers ces noires vapeurs jaillit cette question ardente.

— Savez-vous ce qu'elle a pu dire au vieil imbécile pour l'ensorceler ainsi ?

—Oh ! oh ! répondit madame Miron en riant de manière à laisser voir ses belles rangées de dents, ce qu'elle a dit, vous le savez aussi bien que nous.

—Comment voulez-vous que je le sache ? Etais-je là pour l'entendre ? Ah ! la mijaurée ! si j'y avais été, je le lui aurais arraché vite et dru son petit souffle menteur.

—Calmez-vous, Mathilde, elle a fait ce que vous avez peut-être fait vous-même plus d'une fois dans les mêmes circonstances. Ne vous rappelez-vous pas comment vous avez obtenu vos pendants-d'oreilles ?

— Quoi ! elle aurait employé ce moyen là !

—Oh la canaille !

—Oh ! *la poison* !

—Oh ! la peste ! exclamèrent trois délicieuses petites bouches qu'on aurait cru faites exprès pour avaler des cerises ou exhaler de délicieux parfums.

"Il se fait tard, fit observer Madame Latour, il faut que je m'en aille pour préparer le souper de mon homme. N'oubliez pas tout de même de vous rendre de bonne heure à l'église, dimanche prochain, pour entendre le troisième couplet de la chanson." Sur ces mots, la société de bienveillance fut dissoute, chacune de nos commères se rendant chez soi.

***

Et le grand jour arriva endimanché d'un gai soleil comme il convient à l'un des beaux jours de juillet. Un petit vent balayait les chemins sans trop soulever la poussière. Les calèches, les gigs, les charrettes filaient grand train sur la route de l'église. On allait peut être un peu vite pour les enfants debout à l'arrière des charrettes, ils tressautaient au contact de chaque caillou au risque de se nouer les tripes, leurs joues bullottaient, tout leur corps était secoué, mais ils tenaient ferme la baridelle, riant même en claquant des dents. "Ça va-t-il trop vite ? disait le père pour taquiner les enfants." "Oh! non,papa", répondaient les victimes au sein de leurs tortures.

Splendide était le pain bénit de Pierre. Il s'élevait au bout de la grande allée, au pied de la balustrade comme un monument ou plutôt comme une pagode chinoise. Pas moins de huit étages. Deux ouvriers avaient été employés toute la journée du samedi à en construire la charpente. Douze mannes et deux caisses remplies de cousins, d'étoiles, de feuilles, de fleurs en pain doré avaient été apportées de la ville pour garnir cette charpente. Mais le contenu de six avait suffi à la masquer de toutes parts. Il en restait autant pour la distribution aux fidèles.

L'édifice était surmonté d'une couronne de fleurs soutenue par deux anges, quatre festons de fleurs y étaient attachés et se déroulaient jusque dans l'allée. Les cousins de formes diverses formaient des cercles concentriques de bas en haut, les plus gros rangés en bas, les plus petits au sommet. Il y avait là des feuilles d'acanthe,des mains d'homme, des cœurs, des trèfles, des étoiles, que sais-je encore, pailletés d'or ou d'argent. Au centre, il y avait une danse d'anges de toutes couleurs se tenant par la main, qui faisait l'admiration des femmes et des enfants. Et des petits drapeaux et des banderolles, et des rubans de vingt nuances pendaient de toutes parts. Comme bien on pense, tous les regards étaient fixés sur la merveille. Pierre Lanoie et sa femme en frissonnaient de bonheur.—le banc de Maurice était vide. Mais le bedeau reçut instruction de lui remettre deux cousins agrémentés de fleurs, incrustés de bonbons, semblables à ceux du curé et des marguilliers.

Au sortir de l'église, Pierre entouré de ses amis, recevait de chaudes félicitations. Maurice était à jamais enfoncé. Il eut aussi des envieux, cela va sans dire,il y en aura toujours. La gloire est une fleur qui pousse au milieu des chardons et des épines. La gloire de Pierre eut son poète: un Miquelon de l'endroit rima à son intention une chanson dont j'ai retenu le troisième couplet.

Pierre a donné son pain bénit,
C'est ma chanson qui vous le dit.
Un pain bénit, pas un caprice
Comme celui du P'tit Maurice :
Je l'ai bien vu de mes deux yeux :
Il était tout d'or et de feux ;
On veut savoir d'où vient la chose ?
D'une larme de Liliose.

A dater de ce jour, les pains bénits de luxe disparurent dans la paroisse. Le succès de Pierre avait découragé les autres. Désespérant de le surpasser, on renonçait à l'atteindre. Et le père Lanoie sans s'en douter avait obtenu par sa condescendance la disparition d'un abus qu'il n'avait pu réussir à détruire par la sagesse de ses exemples.

Trois mois plus tard, une grande joie descendit du ciel au foyer des Lanoie. Liliose avait un fils. Pierre et son père auprès du lit de la jeune mère admiraient le vigoureux enfant pendant que la garde-malade faisait sa première toilette. Le père paraissant l'examiner avec une attention particulière, la jeune femme le remarqua et dit avec un sourire : " Vous voulez vous assurer qu'il n'a pas de marque ? ne craignez pas, car votre bonté a fait passer *la marque* dans mon cœur."

"A la bonne heure,et puisse-t-elle s'y imprimer davantage", répondit,le père en embrassant la jeune mère au comble du bonheur.

***

Le pain bénit ordinaire consistait généralement en une énorme galette ou disque de pâte assez légère et serrée, un peu sucrée, ou bien tout simplement en un pain de la fournée commune lavé d'une couche de sucre mêlé à des blancs d'œuf. Tous les dimanches il apparaissait régulièrement au moment de l'offertoire, enveloppé dans une nappe fine et déposé par le bedeau au centre de la balustrade. Le prêtre vêtu de l'aube descendait de l'autel pour le bénir. Un enfant de chœur, le quêteur du jour tenant un cierge allumé à la main s'agenouillait devant la balustrade. Le pain étant béni, le prêtre faisait baiser à l'enfant une plaque d'argent sur laquelle était représentée la figure d'un calice ; l'enfant déposait une pièce d'argent et la cérémonie était faite.

Celui qui avait donné le pain bénit passait le chanteau à son voisin pour qu'il en fit autant le dimanche suivant, et, de porte en porte, le pain bénit faisait ainsi le tour de la paroisse. Il fallait être bien pauvre, presque réduit à la mendicité pour se soustraire à cette offrande, et dans ces cas fort rares, il se trouvait parfois qu'au dimanche, le pain de la veuve ou de l'indigent apparaissait sur la table sainte, pétri et présenté par les mains de la charité. Et la veuve ou l'indigent disait alors : " C'est un pain venu du ciel qu'un ange a apporté." Il était deux fois béni ce pain-là !

Remporté dans la sacristie, après la bénédiction, le pain était dépécé par plus ou moins gros morceaux, suivant ses proportions, mais de manière que chacun en eût sa part. Les pères en prenaient plusieurs morceaux pour les emporter aux enfants restés à la maison. Il nous arrivait saupoudré de poussière et même de tabac ; nous ne le croquions pas moins à belles dents et avec appétit. Il devait être bon puisque c'était du pain bénit.

Hélas ! ce cher pain bénit de notre enfance est disparu, comme le coq gaulois qui ne se retrouve plus que sur les vieux clochers, comme les croix des routes,ces croix si belles chargées des instruments du divin supplice au pied desquelles la maîtresse d'école nous réunissait pour dire le mois de Marie—comme les grands coups d'encensoir où le thuriféraire montrait tant d'adresse et de grâce, comme les solennelles réceptions de l'évêque—avec déploiement de cavalcades enrubannées, au bruit de la fusillade et du canon,—comme tant d'autres choses agréables que nous ne revoyons que par le souvenir et que nos enfants ne connaîtront que par nos récits.

Le pain bénit dont je parle était une pratique observée dans toute l'étendue du pays, mais il est un autre *pain bénit*, bien différent et particulier à certaines paroisses des environs de Québec *c'est le pain bénit du bon Dieu* dont je vous entretiendrai un autre jour—si le ciel nous prête vie.

A. N. MONTPETIT.

LES EXAGERATIONS.

Si vous le voulez bien, nous ferons aujourd'hui un petit examen de conscience. Les grands spectacles de la nature nous portent tout doucement à faire un retour sur nous-mêmes et quand notre œil, encore tout baigné des clartés profondes et calmes qu'il a rencontrées dans l'horizon agrandi de la mer, se reporte sur ce petit point insignifiant qui est notre personne, il y découvre bien des choses qu'il n'avait pas encore aperçues ; il est obligé de faire des comparaisons qui ne sont point tout à fait à notre avantage. C'est à quoi nous allons consacrer quelques instants beaucoup plus agréables pour la galerie que pour nous, il est vrai ; mais, en somme, nous aurons peut-être notre tour, et nous rirons alors assez pour compenser la légère humiliation que nous nous infligerons aujourd'hui.

Vous avez remarqué comme moi, sans doute, cette tendance que nous avons à tout exagérer : nos sentiments,nos paroles, nos actes, nos mérites, nos fautes même, nous cherchons toujours à les grossir, à les présenter sous un jour qui nous soit favorable. Je n'ai jamais vu d'habitude plus commune chez l'homme, si ce n'est celle qu'il a de déprécier, de rapetisser les mêmes choses chez ses semblables.

Vous voyez deux hommes qui discutent : les voix résonnent, les bras battent l'air, la tête se dresse, les yeux flamboient et menacent ; mais, au fond, il n'y a pas grand' chose dans tout ce bruit et ce mouvement. De chaque côté, les idées sont maigres, les expressions sont pauvres et les coups d'œil chargés d'éclairs ne portent point la véritable lumière. Cependant, demain, écoutez les deux adversaires raconter, chacun de son côté, cette passe d'armes. A entendre le premier, il a positivement pulvérisé et anéanti son homme, ce qui, du reste, ajoute-t-il modestement, n'a pas été une tâche bien difficile pour lui. Pourtant si l'on en croit la version de l'autre, son succès n'a pas été moins grand et sa victoire n'a pas été moins facile, tant la lutte était évidemment inégale.

Ecoutez celui-ci qui parle de sa force. D'autres peuvent avoir le bras solide, mais lui ! qu'on lui donne seulement l'occasion de s'affirmer et il fera bien vite voir de quoi il est capable : il a parcouru des routes difficiles qui avaient arrêté les plus intrépides ; il a soulevé des poids qui auraient écrasé tout autre que lui,—sauf peut-être le Samson de l'Ecriture ; bref, il ne connaît pas encore toute sa force. Cet autre, lui ne peut pas vanter la vigueur de ses nerfs ; mais, par exemple, trouvez-moi quelqu'un qui possède la dextérité de sa main et la sûreté de son coup d'œil. Un troisième brille entre tous par ses chevaux, ses chiens et ses habits ; c'est en ce genre, l'homme le mieux pourvu de l'univers, et il est très fier de cette incontestable supériorité. Celui-ci est un rameur : inclinons-nous ; c'est le rival de Hanlan aujourd'hui ; demain, ce sera peut-être son vainqueur. D'autres ont conquis les suffrages de l'univers par des conquêtes célèbres, par des œuvres sublimes, par la pratique de vertus héroïques ! Eh ! bien, qu'est-ce que peut être tout cela auprès d'un homme qui, accroupi dans un canot ridiculement bâti, raidit ses muscles d'acier et distance d'une demi-longueur le meilleur rameur connu. N'est-ce pas là l'apogée de la gloire ? Aussi ce Hanlan est fier et hautain ; il ne se changerait pas contre un grand d'Espagne. Du reste, de tous ces sots exagérés, c'est peut-être le plus excusable, car, comment ne se prendrait-il pas au sérieux quand des populations entières, quand la presse de tout un pays l'acclament, quand les peuples étrangers même ont pour lui des regards et des paroles d'admiration.

Mais, ce qui est bien plus extraordinaire encore, c'est que, non contents d'exalter nos perfections et nos mérites, nous allons jusqu'à exagérer nos crimes, nos fautes, et même nos faiblesses ; et cela provient toujours du même sentiment, la vanité, le besoin de se distinguer et de s'élever au-dessus des autres. C'est une espèce de folie qui peut devenir dangereuse autant pour nous-mêmes que pour nos semblables. C'est elle qui a armé le bras de Guiteau et brisé brutalement la carrière de Garfield. Mais n'allons pas jusqu'à ces extrémités et restons dans les actes ordinaires de la vie. Voici un bon jeune homme, pas violent du tout, mais légèrement impatient. S'il se laissait tout bonnement vivre tel qu'il est, il aurait toutes les chances de couler une existence heureuse et peut-être utile ; mais d'un autre côté, il est plus que probable qu'il passerait inaperçu. Que faire ? La nature ne l'a pas pourvu de cet esprit brillant qui rayonne et frappe les regards ; mais,—chose qu'elle oublie rarement, du reste,—elle lui a donné une part très libérale de cette ombre de l'esprit qui s'appelle la vanité. Il éprouve, par conséquent, un besoin impérieux d'éveiller l'attention, de se faire remarquer de quelque manière. Or, il n'y a chez lui de remarquable que ce petit défaut, l'impatience. Eh bien, il s'en servira ; sur ce grain de sable, il va essayer de construire sa réputation. Il devient brusque, hargneux, souvent jusqu'à la grossièreté. A propos de tout et à propos de rien, il se monte, se gonfle, s'enflamme. Puis, tout aussi vite, il se refroidit, s'apaise et finit par se confondre en excuses : " Pardonnez-moi, dit-il, mais c'est toujours ce malheureux caractère qui m'emporte ; je suis si vif, si impressionnable ; la nature m'a fait les nerfs si délicats que je ne puis pas rester maître de moi-même ; pardon, encore une fois, et plaignez mon malheur." Et voilà comment ce bon jeune homme, ne pouvant pas autrement fixer l'attention, réussit à se faire remarquer à titre de sensitive ou de harpe éolienne. Chacun a son ambition, après tout ; et j'aime autant le genre sensitive que celui des chapeaux abracadabrants et des faux cols à pointes vertigineuses.

D'autres fois on se vante d'être insensible sans s'apercevoir qu'on va jusqu'à la cruauté. Combien voyez-vous de gens affirmer sans cesse que rien ne les touche, qu'ils peuvent voir tailler un bras, couper une jambe, même trancher une tête sans ressentir la moindre émotion. Ceux-là, pour vous montrer qu'ils sont bien réellement les braves qu'ils se disent, torturent sous vos yeux un animal, un insecte inoffensif. Et ils seront fiers d'eux mêmes, et ils prendront pour l'admiration étonnée le sentiment d'horreur qui se reflétera dans votre regard.

Laissons-les goûter en paix un genre de satisfaction qui nous attire peu, et demandons-nous d'où vient donc ce besoin, cette habitude de tout exagérer. Sans doute il provient de notre nature même dont la vanité n'est pas la moindre imperfection. Mais là n'est pas la source unique. Nous devons beaucoup sous ce rapport à notre propre éducation. Et ici, frappons-nous encore une fois la poitrine, et tâchons d'exciter en nous une grande componction : c'est le point le plus délicat de notre examen de conscience. Rappelez-vous votre enfance. Reportez-vous à cette époque où votre bonne, ou bien l'un de vos camarades arrêtait vos ébats trop bruyants par un de ces contes merveilleux qui hantent encore votre souvenir. N'est-ce pas que dans ces récits, il n'y avait presque rien de naturel. Les fées, les géants, les enchantements, les monstres en remplissaient tous les épisodes. Vous viviez, vous croissiez dans un monde démesuré, surnaturel, fantastique. Les êtres, les sentiments, les actions, tout cela vous arrivait à travers la lentille grossissante de la pure fantaisie. Vous y pensiez le jour, vous en rêviez la nuit. Peu à peu, cette vie hors nature, vous pénétrait, s'établissait en vous et travaillait par tous les moyens à supplanter et remplacer l'existence et les sentiments ordinaires. Tellement que, arrivés à l'âge mûr, bien des hommes sont encore, malgré eux, sous le coup de ces sensations fausses ou exagérées. Un peu plus tard il vous a fallu étudier, vous instruire. Et quels livres vous a-t-on mis entre les mains ? Des histoires fabuleuses, des récits merveilleux ; les Métamorphoses d'Ovide, l'Enéide, l'Iliade, l'Odyssée, la Divine Comédie, la Jérusalem délivrée, le Paradis perdu, etc. ; et dans la crainte que le latin, le grec et les langues étrangères ne vous laissassent des points obscurs, on a pris la peine de vous faire un livre tout exprès pour vous bien saturer de toutes ces exagérations, et on a mis entre vos mains le Télémaque de Fénelon. Puis, après, les livres sérieux, pour vous réveiller, toujours dans le même genre, on vous a donné une bonne traduction de Don Quichotte ou quelqu'autre livre de même nature, dans lequel le vrai et le réel n'apparaissent à travers la fiction et le merveilleux que de temps à autre, comme les rayons du soleil sous les branches feuillues d'un arbre. Faut-il s'étonner si, après cela, l'esprit et le sentiment sont faussés au point de nous faire faire les sottises que j'ai signalées plus haut.

Mais le mal est encore rendu plus loin ; il se glisse jusque dans les choses où l'on s'attendrait le mieux à le trouver. Vous rappelez-vous bien qu'à l'âge de huit ou dix ans, on vous faisait chanter, à pleins poumons, ces paroles significatives :

Grand Dieu, mon cœur touché
D'avoir peché
Demande grâce ;
Couronne tes bienfaits,
Pardonne mes forfaits !
Pardon, mon Dieu, pardon,
N'est-ce pas un Dieu bon !

Hélas ! ou plutôt Grand Dieu, quels peuvent donc être ces *forfaits* commis par un enfant de dix ans! Voyons, franchement, ne croyez-vous pas qu'il y a là une regrettable exagération ? Je ne cite que cet exemple parce que je sens la position délicate où je me mettrais en m'avançant plus loin. Mais, je pourrais multiplier les citations de ce genre et l'on serait étonné de voir combien il est facile, avec les meilleures intentions du monde, non-seulement, comme le dit Bridaine, " de jeter la terreur dans les âmes simples et naïves," mais de fausser, dans leur source même, les idées et les sentiments. Si quelqu'un plus autorisé que moi veut se donner la peine de lire attentivement nos recueils de cantiques, il verra que ce qui paraît assez inoffensif en chantant, peut devenir singulièrement plus répréhensible à lecture reposée. Un poète a écrit :

Ce qu'on n'oserait pas dire,
On le chante sans frémir.

Qu'on étudie sous ce jour un certain nombre de nos cantiques, et on verra qu'il y a place à bien des modifications.

Si vous donnez habituellement à un enfant une nourriture fortement épicée, il la digérera sans doute ; mais quand il sera arrivé à l'âge mûr sa constitution sera brisée. Il en est de même pour le moral. Les idées fausses et exagérées s'assimilent assez facilement ; mais quand l'esprit a pris sa pleine croissance, on s'aperçoit qu'il est tourné et dévoyé ; et il faut les plus grands efforts pour le ramener dans la ligne droite.

Je n'ai pas voulu faire un sermon, mais il me semble qu'il y a dans ce qui précède quelques vérités dont chacun peut faire son profit.

NAPOLEON LEGENDRE.

REVUE EUROPEENNE.

Les embarras récents de l'Angleterre en Egypte et en Asie ont ému l'opinion anglaise. On ne s'est pas seulement préoccupé des difficultés de l'heure présente et des échecs d'hier. Certaines personnes se sont trouvées qui, examinant la situation militaire ou coloniale de l'Angleterre à un point de vue plus général, se sont demandé si les beaux jours de la puissance britannique n'étaient point finis. Qui ne se rappelle le titre retentissant d'un livre publié autrefois par Ledru Rollin : *la décadence de l'Angleterre* ? Aujourd'hui, on ne se souvient plus du livre, mais le mot qui, en son temps, avait produit l'effet d'un paradoxe, paraît

SOUSCRIPTION RIEL.

Une liste de souscription pour "obtenir les fonds nécessaires pour porter la "cause de Riel devant un tribunal plus "éclairé et obtenir justice" est déposée au bureau de LA PRESSE.

Nous invitons tous les amis du droit et de la justice à venir verser leur obole au plus tôt.

RIEL.

Grande assemblée au Champ-de-Mars.

Revue des griefs des Métis.

Le verdict de Regina flétri.

Riel ne sera pas pendu!

Dimanche, à 3 hrs. de l'après-midi, on pouvait déjà voir un grand nombre de personnes se diriger du côté du Champ de Mars, où devait avoir lieu la grande assemblée convoquée en faveur de Riel.

A quatre heures, les deux tiers du vaste terrain étaient couverts de monde et l'on attendait avec impatience le commencement de la réunion.

Nous avons remarqué, non avec surprise, mais avec plaisir, que cette foule se composait surtout des hommes les plus marquants de notre ville, des bons ouvriers honnêtes et travailleurs de nos faubourgs et des hommes de profession et cultivateurs des paroisses environnantes.

Nombre de personnes étaient même venues de villages relativement éloignés, tels que La Pointe Claire, Ste Anne du bout de l'Ile, Lasalle, St Eustache, Vaudreuil, St Vincent de Paul etc., etc.

Sitôt qu'on voit paraître sur l'estrade, les organisateurs de l'assemblée, des exclamations enthousiastes se font entendre et tous sont accueillis par des hourrahs frénétiques, car la foule comprend qu'ils viennent demander justice et protester contre un acte arbitraire et inconstitutionnel.

On voit successivement paraître MM. Dr Lachapelle, L. O. David, C. C. de Lorimier, A. N. Montpetit, Ch. Champagne, F. de Lorimier, Ech. Grenier, Hon. R. Laflamme, A. E. Poirier, Georges Duhamel, Dr Marcil, H. C. St Pierre, Alphonse Christin, Ech. Robert, Ech. Beausoleil, M. Deschamps, J. B. Rouillard et les différents représentants de la presse.

Sitôt que le silence se rétablit on procède aux nominations régulières :

Sur proposition de M. L. O. David, M. le Docteur E. P. Lachapelle est nommé président et M. A. D. Trebrier, secrétaire.

Le Dr Lachapelle expose en quelques mots le but de l'assemblée et M. Poirier lit les lettres suivantes des invités qui n'ont pu se rendre à l'invitation que leur a été adressée par M. David ;

Montréal, 7 aout 1885.

A M. L. O. David, avocat,

Monsieur,

Vous m'invitez à une assemblée qui doit avoir lieu au Champ de Mars, dimanche prochain, à propos du procès de Riel.

Je regrette qu'un voyage depuis longtemps premédité m'empêche de me rendre à votre invitation.

Louis Riel est condamné à mort, après un procès où, s'il faut en croire les rapports des journaux, on n'a pas voulu donner au prisonnier la latitude et le temps nécessaires pour préparer sa défense.

L'opinion publique s'alarme avec raison de cette façon étrange de disposer de la vie d'un homme, et tous les amis de la justice vous sauront gre des efforts que vous faites dans son intérêt.

Croyez-moi, etc.,

P. Ev. LEBLANC.

TROIS-RIVIÈRES, 6—Invitation reçue, je suis malade et à mon grand regret incapable de me rendre à l'assemblée. Votre démarche pour la grâce de Louis Riel, cause à laquelle je m'intéresse tant, est une œuvre patriotique; ce sera une belle page de notre histoire. Veuillez exprimer à mes compatriotes, de Montréal mon regret de ne pouvoir être présent à l'assemblée et leur dire que nous ne nous sauverons jamais tant que nous mettrons en pratique notre devise nationale "l'Union fait la force" C'est une belle occasion, courage et succès, mettez tout dehors.

ARTHUR TURCOTTE.

Puis M. L. O. David lis les résolutions suivantes :

"Considérant que les Métis anglais et français du Nord-Ouest demandaient en vain depuis des années le redressement des griefs dont ils se plaignaient et qu'ils ont été entraînés par les circonstances hors de la voie constitutionnelle qu'ils s'étaient tracée.

Considérant que le gouvernement a, dès le commencement des troubles reconnu la justice de leurs réclamations, en envoyant auprès d'eux des commissaires chargés de faire droit à leurs demandes,

"Considérant que Louis Riel a été l'instrument plutôt que le chef du mouvement et que les métis sont allés le chercher aux Etats-Unis, pour les aider à obtenir justice et qu'ils l'ont même empêché de partir à la veille du soulèvement.

"Considérant que son procès a eu lieu devant un tribunal qui paraît avoir peu compris sa responsabilité et son devoir et que d'ailleurs des doutes sérieux existent sur la légalité de ce tribunal et sur la juridiction en matière de haute trahison ;

"Considérant que l'état mental de Riel permet de croire qu'il n'était pas toujours responsable de ses actes et maître de sa volonté, lorsqu'il s'agissait de la cause au triomphe de laquelle il avait voué toute sa vie.

"Considérant que le crime dont il est accusé est une offense politique, que l'exécution de la sentence de mort portée contre lui sera considérée comme le resultat des préjugés et du fanatisme et sera plutôt nuisible à l'harmonie si nécessaire dans une société mixte comme la nôtre.

Résolu, qu'une souscription soit ouverte immédiatement pour donner à Louis Riel les moyens de porter sa cause devant un tribunal plus élevé et plus digne de confiance et qu'en même temps tous les moyens constitutionnels soient employés pour empêcher que la sentence soit mise à exécution.

La lecture de ces résolutions est accueillie par des tonnerres d'applaudissements et des bravos répétés.

M. L. O. David, premier orateur inscrit, s'avance sur l'estrade et prononce un discours des plus émus que nous résumons ainsi :

DISCOURS DE M. L. O. DAVID.

Messieurs,

Je suis heureux de voir qu'une aussi grande foule de citoyens ait répondu à l'appel qu'il a été fait et je vois que chaque fois que l'on s'adresse à l'honneur, à la vie de nos compatriotes, on est toujours entendu.

Il ne s'agit pas ici de politique, on ne s'occupe ni de biens ni de rouges, il s'agit de savoir si on va tuer un homme dont le crime a été de protester contre les mauvais traitements et les injustices, qu'on lui a fait subir; si on va pendre un patriote dont le crime a été de prendre fait et cause pour ses frères qu'on réduisait à la misère; si on va assassiner un père de famille qui ne veut pas que ses enfants meurent de faim.

(Non! Non! c'est impossible.)

Non, messieurs, vous avez raison, s'est impossible et cette impossibilité est si grande et si vraie, qu'elle est comprise même par tous les anglais raisonnable, qui mettent la justice au-dessus du fanatisme.

Dans cette lutte inegale qui vient d'avoir lieu, la couronne anglaise a été défendue par les Canadiens-français eux mêmes, et tout le monde sait que le 65ème est le seul de tous les bataillons de la province de Québec, qui ait combattu et versé son sang, pour une cause anglaise.

Et cependant nous n'ignorions pas que le 65ème allait combattre des hommes de leur sang, qui comme nous, aiment la France et tout ce qui vient de la France.

Nous avions le droit de compter sur la reconnaissance de la couronne pour laquelle nous venions de combattre, car c'était justice.

Voyez ce qui s'est passé.

A peine le 65ème était il parti, à peine venait il d'entrer dans la Province d'Ontario, qu'on l'accablait d'injures, qu'on le couvrait de boue et qu'on accusait nos vaillants officiers et nos braves soldats de voler et de dévaliser les gens chez lesquels ils passaient.

(—Honte! infamie!!)

Ah! ils sont heureux de vivre loin de nous ces laches fanatiques, ces insulteurs qui se cachent quand on leur demande leurs noms!

Ce n'était pas assez pour eux, cependant, ils ne se contentaient pas d'insulter le 65e, ils ne leur suffisait pas d'injurier toute la race Canadienne-française, ils essayaient de salir le drapeau français qu'ils traitaient de guenille.

(—Lacheté! honte!! honte!!!)

Les ignorants! les ingrats!! les misérables!!! ils oublient l'histoire, ils ne savent donc pas que toutes les puissances du monde s'inclinent avec respect devant cette noble guenille qui représente la civilisation, la science et la liberté. (Bravo!)

Ils oublient donc qu'à Inkerman, tous les régiments anglais auraient été massacrés sans cette guenille. (Applaudissements.)

Dans le conflit anglo-russe qui va éclater, ils seraient bien heureux d'avoir cette guenille à côté de leur armée, pour les protéger et les aider.

Mais passons l'éponge sur ces ordures—le mot est dur, mais il est juste.

Le 65e a répondu à tout cela en se battant avec un courage qui a arraché des exclamations d'admiration au général Strange qui les commandait—un Anglais, pourtant!

Pendant que le sang canadien-français coulait pour l'Angleterre, les fanatiques, qui ne se battaient pas, eux, ne trouvaient rien de mieux à faire que de pendre Riel en effigie, et le bataillon d'Halifax, plus tard, après avoir reçu une réception magnifique à Montreal, quittait la gare d'Halifax en chantant une chanson de mort contre Riel! Quel courage!—Honte! Honte!!

Riel vient de subir son procès.

Il n'a pas été jugé par ses pairs, on ne lui a pas fait un procès impartial, on n'a pas entendu les témoins dont il avait besoin, on n'a pas osé montrer les documents qu'il avait confiés au général Middleton, pour servir à sa défense.

On a fait son procès dans un coin, à toute vapeur et, enfin, on l'a condamné à mort.

Vous le voyez, le fanatisme a joué un rôle sanglant à Regina.

Riel ne doit pas être pendu. (Non! Non!!)

En supposant même qu'il soit coupable, il n'a commis qu'une offense politique, et chez toutes les nations civilisées, la peine de mort est abolie pour les crimes de ce genre.

Cette abolition est juste, on comprend la différence qu'il y a entre l'assassin qui tue son ennemi dans l'ombre et le patriote qui verse son sang sur le champ de bataille pour son pays.

Pour les patriotes, c'est glorifier l'échafaud, c'est élever un piédestal d'honneur à la potence.

Les Américains, gens pratiques et raisonnables, n'ont pas agi de la sorte, après la terrible guerre civile qu'ils ont eue.

Non, ils ont pardonné et ce pardon est sorti une union plus grande, plus solide que jamais. (Bravo! Bravo!!)

En 1837 nos pères ont jugé à propos de prendre les armes, et quelles armes! des fourches, des rateaux, des faux et des piques contre des canons et des fusils rayés. Un certain nombre d'entre eux ont été envoyés en exil, d'autres ont été pendus et quelques années plus tard les plus fanatiques de leurs ennemis sont venu demander pardon à leur mémoire.

Plus tard encore, messieurs, dans quelques années, peut-être, un des fils de ceux qui réclament aujourd'hui la potence pour le chef des insurgés du Nord-Ouest, dira que c'est grâce à Riel s'il jouit de sa liberté complète.

Messieurs, de Lorimier, à la veille de monter sur l'échafaud, a fait son testament politique en disant :

" O mes compatriotes! je vais mourir
" pour mon pays, j'espère que ma mort
" vous sera utile et que vous vous souvien-
" drez de celui qui est mort pour la liberté
" de sa patrie!

Ces nobles paroles, Riel les prononcerait sans doute aussi avant de mourir.

Partout un cri deshonorant retentit : "Pendez-le! Pendez-le!!

—Non! non! on ne le pendra pas!!)

J'y compte, messieurs, et j'espère qu'il n'y aura pas de Pilates parmi nous, car jamais il ne pourraient effacer la tache de sang qui les marquerait.

Maintenant, il faut être pratique. Pour arriver à un autre but il faut deux choses :

1o De l'argent pour porter la cause de Riel devant un tribunal plus éclairé et obtenir justice.

2o Les signatures de tous les Canadiens-Français à la suite des demandes d'amnistie ou de commutation de peine.

C'est là ce qui nous reste à faire et je compte sur votre honneur, sur votre courage et votre générosité, pour accomplir cet acte de justice et pour sauver Riel, qui n'a été coupable que de vouloir sauver son pays.

Ce discours est accueilli par des salves d'applaudissements répétés.

DISCOURS DE C. C. DE LORIMIER C. R.

M. le Président,

Messieurs,

Ce concours immense de citoyens sans distinction de race et de nationalité est une preuve de plus que Montréal répond noblement à l'appel qui lui est fait.

Merci, messieurs, merci pour votre patriotisme, pour votre bienveillance. Votre présence à cette assemblée en si grand nombre est un témoignage éclatant de l'intérêt, de la sympathie que vous portez à la belle et grande cause des pauvres métis opprimés dans les troubles politiques du Nord-Ouest. (Appl.)

Cette assemblée, messieurs n'a pas un caractère hostile au gouvernement constitué. Non, messieurs ; les journaux de toutes les couleurs, de toutes les nuances politiques, de tous les partis, conservateurs comme libéraux, libéraux comme conservateurs, nous ont prêté le plus généreux concours dans ce mouvement patriotique. Cette assemblée n'est pas un appel aux passions populaires, cette assemblée n'est pas un appel aux préjugés de races et de religion : Non messieurs, c'est l'expression de nos sentiments, c'est la manifestation éclatante de nos opinions sur les questions des populations dont les intérêts sont en question dans le Nord-Ouest.

Le but, l'objet de cette assemblée, n'est pas l'apologie de la résistance ouverte à l'autorité constituée, n'est pas l'apologie de la révolution ; mais venons ici plaider la grande cause de l'infortune, du malheur, du désespoir, nous venons ici supplier l'autorité de ne pas paraitre en face de l'infortuné Riel avec les apparails sanglants de la justice vengeresse, mais de se montrer sous l'aspect de la clemence qui oublie et pardonne. (Appl. prolonges.)

Messieurs, le temps ne me permet pas de vous exposer les détails des peripeties du grand drame qui vient de se dérouler dans les plaines du Nord-Ouest. Messieurs, détournons les regards du spectacle des longues misères, de l'exaspération, des luttes désespérées de la résistance suprême de ces malheureuses populations; il nous suffit, pour le bonefice de notre cause, pour justifier notre position au point de vue constitutionnel, il nous suffit de constater deux faits :

L'historien qui voudra jeter quelque lumière sur cette sombre page de notre histoire, l'historien impartial sera obligé de constater dans ses relations que ces populations n'ont demandé autre chose, rien autre chose que la juste répartition des terrains sur lesquels ils avaient des droits indéniables, (Appl).

Je dédie qui que ce soit, je défie les fanatiques ennemis de ces pauvres métis de citer un mot, un seul mot, lancé par le malheureux condamné, contre l'autorité légitime, un seul mot dénonçant son manque de fidélité à la couronne britannique. (Appl)

Messieurs, il nous faut, en second lieu, nous appuyer les détails de l'engagement, du 26 mars au Lac au Canard, car c'est là pour la première fois que se sont trouvés en présence les deux partis qui se sont pendant trois longs mois livré la lutte la plus acharnée qui ait ensanglanté les prairies du Nord-Ouest.

Que voyons-nous? Un parti de métis est attaqué, il se défend vigoureusement ; douze hommes de la police montée restent sur le champ de bataille (Appl.); de ce moment, les vainqueurs du Lac au Canard, qui avaient protégé leur vie en vertu du droit de légitime défense, ces pauvres métis ont été regardés comme des rebelles qu'il fallait écraser à tout prix, mais jamais on n'a pu prouver que le premier coup de feu avait été tiré par les métis (Appl).

Voilà les deux motifs, les deux bases sur lesquels je m'appuie pour declarer que les Métis méritent nos sympathies et n'ont jamais fait autre chose que défendre leurs vies et leurs propriétés. (Appl. prolonges)

Mais dans les circonstances, il nous faut plus que des paroles, il nous faut faire des requêtes couvertes de milliers de signatures et demander pardon pour tous, sans distinction de race, de religion, de nationalité (Appl. et cris de : oui! oui!)

Messieurs, qu'est-il résulté de ce premier conflit? Une seule conséquence, mais une conséquence inevitable. D'une part, l'autorité s'est crue méconnue, outragée et bravée; d'autre part, ces braves populations, peu instruites, et plus habituées aux luttes des prairies qu'aux luttes parlementaires, se sont considérées victimes de l'oppression, et se sont levées pour repousser l'agression et défendre leurs territoires (Hourrahs!) Voilà, messieurs la véritable cause des troubles politiques, que l'historien impartial devra consigner dans l'histoire des territoires du Nord-Ouest.

En face de ces événements, qu'a fait l'autorité? L'autorité a fait son devoir ; elle a fait appel aux milices canadiennes, et toutes ont répondu noblement à l'appel, et ont prouvé que sur la terre du Canada, notre race a conservé les vertus antiques du sang gaulois. (Appl.)

Non seulement le 65ème bataillon, mais aussi les bataillons de Québec et de tous les points du pays, sont accourus bravement sous les armes à votre voix et au rappel, pas un n'a bronché, tous se sont avancés hardiment comme de vaillants soldats et de loyaux citoyens. (Appl.) Pourquoi cette réponse courageuse et sans murmure? C'est qu'on savait qu'il fallait arrêter cet essor, étouffer cette explosion d'indignation dans le Nord-Ouest et dont les conséquences pouvaient être si funestes, car les Métis étaient en résistance ouverte à l'autorité constituée, les farouches enfants des prairies étaient déjà sur le sentier de la guerre, et quelles auraient été les conséquences, si on ne les avait pas arrêtés.... ! Vous vous rappelez toutes les misères, les marches forcées, les rudes épreuves du 65e, supportées avec la franche gaieté gauloise, rappelant au vieux monde que les Canadiens-français ont conservé dans leurs veines la valeur du vieux sang gaulois. (Appl. et bravos.) Cette campagne a été faite avec honneur par les troupes du gouvernement; de leur côté, les Métis, sous la conduite du brave Dumont, ont fait des prodiges de valeur. (Appl.)

Vous vous rappelez le jour où nos volontaires nous sont revenus, brunis par le soleil, couverts de poussiere et de haillons, vous vous rappelez l'ovation enthousiaste dont ils furent l'objet à leur entrée à Montréal; non ; tout cela, ils l'avaient bien mérité, car ils avaient rempli noblement leur devoir. (Appl.)

Messieurs, vous connaissez tous la suite des événements. On n'entend plus le bruit du canon, la paix règne dans Varsovie et voici le moment de la justice, de la justice aveugle, mais terrible, un glaive à la main. A peine quelques semaines se sont elles écoulées et déjà un métis a payé de sa vie sa participation à cette guerre civile et française, qu'il y avait appel en bonne et due forme. C'est le sort de Riel (Cris de : Non, Non). qu'on peut croire dépourvu d'assez de raison pour répondre de ses actes devant les cours de justice. Déjà on lui a fait un simulacre de procès, une condition sine qua non il a été condamné à expier sur l'echafaud le crime d'avoir pris part à ce mouvement. (Honte! Honte!)

Messieurs, pourquoi sommes-nous réunis aujourd'hui? Allons-nous nous croiser les bras en laissant s'accomplir les choses sans protester energiquement....?

Non, messieurs ; il faut agir, (Oui! oui!) mais légalement et constitutionnellement. Pour cela, nous avons deux moyens : Aller à la défense des prisonniers devant les tribunaux et, le procès perdu, nous venir demander un pardon complet, une remission entière et sans condition.

Quant aux secours en argent, je ne doute pas un seul instant que la population de Montréal et de toute la Confédération française, anglaise et irlandaise ne vienne en son obole pour obtenir devant les tribunaux le *fair play* dont les anglais sont si fiers eux-mêmes. (Appl.)

Nous ne demandons pas de faveurs, la justice, (Appl.) la justice pour ces malheureux qui ne jouissent d'aucune protection et qu'on veut immoler à la haine, à l'ignorance au fanatisme. Car jamais Riel n'a été condamné légalement, jamais ces personnes n'ont été trouvées coupables de trahison (Non! Non!) mais cette justice coûte cher, et je ne doute pas que vous ne soyez généreux.

Messieurs, le grand moyen, c'est de demander pardon pour tous (Appl).

La voix du peuple, la belle et grande voix du peuple, quand elle est bien dirigée, ne s'est jamais élevée méconnue, surtout lorsque sa demande est appuyée sur les plus grands principes de l'humanité et de la charité chrétienne. Nous prenons des moyens trop pacifiques, trop légitimes, pour ne pas réussir ; j'aime à croire que l'autorité se montrera clémente, elle comprendra que son rôle est plus beau lorsqu'elle pardonne que lorsqu'elle punit. (Appl.) Le sang des victimes politiques n'a jamais honoré ceux qui l'ont répandu inutilement.

Nous avons déjà payé notre dette à la loyauté, payons la aujourd'hui à l'humanité. (Appl).

Messieurs, cette assemblée est le prélude du grand mouvement qui doit embrasser le pays d'une extremité à l'autre : il faut de l'entente, de l'union ; et si nous persistons avec energie, cette clameur immense ira jusqu'au pied du trône, fléchira la sévérité implacable de la justice, et nous aurons empêché cet acte odieux qui serait une tache honteuse dans les annales de la Puissance du Canada. (Applaudissements enthousiastes).

DISCOURS DE L'HONORABLE M. R. LAFLAMME

Messieurs,

Je serai court, car plusieurs orateurs doivent adresser la parole après moi.

Il y a eu insurrection dans le Nord-Ouest ; en apprenant cette nouvelle désastreuse, le gouvernement appela les volontaires à la défense du pays. Comme on le savait tout le monde a répondu à l'appel et parmi les volontaires que le gouvernement qu'ils voulait protester. Si les ministres ont le cœur plus bas que le ventre ce n'est pas leur faute à eux, ils ne peuvent rien y faire, mais nous, nous nous élisons les membres de notre cabinet et nous choisissons ceux que nous jugeons dignes de nous representer.

Le procès qu'on a fait à Riel n'a été qu'une ignoble farce : un sujet anglais sur la Saskatchewan doit-il être victime du fanatisme et de la tyrannie plus là-bas que sur d'autres points du sol britannique? parce qu'il est dans le Nord-Ouest, est-ce qu'on ne doit pas le traiter avec autant de justice qu'à Ottawa, Montreal ou à Londres?

Un juge, dans les causes de haute felonie, en Angleterre, doit être indépendant de la couronne ; c'est le droit anglais qui veut cela ; ici dans une cause de même nature, le juge est nommé par le gouvernement, il est payé par le gouvernement, il reçoit ses instructions du gouvernement qui, ne l'oublions pas est partie primordiale dans la cause, il est même sujet à rappel par le gouvernement ; et que fait ce juge, Il s'en va à travers les rues de Winnipeg, choisit lui-même ses jurés, mais au lieu de choisir que les jurés qui dit d'assermenter, il n'en prend que six, il prend sur lui de tronquer cette institution sublime qui a sauvé les libertés du peuple anglais ; Richardson descend lui même dans la rue et choisit ses hommes.

Quelle dignité! Il se serait bien rendu à douze mais sur les douze se trouvait un métis, il l'a mis dehors, il se trouvait un Irlandais, il l'a encore mis dehors, c'est alors qu'il s'est decidé à n'en garder que six. C'est une farce ignoble, plus ignoble et plus laide qu'aucune que nous ayons vue.

Deux jeunes gens, mus par un sentiment de générosité et de patriotisme incomparables, sont partis de Québec à leurs propres frais pour se rendre à Regina entreprendre la défense de Riel ; ces deux nobles cœurs ont droit à notre reconnaissance. Ils ont déployé dans leurs défense toute la science et l'habilité qu'on attendait de leur talent ; leur tâche était difficile car, ils avaient à lutter contre le parti pris ; " laissez-nous faire la preuve disaient-ils en s'adressant au tribunal afin que nous établissions devant cette cour et devant tout le pays que notre client n'est pas responsable de ses actes et qu'il a droit à l'acquittement."

Mais non, invariablement, le juge leur refusait la moindre demande ; en quelques heures, on fait le procès de Riel, on le trouve coupable, et, sans hésiter, il est condamné à être pendu.

Remarquez qu'avant Riel on avait fait le procès de son secrétaire ; en cinq minutes son affaire fut bâclée ; on admit qu'il était fou et on le remit en liberté. On trouva cependant que Riel n'était pas fou ; il avait pourtant comme secrétaire un individu que le jury lui-même venait de juger tel. C'est un outrage criant contre la constitution.

Riel sera-t-il pendu? Messieurs, son sort est entre vos mains. La procédure à suivre est longue et coûteuse, il faut des fonds et c'est vous à qui nous nous adressons pour en trouver ; vous allez être généreux, j'en suis convaincu, (Oh Oui, il y en aura de l'argent.) Quand bien même Riel serait anglais ou Ecossais ou Irlandais, je serais encore ici aujourd'hui pour défendre ses droits. Riel est sujet anglais et comme tel autant que par le sang, il a droit à nos sympathies et à celles de la population anglaise.

Vous avez élevé un monument aux héros de 1837 ; vous allez en élever un nouveau à la mémoire du Dr Chenier ; les actions héroïques de ces hommes sont encore devant nos yeux ; nous les voyons partir armés de fourches, de piques et de mauvais fusils qui, s'ils eussent été bons, auraient peut-être donné une autre tournure aux événements. Oui, messieurs, dans le cœur de chacun de nous, il y a un monument pour ces braves, il en reste encore un à construire, c'est celui de de la justice en faveur de Riel, un autre brave. (Applaudissements prolonges.)

DISCOURS DE M. CHARLES CHAMPAGNE.

Quelle n'est pas mon émotion, messieurs, à la vue d'une assemblée aussi considérable qui s'est formée, poussée par les mêmes sentiments, pour protester contre la condamnation du grand prisonnier qui a déja un pied sur l'échafaud, contre la condamnation de Louis Riel. (Applaudissements.) L'indignation a été générale dans toute l'étendue du Canada ; partout on s'est levé, partout on a protesté contre une injustice aussi révoltante. Si Riel eut été un brigand, s'il eut été réellement coupable, on ne verrait pas tous les gens sensés on ne verrait pas cette foule immense s'assembler pour sympathiser avec lui. (Appl.)

Moi aussi, messieurs en 1849 j'ai combattu dans le Nord-Ouest pour la cause des Métis ; et voici dans quelles circonstances : les Métis habitaient des terres défrichées de leurs bras et qui leur appartenaient en vertu d'actes passés avec la compagnie de la Baie d'Hudson ; mais voici qu'on parle de l'annexion du Nord-Ouest à la Confédération sans condition aucune ; on veut annexer ce territoire sans consulter les chefs du pays, ces vénérables prêtres qui avaient par leurs efforts, colonisé la contrée, sans consulter les martyrs de la colonisation (Applaudissements.)

Alors le clergé prend des mesures pacifiques pour sauvegarder les droits des Métis ; il guidait Riel dans toutes les démarches que celui-ci faisait dans ce but. Toutefois le gouvernement ne veut rien écouter et c'est alors que la force prime le droit de l'annexion : le colonel Denison s'avançait vers Pembina ! mais 13 Métis, 13 braves habitants des prairies réunissent le colonel à la tête de 52 hommes. Des négociations avaient été ouvertes par Mgr Taché et le Révd Père Richot et M. Scott ; mais dans le même temps l'on voit le Gouverneur McDougall essayer de soulever les sauvages avec du tabac, afin d'avoir par là une occasion pour faire la guerre aux Métis (Honte). Pendant ces mêmes négociations, messieurs, le sang metis coulait verse par la main des anglais, lesquels étaient poussés par un barbare fanatisme. (Revoltant.)

Avant de passer l'acte de Manitoba, la paix n'était pas encore faite, il était l'amnistie complète de tous les prisonniers. Cependant qu'a-t-on fait, que sont devenues les promesses faites à Mgr Taché ! On m'a tout promis disait le vénerable évêque, les troupes ne viendront pas, et cependant, le soir même, les troupes anglaises d'abord, les fanatiques arrivaient et maltraitaient, martyrisaient les pauvres Métis. C'etait là, messieurs, nos pacificateurs, (honte).

Moi-même j'ai été fait prisonnier avec plusieurs autres qui avaient embrassé la même cause ; on nous mit tous, nous aussi prisonniers, malgré la promesse que le général Wolseley nous avait faite d'une amnistie complète si nous consentions à nous rendre. Nous avons été l'objet des traitement les plus ignominieux et, messieurs, je vous déclare pour la plus grande honte des troupes anglaises ; il n'y en eut pas un seul parmi nous qui ne reçut de la boue ou un crachat en pleine figure. (Honte ! honte !)

Quant à moi, ma cause s'est heureusement terminée dans la Cour de justice de cette ville.

Messieurs, admirez avec moi, ce grand martyr de la patrie, cet illustre martyr de la politique, l'égal de Dumont qui est mort assassiné par une populace effrenée : il paraît si bien aimer les troubles ; mais voilà qu'il est reconnu, poursuivi à coups de pierre par une vile populace qui l'assassine honteusement afin de satisfaire le fanatisme dont elle était remplie ! (Oui, honte honteux.)

Passons maintenant à la dernière insurrection. Depuis 15 ans les metis ne cessaient de reclamer ce qu'on leur avait promis ; mais ce fut en vain, toujours ils furent trompés, bernés, menés à bout, que faire vres métis veulent tenter un dernier moyens pour obtenir l'accomplissement des promesses qu'on leur avait faites. Toutefois ils ne sont pas les premiers à attaquer, Crosier à la tête d'un detachement de la police montée vient assaillir un parti de Métis, commencant ainsi la série des combats qui s'est terminée par la capture et la condamnation de ce pauvre fou qu'on appelle Louis Riel.

Oui Riel est privé de sa raison, Messieurs les mauvais traitements, les misères de toutes sortes qu'on lui a suscités ont été la cause de ce bouleversement de son intelligence. Trois prêtres et trois médecins compétents en cette matière l'ont formellement déclaré fou ; et cependant Riel est condamné à mort ! Ils ont osé dire dans la rue ; lequel d'avence avait pris son parti sous l'inspiration d'un fanatique Richardson. (Révoltant, Révoltant.)

Eh bien, messieurs, je vous le demande, au nom du 65ème, je vous le demande au nom de la justice, au nom de tout ce que vous avez de plus cher que vous avez de plus cher au monde, je vous le demande, messieurs, déliez les cordons de votre bourse et délivrez Riel des mains du fanatisme, préservez de l'échafaud la tête d'un pauvre compatriote, rendez un époux à sa femmes et un père à ses enfants (Oui, oui, il en aura de l'argent.)

On suggère que dans chaque quartier il se forme un comité qui voit à la collection des souscriptions. En même temps des listes de souscriptions seront ouvertes par chacun des membres du comité, Hâtez-vous, messieurs, venez en foule pour contribuer au salut de l'innocent. C'est votre devoir, Canadiens-Français, donnez, donnez, la justice nous le commande, Ecoutez, messieurs, qu'avec l'aide de Dieu nous réussirons dans l'exécution de notre projet, nous épargnerons une tache à l'administration anglaise et nous sauverons un martyr de l'echafaud.

DISCOURS DU DOCTEUR MARCIL.

Les orateurs qui m'ont précédé se sont écriés avec enthousiasme : " Vive les fils de la liberté ! " J'ajouterai messieurs " Vive les petits fils des fils de la Liberté (appl.)

Je ne m'attendais pas de vous adresser la parole messieurs ; mais celui qui a travaillé à l'erection d'un monument en l'honneur de l'illustre Chenier, celui-là n'a-t-il pas le droit de venir protester en faveur de l'innocent, de venir protester contre l'injuste condamnation de Riel.

La cause des métis est demeurée la même qu'en 1870. On a privé ces pauvres habitants des prairies, des terres qu'ils avaient défrichées eux-mêmes, on les a spoliés injustement ; si on leur a fait des promesses ce n'était que pour les amuser ; enfin l'heure de la bataille a sonné, et les Métis se révoltent non pas pour le simple plaisir de se révolter Messieurs ; non ils marchaient à la conquête des droits qui leur avaient été enlevés. (Oui c'est vrai).

C'est avec amertume, messieurs que nous sommes obligés de constater que la race française a été implantée au Canada pour être une race martyre ; toujours ces pauvres colons venus de France n'ont cesse d'être persecutés par l'étranger. La révolte de 37 et 38 a été la liberté pour nous ; on avait montré ce dont on était capable ; peut-être que celle des Métis sera l'avant coureur de la Liberté ! Espérons-le messieurs. (Appl.)

On s'est emparé des propriétés des Métis, et lorsque ceux-ci ont protesté lorsqu'ils ont demandé justice, on leur a répondu par des coups de fusils. Est ce là la justice ! messieurs. (Non non honte honte.)

Il n'y a pas un homme connaissant les faits de quelque nationalité qu'il soit, qui ne proteste hautement contre cette conduite révoltante d'un gouvernement, qui ne s'élève contre l'injustice.

Pendre Riel, messieurs c'est nous pendre nous-mêmes ; car enfin n'est-ce pas le même sang qui coule dans nos veines, tous nous sommes avec Riel les enfants de la vieille France (Appl.)

Ce crime politique n'aura pas lieu pour couvrir de honte, pour entacher éternellement l'administration anglaise.

Non, messieurs, Riel ne sera pas pendu on n'en a pas le droit, la civilisation le défend. Vous le savez, Riel a commis un crime politique tel toutefois il avait conscience de ses actes), et la civilisation moderne ne permet plus la peine capitale pour ce genre de crime. Toutefois, le fanatique Richardson, le *grand législateur*, a prononcé une sentence de mort sur la tête de l'innocent. (Révoltant! Révoltant!)

Soutenons nous tous les uns les autres, unissons-nous pour protester contre l'injustice, et c'est ainsi que nous conserverons ce sol, le plus beau fleuron de la couronne de France.

Je condamne la révolution ; je suis contre la révolte à main armée ; mais, voyez ces pauvres Métis écrasés sous le poids de l'injustice : n'ont-ils pas quelque droit de s'élever contre le despotisme? Que la justice soit rendue et il n'y aura pas de rébellion.

J'étais le premier, en 1870, à conseiller la résistance aux révoltés. Je disais à M. Chs. Champagne, je disais à Lépine, à O'Donahue, à Riel : résistez, ne laissez pas entrer le gouvernement sur votre territoire ; tuez-le plutôt. (Appl.)

Ce n'est pas tout, messieurs. On est allé jusqu'à insulter notre religion dans la personne de Mgr Taché ; on lui avait fait mille promesses, puis on s'est moqué de lui en ne tenant aucun compte de ce qui avait été avancé.

Les promesses faites aux Métis équivalent à ceci : " Nous vous tuerons, et ensuite, nous vous donnerons à manger. (C'est vrai! honte! honte! honte!)

Canadiens, un compatriote est dans les fers, il faut le sauver. Riel est prisonnier, il faut le delivrer. (Oui, oui, oui, on le sauvera.)

Je le répète avec l'hon. M. Laflamme, s'il s'agissait d'un Anglais ou de tout autre condamné injustement, notre conduite serait la même, nous nous leverions tous pour protester contre l'injustice.

Canadiens, arrachons Riel des mains de l'Anglais, sauvons-le, rendons le à une femme en pleurs, qu'il soit rendu à une mere, à des enfants, qui à cette heure peut-être, endurent les tortures de la faim. Accourez tous, messieurs, venez verser votre obole pour ce pauvre innocent.

Au patriote Chénier on a élevé un monument, messieurs, venez donner à Riel un obole qui, outre qu'il se sacrifiait pour ses freres est dans une position telle que nous devons plaider pour lui folie. Nous entendons être une grande nation un jour, commencons aujourd'hui à nous montrer digne d'occuper un tel rang.

Un dernier mot, messieurs. Riel a été condamné à mort, au moyen d'un simulacre de procès, par six jurés anglais, ses ennemis naturels, triés sur le voiet tout express pour n'avoir à cela. Et, cependant, ces six hommes après avoir condamné ce pauvre fou, n'ont pu réprimer ce cri de leur conscience révoltée :

Ayez pitié de lui, recevez-le à merci. Nous le condamnons, puisqu'il le faut ; mais nous demandons pardon pour lui, il y a droit.

C'est ce que nous demandons aussi en dernier ressort ; mais nous tenons avant tout à ce que la justice qui lui a été refusée, croyons-nous, lui soit rendue par le plus haut tribunal du pays et comme moyen d'atteindre ce but, nous vous demandons à tous de verser votre obole.

Vous ne nous refuserez pas, et espérons-le, ce pauvre Louis Riel échappera ainsi à l'échafaud.

DISCOURS DE M. A. E. POIRIER.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Lorsque j'ai été invité à prendre la parole en cette circonstance, je me suis demandé comment je pourrais éviter tous les écueils que présentent les questions délicates qui se rattachent aux événements importants que vous avez entendu discuter. Je voulais faire appel à votre patriotisme sans tomber dans le chauvinisme ; parler d'un procès politique, d'un crime politique et d'un prisonnier politique sans agir comme partisan politique ; signaler à nos compatriotes d'origine étrangère les griefs d'une race qui nous est chère sans commettre de ces exagerations de langage qui sont particulièrement déplorables dans une société comme la nôtre.

Les discours patriotiques que vous venez d'entendre m'enlèvent tout embarras ; ils m'indiquent clairement la voie dans laquelle je dois m'engager.

Les orateurs qui m'ont précédé vous ont éloquemment exposé l'objet de cette reunion ; ils vous ont énumere les différentes raisons qui doivent engager les autorités à user de la prérogative de la clemence envers le malheureux qui est aujourd'hui dans les fers à Regina.

Dans le moment, je ne puis donc que répéter sans espérer captiver votre intérêt, ce que d'autres ont dit d'une façon si heureuse.

Pour accomplir l'acte solennel qui nous réunit, nous invoquons deux espèces de faits : 1o les événements antérieurs au procès de Riel ; 2o le procès même.

Les faits antérieurs au procès constituent les circonstances attenuantes qui doivent déterminer le gouvernement à commuer la sentence de Riel ou à lui faire obtenir un nouveau procès. Il est établi que depuis une dizaine d'années et spécialement depuis 1878, les Métis ont adressé des plaintes aux autorités.

Ils ont eu des griefs sérieux contre le département de l'intérieur, duquel ils relevent. Ils ont formulé des reclamations qu'on a négligé de reconnaître jusqu'aux troubles du mois de mars. Comme premiers occupants du sol ils ont demandé qu'on les mette sur un pied d'égalité avec les immigrants qui nous arrivent d'Europe. Ils ont demandé qu'on les laisse en possession des terres qu'ils occupent depuis plus de trois ans ou qu'on les dedommage du sacrifice de leurs droits par une legitime compensation, en *scr

et lointaine campagne, dans les solitudes du l'ouest ; ils venaient de payer notre dette a la loyauté, et nous les avons chaleureusement remercies. (Oui, oui.)

Depuis lors, nous avons traversé le Champ de Mars et c'est du palais de justice aujourd'hui, que notre loyale population demande au gouvernement de traiter avec justice, ces pauvres insurgés dont l'égarement, s'il n'est pas justifiable, est certainement excusable.

Vous allez, comme on vous le suggère, signer avec empressement, à deux mains, les pétitions en faveur de Riel, et à côté de votre signature, vous déposerez dans la caisse commune, une offrande quelconque, si légère qu'elle soit, pour servir à la défense de Riel et de ses co-accusés, si la chose devient nécessaire. C'est le devoir de tout bon citoyen. (Oui, oui.) Quelconque ne le ferait pas, et par cette abstention coupable, laisserait consommer de nouvelles hécatombes, serait exposé, comme le juge barbare et les jurés fanatiques qui les auraient ordonnées, à voir la nuit, les spectres ensanglantes des victimes, hanter son sommeil à jamais troublé, pour lui reprocher leur assassinat.

Je vous demande pardon de cette supposition. Non personnes ne reculera devant le devoir sacré qui s'impose à tous, dans la triste circonstance qui nous réunit. Vous donnerez généreusement votre obole, en même temps que votre signature. Vous sauverez Riel et tous ses amis de l'échafaud qu'on leur prépare. Et plus tard, si jamais le vent du malheur souffle sur vous, ou sur vos familles là-bas bien loin du fond des cabanes perdues dans les prairies de l'Ouest, s'élèveront vers le ciel, les prières ardentes des épouses, des enfants et des mères à qui vous aurez conservé des maris, des pères et des fils.

Et quels maris ! quels pères ! quels fils !

Tous gens au cœur vaillant, au bras fort, au sang bouillant, habitués aux larges horizons et au grand air de la prairie. Est-il étonnant que ces libres enfants du désert aient redouté les empiètement de ceux qu'ils croyaient être des envahisseurs ?

Les métis à qui nous avons affaire ne doivent pas être jugés à notre point de vue.

Rappelons-nous, en parlant d'eux, ces vers du poète :

" Si Dieu nous a tirés tous de la même fange,
Cette il a dû pétrir dans une argile étrange,
Et sécher, aux rayons d'un soleil irrité,
Cet être, quelqu'il soit, ou l'aigle ou l'hirondelle
Qui ne saurait plier ni son cou ni son aile,
Et qui n'a pour tout bien, qu'un mot : " La Liberté."

Après les discours, on s'est occupé aussitôt de la formation d'un comité général, qui se compose ainsi :

Président, L. O. David ; 1er vice-président, Chs. C. Delorimier ; 2e vice-président, R. Préfontaine ; secrétaire, Charles Chauvagne ; asst. sec., A. E. Poirier ; trésorier, Jeremie Perrault ; tres. conj. J. O. Dupuis.

Comité de régie.—R. Lafamme, H. C. St Pierre, Alph. Christin, Pierre Rivard, E. L. Ethier, Barney Tansey, E. A. Dérome, Geo. Duhamel, Jean Marie Papineau, G. Phaneuf, J. O. Villeneuve, A. Ouimet, Bte. Rouillard, Chs. Champagne, avocat et E. G. Phaneuf, sont les orgnisateurs généraux.

Puis la foule s'est disperse profondément émue des paroles patriotiques qu'elle venait d'entendre.

Comme pas un journal anglais, du matin, de Montréal, n'était représenté à cette assemblee il est inutile de prévenir nos lecteurs qu'aucun de leurs comptes-rendus ne peut être exact.

Cette absence a été beaucoup remarquée et on ne peut l'expliquer que par parti pris de fermer les yeux et de se boucher les oreilles.

N'osant pas avouer qu'il y a eu injustice dans le proces de Riel, certaines personnes voudraient peut-être faire le silence autour des protestations qui se manifestent.

Ce système n'est pas appelé à avoir grand succes et le bruit de la grande manifestation sera entendu à Ottawa et à Londres.

A LACHINE.

Voilà le texte de la requête qui sera adressée à Son Excellence le Gouverneur-General par les citoyens de Lachine.

A Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada en Conseil.

Que vos requérants ont suivi avec attention les différentes phases du procès qui vient de se dénouer à Regina, T. N. O., par la condamnation à mort de Louis Riel, accusé du crime de haute trahison.

Que vos requérants ont confiance que tout le délai necessaire sera accordé pour faire examiner par la cour d'Appel de Manitoba, et, s'il y a lieu, par le Conseil Privé de Sa Majesté, la question de juridiction soulevée par la défense, de manière à ne laisser aucun doute dans l'esprit du public que l'accusé a eu un procès légal, un *fair trial.*

Que la preuve faite durant le dit procès démontre qu'il existe beaucoup de doute sur l'état mental de l'accusé, et, en conséquence, sur sa responsabilité légale, à raison du dérangement de son esprit, doute que les jures ont exprimé en recommandant l'accusé à la clémence de la Couronne.

A ces causes, vos requérants prient qu'il plaise à Votre Excellence en son Conseil de prendre en considération, et d'ordonner la nomination d'une commission médicale, chargée de s'enquerir de l'état mental du dit Louis Riel et autrement d'ordonner ce que de droit.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

AU CÔTEAU ST LOUIS.

Grande assemblée, au Côteau St Louis, lier soir, sous la presidence de M. le maire . X. Prenoveau, assiste de M. Pelland, comme secrétaire.

Les orateurs de la soirée ont été MM. A. Desjardins, M. P., Chs. Champagne, avocat, B. Bastien, ci-devant echevin de Montreal, et A. Christin, avocat.

L'auditoire, compose de trois à quatre cents personnes, apres avoir ecouté les discours avec un interêt marqué, a adopté à l'unanimite les resolutions suivantes.

Considérant que de hautes autorités légales ont déclaré contraire aux principes fondamentaux du droit criminel anglais et inconstitutionnelle cette partie de l'acte des territoires du Nord-Ouest passé en 1875 et amende en 1877 sous l'operation de laquelle a ete constitué le tribunal devant lequel s'est instruit la cause de Louis Riel ; que l'expression d'une telle opinion legale a jete des doutes sérieux dans l'esprit de la population sur la légalité des procedés qui ont amené la conviction du dit Louis Riel et sur la compétence de ce tribunal à le condamner à subir la peine capitale ;

Considérant que des témoignages rendus au cours du même procès relativement à l'etat mental de Louis Riel par des medecins specialistes et par d'autres témoins dignes de foi, il resulte parmi le public une forte impression que le dit Louis Riel manque des conditions intellectuelles necessaires pour lui faire porter la responsabilite legale de ses actes ; que le verdict de culpabilité accompagné d'une recommandation à la clemence de la Cour, rendu par les jures comporte cette signification, ainsi que les derniers l'onteux memes declare et que sa condamnation à la peine capitale depasse la portee qu'ils entendaient donner a leur verdict ;

Considerant que dans l'intérêt de la justice ainsi que pour le maintien du respect aux tribunaux légalement constitues il importe de faire cesser cet etat d'incertitude, d'enlever ainsi toute cause d'agitation parmi la population ;

Qu'il soit resolu :

Qu'une humble adresse basée sur les considérations ci-haut soit presentee par les citoyens de la ville Saint-Jean-Baptiste, Côteau Saint-Louis, a Son Excellence le Gouverneur-General en Conseil lui demandant : 1o. qu'il veuille bien ordonner qu'il soit sursis à l'exécution de la sentence portée contre Louis Riel jusqu'à ce que les hauts tribunaux d'appel aient rendu leur décision sur la légalite et la constitutionalité du tribunal qui a été saisi du procès ;

2o Qu'il veuille bien nommer en même temps une commission de medecins aliénistes chargee d'etudier la condition mentale du dit Louis Riel et de faire rapport.

Les assistants ont ensuite signé une requête que M. Desjardins se propose de presenter au gouvernement, pour le prier d'adopter des mesures immédiates dans le sens des résolutions ci-dessus. La seance a été levée à minuit moins quelques minutes.

COMTÉ DE ST MAURICE.

On nous écrit d'Yamachiche à la date du 10 courant : La nouvelle de la condamnation de Riel, fait du bruit ici. Les libéraux et les conservateurs sont unanimes à sympathiser avec la cause du chef des Métis. Hier, M. le notaire L. A. Lord, a prononcé, à la porte de l'église, un discours qui a fait sensation. Quand il eut exposé l'injustice évidente dont Riel a été victime pendant son procès il pria les électeurs de signer des requêtes pour demander au gouvernement de commuer la sentence prononcée contre le chef métis. Sa parole fut couverte par les applaudissements.

A la Pointe du Lac, M. F. L. Desaulniers, M. P. P., parla dans le même sens et tous les électeurs présents s'empressèrent de signer les requêtes. Dimanche, il y aura des orateurs dans toutes les paroisses du comté. Si tous les autres comtés de la province suivent le bel exemple du comté de Saint-Maurice, il est à espérer que le gouvernement n'osera pas mettre à effet le jugement inique du magistrat Richardson.

Dimanche prochain, M. F. L. Desaulniers doit aller parler à Shawenegan, et M. le notaire Lord, à Saint-Barnabé.

A LONGUEUIL.

Tous les citoyens de Longueuil se sont réunis le 9, à une heure, au nombre de 100 à 120 et ont choisi pour présider l'assemblée Son Honneur M. Bruno Normandin, maire, et pour secretaire L. C. Bourgeois, Ecr., notaire, secrétaire de la ville de Longueuil. Ont pris la parole : MM. W. Lussier, F. X. Dupuis, Edmond Larose, J. B. Rouillard, L. C. Bourgeois, Ecr., notaire et le capitaine A. T. A. Chagnon.

Avant de terminer l'assemblée, M. J. B. Rouillard fit lecture des resolutions qui ont été adoptées à Montréal et que nous publions dans une autre colonne.

Cette assemblee a été nombreuse et calme, mais en même temps énergique dans sa protestation contre la manière dont Riel a été traité.

ASSEMBLEE RIELISTE.

Hier soir, a dû avoir lieu à Eolyoke, une assemblee monstre des Canadiens-français de cette localité et des environs, pour protester contre la condamnation de Riel.

L'appel dans la cause de Riel.

Nous recevons la lettre suivante :

La cause de Riel n'est pas jugée. Sa condamnation n'est qu'une satisfaction donnée a quelques hommes qui se croient le seul maitre du Canada.

S'il est fou, pourquoi a-t-il été condamné ?

S'il n'est pas fou pourquoi a-t-il été jugé par un jury composé a demi ?

Pourquoi un juge a-t-il dit vous n'avez rien a espérer, quand jusqu'au dernier moment, le condamné peut toujours espérer de la justice de son pays ?

Qui a poussé les Métis à la rébellion ? L'ont-il fait par pur fantaisie et sans aucun motif, ou les a-t-on poussés à la défense de leurs droits méconnus ! Si c'est par fantaisie, ils sont coupables et doivent tous être jugés et condamnes.

Dans ce cas particulier, qui a forcé tous les fils du Canada à faire leur devoir pour arrêter la rébellion ! Les coupables pour la majesté de la justice devaient être jugés par un jury impartial, d'une représentation de tout le Canada ; alors on eut connu les coupables.

Mais juger un seul homme, quand il y a plusieurs coupables, c'est limiter la grandeur de la justice, cela devient un outrage à la dignité du Canada.

Ici, il n'est pas question qu'un homme, mais c'est un homme qu'il faut sauver de la mort pour l'honneur du Canada, et à qui il faut donner toute la liberté et le pouvoir d'en appeler aux cours suprêmes et au bon sens du pays.

Puis il faut que la magistrature éclaire le pays sur les vrais coupables, et pour arriver à ce cours et pour avoir *justice* et *justice* il *faut* payer ! ! ! alors il est du devoir de chaque homme qui aime le droit d'envoyer son obole, afin que tout s'éclaire, afin que tous —*et non pas un seul—soit condamné ou absous.*

Le mal est fait comme il est partout où il y a des indiens ou des faibles à exploiter par les hommes appelés civilisés ou par des sous ordres qui oublient la civilisation.

Ci-joint mon obole.

LUC. ESPÉRANCE,
Citoyen de deux grandes nations.

Un pèlerinage à Ste Anne de Beaupré.

Le pèlerinage de messieurs les congréganistes de N D de St Sauveur, accompagnés de plusieurs autres chrétiens des environs et des Etats-Unis, au sanctuaire de la bonne Sainte Anne de Beaupre, vient d'avoir lieu. Nous avons appris sur cette excursion de piété des détails du plus haut interêt, que nous nous faisons un bonheur de publier, pour l'édification générale. Cinq cent cinquante hommes ont pris part à ce pèlerinage, et ce nombre eut été beaucoup plus considerable, si on eut pu prévoir ce que la bonne Ste Anne reservait à ses pieux visiteurs. Le vaisseau Canada qui les portait se mit en marche, samedi au soir, à 6 heures et demie, au chant ri-goureux de l'*Ave Maris Stella.* Une douzaine de prêtres, pélerins aussi eux, durent se dévouer, jusqu'à minuit, au ministere de la confession, tant les pelerins avaient envie de faire un saint voyage.

Le pèlerinage, retardé par le vent et la marée, et aussi par le changement de bateau qui a dû s'opérer à Québec, arriva à Sainte-Anne de Beaupré à 8½, le dimanche matin, 9 août.

Là, un spectacle extraordinaire fut donné à la foule de pelerins étrangers qui bordait les rues. Les pelerins de Montreal quittant leur chaussure, et bravant resolument le respect humain, prennent, pieds nus, le chemin de l'Eglise. Des cantiques chantés avec un entrain remarquable accompagnaient cette marche de penitence. Des centaines de personnes contemplaient avec étonnement cette procession suppliante ; on se disait : Voyez donc, ils sont nus pieds ! et nulle part on ne surprit un sourire de dédain ou un air de moquerie. Les pelerins de Montreal voulaient obtenir de la bonne sainte Anne des grâces extraordinaires : ils ont réussi ; leur piété a opéré un miracle, gage probable de plusieurs autres ardemment desirés.

Un jeune homme, âgé de 17 ans, de Greenfield, Massachussetts, apres avoir quêté l'argent necessaire à son voyage, était venu prendre place à bord du *Canada* pour le pèlerinage à la bonne Sainte Anne. Sans connaissances et sans parent, il se tenait à l'écart, appuyé sur deux longues béquilles qu'une maladie épouvantable et dont on ilsait les ravages sur toute sa personne, lui rendait indispensables depuis sept ans. Ce pauvre enfant du nom de Fiset, avait sur son corps une ceinture de plaies béantes et infectes, et sa jambe droite était tout à fait refractaire au service et incapable de faire jouer ses articulations, etc.

Tel a été le privilegie qu'a choisi Sainte-Anne. Au moment de la vénération des reliques de la Sainte Mere de la Vierge Marie, pendant que le prêtre appuyait ces reliques insignes sur la poitrine du malade, celui-ci sentit un frémissement dans tout son corps. Un craquement douloureux s'est produit dans le dos, et sous le coup de cette secousse extraordinaire, les béquilles se sont soustraites à ses mains. Le miracle se redresse alors, sans difficulté sur ses jambes, dont l'usage lui était si merveilleusement rendu, et saisissant ses béquilles il les porte d'une main triomphante en compagnie d'un des prêtres directeurs du pèlerinage, aux pieds de la statue de la bonne Sainte Anne. L'enfant était faible encore, n'ayant rien mangé qu'une pomme depuis deux jours ; mais légèrement soutenu, il a pu faire, sans aucune souffrance, ce qui l'etonnait surtout, le long trajet de l'église au bateau. Deux médecins ont examiné scrupuleusement, à bord du *Canada*, celui que l'on appelle le miraculé de Sainte Anne, et ils sont prêts à attester que ce qu'ils ont vu se produire si instantanément dépasse les forces et les ressources de la science.

Gloire à la bonne Sainte-Anne ! ! !

Ce pèlerinage a donc été un succès sous tous les rapports, car les recettes ont été excellentes.

Ainsi que les autres années l'organisation de ce voyage est due à MM. F. X. Déom et Georges Daveluy, dont le zèle mérite les remercîments des paroissiens de l'église Saint Jacques.

LE TIRAGE DU "GRAND UNION."

Le tirage des cadeaux présentes par l'importante maison de confections *"Grand Union"* à ses clients a eu lieu au magasin de la compagnie, au No 1901, rue Notre-Dame.

Nous publions dans une autre colonne la liste des numeros gagnants.

Les principaux numeros sortis sont les suivants : 2110, prix : un piano ; 2017, orgue ; 2871, machine à coudre, et 907, service en argent.

Cette innovation a eu le plus grand succès.

L'AFFAIRE MALONE.

Enquête terminée—Verdict de meurtre—Procès au mois de septembre.

A 10 heures, hier matin, le coroner Jones a continué son enquête dans l'affaire Malone, au poste No 7 de la rue Young.

Huit temoins ont été examinés, mais un seul n'a pu dire qui avait lancé la brique dont Malone a été frappé.

Le premier temoin, Mary Cunninghan déclara qu'elle eut connaissance du désordre dans la rue Murray, le 19 juillet. Elle vit Considine dans la bagarre. Elle l'a vue essayer de frapper un homme de police à l'aide d'une longue perche et lui a entendu dire, " laissez-moi aller ou je vais vous tuer."

Elle n'a pas vu Considine frapper personne avec la perche, mais l'a vu tenant dans sa main une brique dans une attitude menaçante. A ce moment, elle porta son attention sur le constable et le prisonnier qui luttaient ensemble, et elle ne revit plus le prisonnier.

Mme Alexander Mooney, le témoin suivant, ne prouva rien d'essentiel.

M. Lylna Paquette, journalier, étant ensuite assermenté, dit qu'il assistait à la bagarre en question, il vit Considine ayant dans ses mains une longue perche. Considine allait en frapper un constable quand un autre constable la lui enleva de la main ; il vit le prisonnier rentrer en courant dans la cour d'où il était sorti avec la perche, et il l'en vit sortir de nouveau avec une brique dans les mains qu'il lança avec force sur le malheureux Malone. Quand il lança la brique Considine n'était qu'à quelques pieds du défunt ; aussitôt après, Malone tomba, et Considine s'enfuit aussi vite que possible de peur d'être arrêté. On transporta au poste le constable Malone qui était sans connaissance.

Plusieurs autres témoins furent entendus corroborant la déposition de ceux qui les avaient précédés, et le jury rendit un verdict de meurtre contre le prisonnier.

Le coroner livra à la police le prisonnier qui subira son procès au mois de septembre prochain.

Pendant toute l'enquête Considine resta calme. Il était representé par M. D. Barry avocat.

Convention nationale.

Nos compatriotes de l'Etat de New-York se proposent de célébrer avec grande pompe la grande convention annuelle le 17 et le 18 courant à Rochester.

L'exposition Coloniale.

M. S. C. Stevenson, du Conseil des Arts et Manufactures, dit que les exposants Canadiens a l'Exposition Anvers, seront invités à exposer à l'Exposition Coloniale qui aura lieu a Londres en avril.

Le Port de Lachine.

Un ingénieur civil du chemin de fer du Pacifique a fait quelques nouvelles études sur le terrain, pour la construction d'un nouveau pont sur le St. Laurent, qui serait jeté à Lachine.

Il est probable que ce projet sera mené à bonne fin.

L'Ecole Vétérinaire.

Le transport de l'école vétérinaire de Montreal à Québec ne paraît pas avoir été accueilli avec beaucoup de faveur par les eleves vétérinaires de notre ville.

Ils allèguent que le cours français devrait être fixé dans la plus grande ville de la province et que depuis dix-huit ans qu'elle existait ici, elle a toujours prospéré et qu'il y a à craindre qu'elle n'ait pas le même succès à Québec.

C'est toujours la même question de rivalité entre les deux villes, rivalité qui ne se trouve pas souvent à l'avantage de la capitale de la Province.

Les drames de la vie réelle.

Une jeune femme, âgée de 19 ans, pâle et maladive, portant un enfant dans les bras, comparait devant la cour du recorder, sous accusation d'assaut sur la personne d'un homme qu'elle connait intimement depuis près de trois ans.

" Cet homme, dit la pauvre femme, m'a " causé de mes chagrins, et après avoir abusé de moi, m'a abandonnée et ne veut " plus me revoir. Je l'ai frappé à la figure, " c'est vrai, mais je crois qu'il n'existe pas " un homme de cœur qui ne dise qu'il ne " mérite plus encore."

La sentence est suspendue et la pauvre délaissée sort de la cour en pleurant.

Les excursionnistes français.

Nous allons avoir bientôt la visite d'un certain nombre de savants, de journalistes, d'industriels et de commerçants français qui, émus par les chauds accents de M. le curé Labelle, veulent voir par eux-mêmes la Nouvelle France et l'étudier avec soin.

Les cultivateurs qui souffrent depuis longtemps, en France, de la situation faite à l'agriculture, par des tarifs ruineux, vont peut-être enfin jeter les yeux du côté de nos plaines et de nos bois, ou il ne manque que des bras pour les convertir en sources de richesses.

Le *Nord* dit à ce propos, que les hommes d'affaires français y voient au Canada un débouché aussi vaste que riche, pour l'écoulement des produits industriels et commerciaux, et nous sommes convaincus qu'avec un peu de temps, notre commerce y trouvera, de son côté, bien des avantages inconnus jusqu'à présent.

Mort de l'Hon. J. B. de Villemure.

Nous apprenons la mort de M. J. B. Lefebvre de Villemure, ex-conseiller législatif, decedé à Saint-Jérome, à l'âge de 57 ans.

M. de Villemure était né à Terrebonne, où il reçut une instruction primaire. Après avoir été instituteur à Saint-Jérôme, il étudia le droit et fut reçu notaire quelques années plus tard.

Tout en exerçant sa profession, il s'occupa beaucoup d'agriculture et de colonisation et c'est dans le but de mieux surveiller l'œuvre à laquelle il avait voué toute son énergie, qu'après avoir été maire de Saint Jérôme et préfet du comté de Terrebonne, il alla se fixer à Sainte Adele.

Il a été pendant plusieurs années conseiller législatif, pour la division des Mille Iles.

M. de Villemure avait épousé en premières noces Melle de Montigny, fille du lieut.-colonel Testard de Montigny et sœur de Son Honneur le Recorder de Montréal, B. A. T. de Montigny et s'était marié en secondes noces avec Melle Loupret, de St. Jean.

Il laisse plusieurs enfants.

M. de Villemure était aimé et estimé de tous ceux qui l'ont connu.

Type Canaille.

Alfred Chapleau, vous êtes accusé d'assaut sur la personne de Georgiana Gauthier. Etes-vous coupable ou non ?

—Pas une miette, je l'ai pas frappée une miette, votre Honneur, je lui demande pardon, je vais aller à confesse, je vais faire brûler un cierge, je vais me mettre à genoux, je vas faire mieux que j'ai jamais fait, je vas.....

La plaignante donne sa déposition à grand peine, car le prisonnier l'interrompt à chaque instant, en disant : " Pas une miette, votre Honneur, pas une miette ! "

—Je vas aller à confesse—je vas lui demander pardon etc., etc.

Finalement il se met à genoux.—L'auditoire pouffe de rire, mais rien n'arrête le débit convulsif et monotone d'Alfred, qui recommence ses jérémiades : j'vas aller à la messe, j'vas lui demander pardon, etc., etc.

—Ou travaillez-vous ?

—Je travaille chez M. Loiseau, je travaille chez madame Lefebvre, je travaille chez M. Laparé, je travaille chez M. Paiement, je travaille chez M. Philippe, je travaille ici, je travaille là, je travaille dans toutes les grosses maisons, je travaille ailleurs, je travaille je ne sais pas où. Votre Honneur, je suis-t-un travaillant, allez....

Il y en aurait pour deux heures si on ne l'arrêtait pas.

La police donne les renseignements les plus déplorables sur la moralité du prisonnier.

—C'est-y Dieu possible de dire des affaires de même ! Votre Honneur, je vas aller à confesse, je vas lui demander pardon, je vas me mettre à genoux, je vas.....

$10 d'amende ou deux mois de prison.

Le ton change, l'accent devient dur, et c'est d'une voix insolente qu'Alfred dit :

—Dix plastres, on va vous les payer vos dix plastres, on a de l'argent à la banque !

LE VICE.

Emigration malsaine—Aveux d'un prisonnier.

Mary Haldiman, servante, a été arrêtée, hier, par le détective Robinson sous accusation d'avoir volé une chaine d'or appartenant à M. Nathan Philipps.

Elle a plaidé coupable, ce matin, et a fait la declaration suivante :

Dimanche, le 26 juillet dernier, j'ai volé cette chaine d'or et je l'ai vendue pour la somme de vingt-cinq cents à Kate Green *alias* Mary Jane Pollock. Cette femme m'a demandé d'essayer de voler une montre et de la lui apporter, moyennant qu'elle me procurerait une place.

Une femme du nom de Kelly m'a dit aussi de voler ce que je pourrais et de lui apporter les objets que j'aurais dérobés et elle m'a fait ainsi des propositions tendant à me faire tenir une conduite dereglée.

Sur cette déposition des mandats d'arrestation ont été émis contre ces deux femmes.

Mary Haldiman a été envoyée à Montréal à cause d'autres jeunes filles, par une société " Prison Gate Mission," de Dublin, Irlande.

Quand cette jeune fille a comparu devant la cour, le juge Dugas lui a demande de nouveau si elle avait été envoyee en Canada par une société.

Oui, dit la prisonnière, par la "Prison Gate Mission," de Dublin.

—Vous sortiez de prison ?

—Oui, et sept ou huit autres prisonnières libérées ont été dirigées sur le Canada avec moi. Les autres sont restées à Québec.

En entendant cette étrange revelation, le juge Dugas ne put contenir son indignation et dit que " cet aveu prouve a quelles " manœuvres se livrent des hommes et des " femmes, qui se disent respectables, pla- " cés à la tête d'une société qui ne de- " vrait avoir en vue que le bien public " et qui nous envoie des filles de mau- " vaise vie et des repris de justice."

Il est évident qu'il y a là matière à réflexion, et si la declaration faite par la fille Mary Haldiman est exacte, il est du devoir de notre gouvernement de mettre ordre a ces manieres d'agir.

Si l'Angleterre et l'Irlande sont affectées de la pléthore du vice, il faudra leur faire comprendre que ce n'est pas en Canada qu'elles viendront jeter leur trop plein et que nous tenons à sauver notre société du contact des voleurs et des bandits qu'ils possèdent.

Société d'Horticulture de Montreal.

Sommaire des prix décernés par les juges au lot de terrain le mieux entretenu. Les juges ont fait rapport que sur chaque lot de terrain il y avait une collection choisie de plantes et qu'on ne remarquait aucune mauvaise herbe. En accordant des prix leur intention n'a pas été de donner une valeur personnelle aux plantes, mais de baser leurs recompenses sur le choix : 1o Choix des plantes donnant la plus grande variété ; 2o Arrangement plus propreté ; 2o Bon état des plantes embrassant beaucoup d'espace sans couvrir l'herbe ; 3o Utilisation des clôtures et des murs voisins pour les hautes plantes, des grappins, des paniers et des gradins et leur différends usages. Les prix ont été décernés comme suit : 1er prix, Wme Lewis, 572 rue Saint-Urbain ; 2e prix, Josiah J. Riddle, Outremont ; 3e prix, George Hodge, 323 rue Saint-Antoine.

Il y eut une concurrence et les juges ont beaucoup apprécié le lot de M. J. B. Cartwright, qui est un modele de goût et de propreté, on a aimé ceux de M. D. M. Sexton, 482 rue Saint-Denis et de Mme Massey, 38 rue Saint-Marc. Le lot de M. W. H. Smith, 2040, rue Saint-Charles Borromée est un modele de ce qu'on peut faire sur un petit espace de terrain.

Les juges ont fini leur rapport en exprimant l'espoir que les personnes qui ont offert ces prix continueront à agir ainsi afin d'agrandir les opérations et d'encourager l'embellissement et l'entretien de ces petits jardins.

Scène de ménage.

Madame Mary Ann Mahoney, épouse de Peter McEnroe, a été arrêtée sous accusation d'assaut grave sur la personne de son mari.

Mme McEnroe nous a dit ce matin, tout en pleurant, dans quelles circonstances avait eu lieu cette affaire.

Son mari ne s'occupe guère de sa famille et passe la plupart de ses soirées et de ses nuits, Dieu sait où ! et madame McEnroe tient une maison de pension pour subvenir aux besoins de ses enfants.

Il y a quelques jours, les pensionnaires de la maison célebraient l'anniversaire de la naissance de Mme McEnroe, pendant que le mari était allé faire la noce dans quelque coin.

Parmi les invités se trouvait une jeune fille qui partagea le lit de l'hotesse que l'on fêtait et qui supposait que son mari ne rentrerait pas de la nuit, selon son habitude.

Celui-ci revint vers deux heures du matin, et ce qui se passa entre McEnroe et la jeune fille, ne peut être conté en termes convenables.

Qu'il nous suffise de dire que l'épouse eut à un certain moment le droit de se plaindre, et que folle de colere, elle saisit un pot de faience et le brisa sur la figure de son mari.

Celui-ci a porté plainte contre sa femme, et elle a été arrêtée.

La figure de McEnroe avait, ce matin, l'apparence d'une framboise vue au microscope.

L'accusée allegue pour défense, que la provocation a été assez forte de la part de son mari, pour excuser et même justifier une correction à coup de pot à l'eau.

Bureau des Examinateurs Catholiques de Montréal.

Séance du 5 août 1885.

Membres présents : M. l'abbé L. W. Leclair, président ; l'abbé L. Rouleau, F. X. Valade, A. D. Lacroix, secrétaire.

Candidats brevetés pour Ecole Modèle

1ère classe : M. Joseph Germain, Mme J. Fitzgerald, Delles Géraldine Charbonneau, Josephine Corbeil, Adélaide Labbé, Marie Louise Marion, Alexandrine Leclerc, Aurelia Contant, Eulalie Raby, Josephine Pronix, Marie Emma Gauvreau, Marie Cordélia Martel, Johanna Scanlan, Emma J Gaynor.

Ecole modèle

2e classe : M. Gaspard Robillard, Delles Eva Smith, Anna Lefebvre.

Ecole élémentaire

1re classe—MM. Edmond Marie Temple, D Joseph Ouimet, Herménégilde Theoret, Dame O Beauvais, Dlles Lilliose Crump, Annie Massam, Delima Dandurand, Florentine Plouffe, Alma Deguire, Lesmide Lallier, Emelie Carriere, Delina Mercier, Mathilde Damour, Anastasie Menard, Marie Louise Seguin, Almezine Chaput, Angele Desjardins, Merulda Tellier, Marie Alida Schetagne, Eulalie Bazinet, Josephine Ranger.

Ecole élémentaire

2e classe—MM. Eugene Collum, J B Paquet, J B Martel; Dlles Marie Louise Jasmin, Pamela Provost, Dina Marier, Elise Paradis, Euxodie Larose, Zéphirina Cecyre, Marie Philomene Ethier, Seraphine Blain, Victoria Meilleur, Salomée Quesnel Alphonsine Magusy, Almés Leduc.

Bureau des examinateurs de Saint-Hyacinthe, 4 août 1885.—Membres présents : le Rev. J. A Gravel, A. X Bernard, et l'honorable P B de LaBrerre, J-Bte Delage et N. Gervais.

Diplômes accordés

Ecole modèle, 1ère classe—Cécilia Cormier, français et anglais, Léocadie Lavallée, français, Marie Louise Laviolette, français, Emelie Eliza Goyette, français et anglais, Emélie Dupras, français et anglais, Lucie Emma Benoit, français et anglais, Sophie Migneault, français et anglais, Adélia Jacques, français, Albina Poudrette, français, Agnès Boisseau, français, Rose Anne Bélisle, français, Alma Dubruiz, français, Osilia Chomière, français.

Ecole élémentaire, 1ère classe — Marie Louise Laviolette, français, Lucy Anu Dunn, anglais, Clara Gervais, français, Edouardina Lacroix, français, Rose Anne Choquette, français, Amanda Bergeron, français, Arsélie Bissonnette, français, Anna Davignon, français, Victoria Lafiamme, français, Marie Reine Ledoux, français, Georgina Champigny, français, Marie Berube, français.

Ecole élémentaire, 2e classe—Emma Gauthier et Olympe Cadoret.

Des agents demandés sur salaire ou commission pour vendre la célèbre machine à coudre Royal A. Voyez l'annonce. 241

TERRIBLE ACCIDENT.

Deux pertes de vie.—Une autre victime en danger.

Il est arrivé, hier soir, vers 6.30 heures, un accident des plus terribles sur la voie du Grand Tronc, à la traverse du chemin près de Blue Bonnet. Le convoi No 11, venant de Brockville, n'était plus qu'à quelques cents verges de la traverse, à Blue Bonnet, quand tout à coup une voiture montée de deux hommes et d'un enfant, s'aventura de traverser. Au milieu du chemin, le cheval hésita, et au même intant, le convoi arrivait, fracassant le cheval et mettant la voiture en pièce et tuant les deux hommes instantanément, il lançait le petit garçon a plus de cent pieds de distance de la voie. Quelques secondes apres, on arrêtait le train ; les deux hommes étaient affreusement mutilés, ils avaient été traînes sur un parcours de plus de cinquante pieds ; l'enfant était sans connaissance mais respirait encore ; il avait le corps couvert de sang.

Le gardien de la barrière dit qu'il avait tout fait pour les empêcher de traverser, mais sans succès.

M. Lefebvre, conducteur du train, et M. Hart, l'ingénieur, arrêterent le train aussi promptement qu'il leur fut possible de le faire.

On appela immédiatement les Drs Paré et Valois, de Lachine ; ces messieurs donnerent leurs soins au petit blessé qui fut transporté a l'hotel Irwin.

M. O'Hara, assistant-maître de gare, à Bonaventure, envoya sur le champ un char special a Blue Bonnet ; il les déposa dans un cercueil, les fit rapporter à la gare et fit avertir le coroner.

Les deux victimes de ce terrible accident sont George Welsh, qui demeure au No. 1114 rue Colborne, et James Miller, de l'avenue Larin ; l'enfant qui a été blessé est fils du premier et âgé de 13 ans. Ce sont deux anciens employés de la compagnie Express Sharpe.

Les deux victimes laissent chacune une famille assez nombreuse.

Le coroner a commencé à tenir une enquête.

Perdu.

Une femme du nom de Adella Bernard a fait rapport à la police, hier après-midi, qu'elle avait perdu sur l'île, son porte-monnaie contenant $30. Une récompense est offerte à celui qui le remettra au chef de police.

Bonus.

—La ville de Sorel a voté un bonus de $12,000 pour compléter le chemin de fer Montreal et Sorel ; on demande aux différentes municipalités sur la ligne et venir en aide pour terminer ce chemin de fer.

Bon prix.

—M. Hormidas Privé, de Verchères, a vendu, hier, à M. Thompson, d'Ottawa, un cheval trotteur, du nom de " Blake," pour la jolie somme de $2,000. On dit que c'est le meilleur trotteur de la province.

Sérieuse bagarre.

Il y a eu rixe sérieuse, samedi après-midi, sur un train du C. P. R. entre des personnes ivres. Pendant la mêlée, un homme et une femme ont été lancés en dehors du train et ont reçu des blessures graves. L'un des chars a été quelque peu endommagé.

Vol.

—La semaine dernière, deux individus se sont enfuis de Fairfield, Vt., avec un cheval et une voiture appartenant à McDonald, de cette ville ; les voleurs ont vendu le cheval et la voiture, qui ont été retrouvés par le detective Gladu.

La police est à la recherche des voleurs.

Imprudence.

Voici encore un exemple du danger de jouer avec les armes à feu.

Mercredi après-midi, M. Alexandre Maroni, fils du gardien de nuit, se trouvait à Elm Wood Grove, et était occupé sur le devant de l'atelier de photographie, qui se trouve dans le parc.

Des carabines Flanbert étaient déposées dans un coin et un des employés du photographe en saisit une, l'arma et visa Maroni, en disant : "Je tire."

Au même instant le coup partit et la balle vint frapper Maroni au nez.

Des flots de sang s'échappèrent de la blessure, et l'auteur involontaire de cet accident, car il n'avait pas tout à fait tort de chargée, se précipita sur le blessé qu'il croyait avoir tué.

Maroni reçut les soins nécessaires et revint à Montréal, où il fit examiner sa blessure par le Dr Brosseau.

La balle était encastrée dans l'os du nez et l'opération de l'extraction a été faite, ce matin, par le médecin à l'hopital Notre-Dame.

Une fois pour toutes, qu'on se méfie donc des armes à feu.

Accident sérieux à bord du vapeur Laprairie.

Un sérieux accident a eu lieu à bord du vapeur lors de son voyage de Montreal à Laprairie, dimanche. Trois jeunes garcons dont l'un du nom de Beaudry s'imaginèrent de monter sur le haut du voyeur afin d'y prendre un petit goûter (comme ils le disaient. Mais le jeune Beaudry commit l'étourderie de monter sur le balancier ; il n'y fut pas plus tot assis qu'il culbuta au milieu de la machine en mouvement sur le cylindre chauffe par la vapeur. Ses malheureux compagnons jeterent un cri d'alarme et il fut retiré de la chambre de l'engin immediatement par M. McGuire. Il fut déposé sur le lit du capitaine en attendant l'arrivée du medecin a bord : mais M. Alloway, dentiste, fut appelé à visiter la victime ; il fut tres surpris de ne constater aucune brulure ; mais une blessure s'étendait sur une longueur de près d'un pied sur la partie posterieure de la jambe. M. Alloway fit tout en son pouvoir pour arrêter le sang qui s'échappait de la blessure et aussitôt après l'arrivée du vapeur, le médecin de l'hôpital fut appelé, lequel examina et pansa la blessure. Le jeune Beaudry, qui est age de 13 ans, a subi le traitement avec courage, mais ne voulut pas consentir à se faire conduire à l'hôpital. Il fut transporté soigneusement à la residence de sa mere. On considere qu'il a echappé d'une maniere miraculeuse ; ceux qui l'ont vu tomber le croyaient entierement mutilé.

**Société d

FUNERAILLES DE GRANT.

Les restes du défunt transportés à Albany.—Les cérémonies à Mount McGregor.

MOUNT MCGREGOR, 4—A huit heures, le temps est très beau. La famille du défunt en corps a fait ses derniers adieux aux restes mortels du général, hier soir. A huit heures et demie les portes du cottage sont ouvertes et la foule des visiteurs se succède pendant une heure. Vers neuf heures la tête d'une longue ligne de voitures apparait et bientôt les alentours de la maison mortuaire sont couverts de chevaux et de voitures contenant les habitants des environs avec leurs femmes et leurs enfants. A 9.30 le train amena le gen. Hancock et nombre de visiteurs marquants. A dix heures eut lieu le service dans la résidence en présence de plusieurs milliers de personnes. La cérémonie a commencé par la lecture du psaume 90 suivie d'une prière de circonstance prononcée par l'évêque Harris, ensuite l'assistance chanta l'hymne "Ma foi m'appelle vers toi" avec un ensemble qui produisit un très bon effet. Ensuite le Dr Newman prononça un sermon pendant lequel la famille demeura auprès du corps dans le salon.

Le service se termina par l'absoute. Madame Grant n'a pas accompagné le convoi funèbre, et elle ne partira probablement pas avant vendredi. Les restes du général sont partis du cottage pour la station du chemin de fer un peu avant une heure, avec les honneurs militaires. La route entre le cottage et la station était couverte de monde. A une heure, l'ordre du départ a été donné, et l'ingenieur Martin a pris la direction du train, qui partit lentement pour Saratoga. On voyait beaucoup de monde assemblé tout le long de la voie, et aux approches de Saratoga, on entendit le canon retentir. A Saratoga, on reprit le chemin de fer pour New-York, les chars étant garnis en deuil. La garde d'honneur de Brooklyn et six hommes de la Loyal Legion sont entrés dans le char mortuaire. Peu après deux heures, le train quitta Saratoga pour New-York.

ALBANY, 4—Après l'arrivée du convoi en cette ville, les restes furent placés sur un char funéraire traîné par six chevaux couverts de drapeaux de deuil. A la tête de chaque cheval se tenait un membre de la Grande Armée. La foule était immense sur tout le parcours; mais surtout aux places d'arrêts. Le char funéraire après avoir reçu les restes du héros se dirigea vers le Capitol en passant par la rue Spencer. Alors le général Hancock descendit de cheval et les dépouilles mortelles du général furent déposes sur un magnifique catafalque placé dans le corridor qui conduit au Sénat. Avant de l'exposer ainsi, le corps avait été transporté dans une chambre privée où les enfermeurs du pompes funèbres ôtèrent le couvercle du cercueil. Le cadavre fut trouvé dans un bon état.

LE SERVICE A LONDRES.

LONDRES, 4.—Le service funèbre, en mémoire de Grant à l'Abbaye de Westminster, cet après-midi, a été très imposant. L'édifice était rempli d'une assistance dont chaque personne occupe un rang plus ou moins distingué. Tout le corps diplomatique dans le chœur et sous la coupole, était réservé aux Américains qui avaient fait application pour 1,100 billets. Le doyen de Westminster s'était rendu à Londres spécialement pour officier. On a joué la même musique que pour les funérailles de Lord Lawrence. Voici l'ordre de la cérémonie: 1o. Marche funebre de Schubert; 2o, procession funéraire dans la nef de l'église remontant vers le chœur; 3o, commencement du service; 4o, le 39me psaume; 5o, la leçon par le Dr Vaughan; 6o, ode funèbre par le docteur Farrar; 7o, l'antienne de Spohr "Bénis soient les trépassés; 8o, l'antienne de Handel:" Son corps repose en paix; 9o les deux dernières prières; 10o le service funèbre; 11o la benediction; 12o la marche funèbre de "Saul."

Le discours du chanoine Farrar a été très émouvant, et a été écouté avec un silence recueilli. Le duc de Cambridge, commandant en chef de l'armee, le marquis de Lorne, lord Salisbury, le général Wolseley, le ministre Lincoln, l'ambassadeur chilien, étaient présents.

Le prince de Galles et le duc de Connaught étaient représentés par des ecuyers. Le duc d'Argyle, John Bright et plusieurs autres personnages distingués ont écrit des lettres d'excuses pour regret de ne pouvoir pas être présents.

Parmi les assistants américains, on remarquait le juge en chef Watts, Benjamin H. Brewster, le sénateur Edmunds et le sénateur Hawley.

Le ministre américain, qui s'était chargé de la cérémonie, se déclare excessivement flatté de l'empressement avec lequel les Anglais ont partout répondu aux invitations.

LE NOM DU GÉNÉRAL.

On vient de publier une lettre qui semblerait démontrer que le pays honore un héros sous un faux nom. Elle est écrite par le général Babcock, un ami du soldat trépassé et datée a Washington, 29 decembre 1874:

"Cher monsieur,

"En réponse a votre lettre, je vous dirai que le nom de baptême du général Grant était Hiram Ulysses. Il a été admis à West Point, sous le nom de Ulysses S. Grant, par une erreur de l'honorable membre du Congres qui le patronnait. Comme ce n'était qu'une erreur cléricale, on a cru qu'il serait facile de la corriger a l'académie;—mais elle se glissa dans les registres, et finalement, dans sa commission;—et le nom d'Ulysses S. Grant a été depuis lors adopté par le général et sa famille. Le membre du Congres qui l'avait patronné, ayait confondu avec celui du général le nom d'un frere cadet qui s'appelait Simpson.

"J'ai lu la presente au président, et il dit que c'est exact. Je suis avec consideration, votre dévoué,

"O. E. BABCOCK."

Réception de ses restes à New-York.

ALBANY, 5—Les commissaires ordonnateurs des funérailles de la capitale ont résolu de faire placer dans le vestibule du capitole, une dalle portant une inscription commémorative de l'exposition des restes du général Grant. Au moins 77,000 personnes ont visité le corps aujourd'hui, pendant qu'il était exposé, avant d'être conduit à la gare d'où le train est parti à 1 heure p. m.

NEW-YORK, 5—Le train portant les restes du général Grant est arrivé à la grande gare centrale, en cette ville, à 5 hrs. p. m. Le convoi d'Albany à New-York a été salué au passage par plusieurs milliers de personnes. Sur tout le parcours les toits des maisons étaient recouverts de monde, et a chaque station d'arrêt, des milliers de citoyens s'étaient assemblés pour payer un dernier tribut a l'illustre mort.

Un grand nombre se sont tenus dehors, par une pluie battante, et pendant longtemps, pour voir passer le train.

A l'arrivée, il y avait a la gare, une foule immense. Le cercueil était porté par un détachement des grenadiers de U. S. Grant qui avaient veillé sur leur compagnon mort, à la montagne. Diverses compagnies militaires, et les réguliers envoyés par le gouvernement pour servir d'escorte, marchaient derriere. Le général Hancock conduisait la procession. Les trois fils de l'illustre soldat, ont quitte la gare tranquillement, tous ceux venus avec le train, ont suivi le convoi en double file, le comité des citoyens, conduit par l'ex-maire Cooper, l'ex-gouverneur Cornell, l'ex-maire Edson, et Jackson S. Schmiltz; suivaient ensuite les réguliers, derriere lesquels venaient le gouverneur Hill, et le général Harnsworth, avec son brillant état-major, puis les comités de la Chambre et du Senat d'Albany, composés de quinze et de dix respectivement; sur le parcours de la procession, les rues étaient decorees de draperies de deuil. Tous les endroits pouvant offrir une chance de voir, étaient occupés.

Toutes les têtes étaient découvertes et s'inclinaient en silence. On n'entendait que le grondement sourd des grosses pieces de canon, et le roulement des tambours couverts de crêpe.

Le corteige a pris plus d'une heure pour atteindre l'hôtel-de-ville, et quand la droite est entrée dans le parc, la gauche était encore à un mille plus loin. A l'ouverture des portes de l'hôtel-de-ville, un long defilé de personnes qui s'y trouvaient emprisonnées par des rangées de policemen, passa dans le portique, et après avoir vu le spectacle s'écoula par les portes de derriere. Tout avait été si bien disposé qu'il n'y a eu aucune confusion et pas trop d'encombrement.

Le général Hancock a remis officiellement le corps aux autorités de la cite, de bonne heure dans la soirée. A present la police de la ville est responsable de sa garde. Le cercueil restera ouvert jusqu'à 1 h. a.m., demain (vendredi), et, samedi matin, il sera définitivement fermé.

UN HOMMAGE D'ANGLETERRE.

LONDRES, 5—Le *News* dit: Il ne faut pas oublier, en pensant au général Grant, qu'une de ses plus grandes fautes n'a été commise que dans la pensée qu'il faisait par la son possible pour prévenir une guerre entre des nations sœurs. Il a été un grand militaire aimant la paix, pour qui la guerre était une détestable necessité, et non pas un jeu glorieux.

Le ministre Farrar fit ensuite son oraison funèbre.

Les vrais soldats deviennent pleins de ses principes. C'est injustement que le Général Grant a été qualifié de boucher; c'est la une injustice revoltante; car le Général était pour la paix et l'effusion de sang lui était en horreur.

Il était de son devoir de sauver la patrie et la guerre qui commença n'était pas seulement pour obtenir la victoire; l'existence personnelle était en danger; ce n'était pas une lutte pour la gloire, mais une question de vie ou de mort obligeait a marcher en avant. Par sa détermination et sa science approfondie Grant mérite d'être placé a côté de Washington et de Wellington.

Dans le plus chaud de la bataille Grant avait toujours de ces paroles courtes mais dont l'energie électrise.

La cause pour laquelle Grant combattait, l'unité d'un grand peuple, l'émancipation de toute une race était grande et noble. Les noms de Lee et Jackson unis à ceux de Garfield et de Grant forment un héritage commun laissé à la vénération de la nation. Parmi les Américains il n'y a plus de distinction entre les nordistes et les sudistes; car tous se sont unis pour former une seule et grande nation.

Quel verdict rendra l'histoire sur la politique du général Grant; nous ne le savons pas; toutefois, jusqu'à ce jour, la voix de la censure ne s'est pas fait entendre.

Ecrivons ses vertus sur l'airain pour l'exemple de la posterité, ses grandes qualités serviront à la formation des grands hommes de l'avenir. Après avoir été soutenue par un bras aussi vaillant, que la nation américaine marche dans la voie du progrès, dans le sentier de la prospérité, offrant au monde entier non-seulement le spectacle d'une nation heureuse, mais encore celui d'une nation puissante et glorieuse.

NEW-YORK, 7—Le nombre des personnes qui ont visité hier le cercueil du général Grant a été de 114,000. Ce matin la foule qui attend l'ouverture des portes de l'hôtel de ville, est plus grande encore qu'hier à la même heure. La tombe provisoire du général, a été terminée aujourd'hui à midi. Chaque train apporte à New-York des milliers de nouveaux visiteurs.

—Le transport des restes mortels du général Grant à New-York s'est fait de la manière suivante:

A 10 heures du matin est arrivé à Albany un comité de cent membres chargés de représenter la municipalité de New-York et d'accompagner le corps d'Albany en cette ville. Tous les membres portaient un chapeau blanc couvert d'un crêpe, et un ruban de satin blanc brodé à l'habit.

A 10 heures 40 minutes, le couvercle du cercueil a été mis en, ajusté, et le corps a transporté à la station, escorté par les régiments de milice d'Albany. Le train comprenait, outre la locomotive, dix wagons dans l'ordre suivant; le char funèbre, les fils du général avec les docteurs Newman et Douglass, le général Sheridan et son état-major; le gouverneur de l'Etat de New-York, avec son état-major et un comité de vingt-cinq membres de l'assemblée et du sénat de l'Etat, etc.; les deux derniers wagons étaient occupés par le corps de l'armee regulière.

Le train est parti exactement à midi et demi. Le voyage n'a présenté aucun incident remarquable. Sur tout le parcours étaient reunies des foules de curieux accourus par tous les chemins aboutissant au chemin de fer. Le travail était suspendu dans toutes les usines, dans toutes les fabriques riveraines, qui saluaient de leurs sifflets le passage du cortege. Il n'y a pas eu de temps d'arret, et a cinq heures, comme il avait été annoncé, le train entrait dans les voutes du Grand Central Depot.

Le cercueil a été immediatement transporté du train au char-catafaique qui attendait à l'extremité de la gare. Quand le char s'est mis en marche, les troupes faisant la haie le long de Vanderbilt avenue, ont presenté les armes, et la musique a joué une marche funebre. L'ordre de marche était par la Cinquieme avenue, que le cortege a suivie jusqu'au Washington Park; puis, du parc par Waverley Place et Broadway jusqu'au City Hall. La colonne était ainsi composee:

Escouade de police à cheval;

Le général Hancock et son état-major;

Un bataillon du 5e regiment d'artillerie des Etats-Unis à pied;

Un détachement d'infanterie de marine;

Le major-général Shaler et son état-major;

Une batterie d'artillerie de la milice;

La premiere brigade des gardes nationales de New-York, composee des 9e, 11e, 12e et 22e regiments;

Le char funebre;

La garde d'honneur, composée du poste U. S. Grant de la grande Armee, de Brooklyn; du poste Geo. S. Meade, de Philadelphie, et de la *Legal Legion*;

Le brigadier général Fitzgerald et son état-major;

La deuxieme brigade des gardes nationales composee de 4 regiments, le 7e, le 8e, le 69e et le 71e.

Le comite municipal.

Le cortège est arrivé au City Hall à 7 heures. Le cercueil a été deposé dans le vestibule de l'edifice, transformé en chambre ardente. Le catafalque est placé vers l'extremité sud. Tout l'intérieur, tendu de draperies noires, est éclairé par huit lampes electriques d'une grande puissance, se reptant sous le porche. C'est dans cet état qu'à partir de ce matin et jusqu'a samedi, le corps sera exposé à la vue du public, qui sera admis jour et nuit à passer devant le catafalque, en entrant par les deux grilles latérales de la façade, pour ressortir sans s'arrêter par la porte du nord. On pense que la circulation pourra se faire ainsi à raison de deux cents personnes par minute.

Les fils du général Grant ont accompagné les restes de leur pere jusqu'au City Hall et ont assisté aux cérémonies jusqu'à la fin. Mme Grant et les autres personnes de sa famille sont à l'hotel de la Cinquieme avenue dont elles occuperont le premier étage du côté de la 11e rue, jusqu'apres les funerailles.

Sur tout le parcours du cortège, du Grand Central Depot jusqu'au City Hall, et principalement dans la Cinquieme avenue, une foule recueillie se pressait sur les trottoirs. Les balcons, les fenêtres et même les toits des maisons étaient remplis de curieux. Aux abords du City Hall la foule n'était pas moins grande et cependant nulle part on n'a signalé aucun desordre. Il faut dire aussi que tous les hommes de police disponibles, de toutes les stations situées au-dessous de la Vingt-troisieme rue, étaient sur pied sous les ordres de l'inspecteur Steers, mais leur action s'est bornée à tenir les curieux à distance.

Pendant la nuit la garde d'honneur a été faite par des détachements de treize hommes du Grand Post, 327, de Brooklyn, qui se sont relevés toutes les trois heures. Des huit heures du soir et pendant presque toute la nuit une foule considérable a stationné aux abords du City Hall.

D'autre part les préparatifs pour la cérémonie de samedi sont poussés avec la plus grande activité; on attend, de tous les points du pays, un grand nombre de personnages officiels et de sommités de toute sorte qui viennent assister aux funérailles.

On annonce déjà que le gouverneur Hubbard, du Minnesota, et son état-major sont arrivés hier à Chicago, et qu'ils ont continué leur route pour New-York.

On sait également que le gouverneur Russ, du Wisconsin, le gouverneur Sherman, de l'Iowa, et le gouverneur Oglesby, de l'Ohio, tous accompagnés de leurs états-majors, sont en route ou sur le point de s'y mettre et qu'ils feront partie du grand cortege qui accompagnera les restes du général Grant à leur dernière demeure.

NEW-YORK, 7—Nombre d'églises du pays ont télégraphié leur intention de sonner leurs cloches au moment ou le cortège funèbre quittera l'hôtel-de-ville demain, et aussi au moment ou il arrivera au parc de Riverside. Afin qu'elles soient averties promptement, la compagnie de l'Union des télégraphes a pris des arrangements pour annoncer partout le temps du départ et le moment ou les restes du général seront déposés dans la tombe.

Le grand jury a visité les restes du général cette après-midi ainsi que le maire Beaugrand de Montreal, et le maire, le conseil municipal, le bureau de l'éducation et les officiers municipaux de Newark, N. J.

NEW-YORK, 7—L'hôtel de la cinquième avenue est tellement remplie de monde qu'on a toutes les peines du monde à se frayer un passage. Un grand nombre d'hommes de police maintiennent l'ordre. Le président Cleveland est arrivé vers onze heures et s'est retiré immédiatement dans sa chambre. Il est accompagné de son secrétaire privé Lomont et de MM. Manning, Bayard et Whitney.

NEW-YORK, 8—A 8 heures, ce matin, tout fait pressentir une grande chaleur. Une foule immense encombre les rues. A 8.50 heures, le general Hancock, à la tête de son état-major, se place lentement sur la place du City Hall et dans Broadway. Deux cents membres de la société de Liederkranz groupés sur les marches de l'hôtel de ville, chantent le cœur des "Esprits de l'Eau" de Schubert, et le "Chœur des Pelerins" du Tannhauser.

A 9.35, un imposant char funèbre, traîné par 24 chevaux d'un noir de jais, se place devant le monument. Le commandant Johnson donne alors l'ordre de levee du cercueil qui est immédiatement porté sur le char funèbre par 12 hommes. Les docteurs et les médecins prennent ensuite place dans les voitures et dans l'ordre suivant:

Révérend Dr Newman, l'évêque Harris, l'evêque Dotter, Reverend Dr Chambers, Réverend Dr Field, Reverend Dr Budgman, Reverend Dr West, Reverend Père Boshon, Reverend Robert Collyer, Rabbin Brown, et docteurs Douglass, Shready et Sands.

La compagnie A des troupes régulières était à la droite du char funèbre, et la compagnie E à la gauche. Un nègre était à la tête de chaque cheval, et 16 hommes du Meadpost de Philadelphie, dont le general Grant faisait partie, precedaient le cortege. Le maire Grace, le controleur Low, les aldermen Sanger et Jachne sortirent de l'hôtel a 9,52 heures.

Pendant la nuit, de grandes estrades avaient été installées tout le long de Broadway. Toutes les maisons de commerce étaient fermées. A 8 heures, les porteurs des cordons du char funebre montent en voiture, et un peu plus tard le président Cleveland descend Brodway dans une voiture de gala attelé de six chevaux; viennent ensuite les voitures contenant les membres de la famille, Madame Grant, encore très souffrante, n'a pu quitter Mount McGregor, les médecins lui ayant conseillé de ne pas assister aux funérailles.

NEW-YORK, 8—Le char funèbre passe dans la 23eme rue a une heure. Toutes les têtes sont découvertes. Les députations des congrégations religieuses et autres députations officielles de Washington se distinguent par leurs écharpes blanches. Le gouverneur Hill est le seul gouverneur qui soit accompagne de son état-major.

Les dépêches annoncent que ce jour est généralement observé comme un jour de deuil et de tristesse.

NEW-YORK, 8—Le cortege funèbre s'étend dans le quartier sud aussi loin que l'œil puisse aller. Les trottoirs sont encombres et il est impossible de s'y faire un passage. Le temps est beau et le peuple paraît être dans les meilleurs sentiments. Les hauts chapeaux des militaires ne l'offusquent pas. Quelques uns semblent se sentir indisposés et ont dû quitter les rangs, mais leur place a été remplie immédiatement.

Les curieux qui sont demeurés sept ou huit heures sans prendre de nourriture se hâtent de s'en retourner chez eux ou vont se reconforter dans les restaurants voisins.

Quand le cortege debouche sur le boulevard, les spectateurs sont frappés d'étonnement en voyant les lignes en apparence irrégulières et disgracieuses des troupes, car en conformation aux ordres d'entrer sur ce qu'on pourrait appeler une seconde série du cortege funebre, les troupes se déroulent librement tout le long comme une colonne droite, se dirigeant vers la Tombe. On entend le groudement lointain des canons des navires de guerre, et les troupes rompent a gauche, marchent vers la droite et du côté est de la route, et après avoir reformé la ligne, presentent les armes pendant que le char funebre passe lentement.

Lorsque le cortege atteint la Tomb et que les troupes se placent autour du commandant en chef Burdette, on entonne un hymne. Le Dr. Newman recite l'office des morts d'apres le rite methodiste et prononce l'absoute, après quoi le corps de l'illustre héros est déposé dans sa dernière demeure. Les troupes régulières se retirent et font une décharge de mousquetterie, tandis qu'un salut de vingt-et-un coups de canon est tiré pour annoncer la fin de la ceremonie.

NEW-YORK 8—Malgré la grande chaleur il n'y a eu que quelques cas d'insolation et on n'en signale aucun dangereux. Au coin de la 57e rue, il y eut un instant de désordre, la foule qui refluait ayant rompu la colonne, mais dès que le char arriva vis-à-vis, comme sa hauteur permettait de le distinguer de loin l'ordre se retablit spontanement par suite du respect que chacun ressentait. Tout le monde ota son chapeau et demeura découvert jusqu'à ce que le catafalque fut passé. Après le president Cleveland, venaient le vice-president, les ministres, les juges de la Cour Suprême, les senateurs, les membres de la chambre des representants, les gouverneurs avec leurs états-majors, les représentants diplomatiques des puissances étrangeres, les representants de l'armee et de la marine. Lorsqu'ils furent passes, la procession commença a se rompre.

NEW-YORK, 8—La scene sur la tombe a été très imposante. Les ouvriers qui étaient charges de celer le cercueil de cedre dans lequel devaient être renfermes les restes du defunt étaient placés tout pres, ainsi que ceux qui devaient river le dernier cercueil en acier. Bientôt après une heure, le general Hancock arriva accompagne de son etat-major; les armures étincelaient, les panaches volaient au vent, les cavaliers galoppaient; tous les uniformes se remuaient le long de la muraille solide de peuple surmontee d'innombrables parasols; et pendant ce temps les canons des batiments de guerre tonnaient. A 4.20 heures le bugle retentit du côté du quartier est, les tambours battirent, la file des voitures apparaissait en vue et roulait du côté de la tombe.

Le Dr Newman et l'evêque Harris étaient dans la premiere, puis venaient le clergé, les Drs Douglass, Shrady et Sands; ensuite les porteurs, les generaux Johnston, Sherman, Buckner et Sheridan dans une même voiture, suivis du général Logan et de son Ex le secretaire Bantwell; venaient ensuite des personnages de distinction. Le char s'est arrêté en face de la Tombe. Les voitures de la famille du défunt venaient après; le colonel Grant, sa femme et ses enfants se sont alignes et ont passé au pied des gradins du char. Ils furent rejoints par U. S. Grant, jr, et sa femme. J. Grant, sa femme et son enfant, Mme Sartori et autres proches parents. Le cercueil de cedre était placé sur des tretaux à la porte du caveau. On y mit les restes du général, alors une députation de quinze membres du mead post No 1 de Philadelphie firent le cercle autour, le chapelain recita l'office. Cette ceremonie fut très longue. Pendant l'office, la famille était au pied du catafalque, le president Cleveland, le vice-president et les ministres étaient à droite; les généraux Sherman et Sheridan, les ex-presidents Hayes et Arthur étaient proches.

La garde d'honneur porta les restes dans la tombe, après que toutes les prieres eurent été recitées, a 5,03 heures, et on les mit dans le cercueil d'acier qui fut scellé. La famille du défunt entra dans le caveau, y demeura un instant, puis regagna sa voiture. Des décharges furent tirées par les différents regiments et par les navires de guerre, et la foule se retira lentement.

Tout le monde est d'opinion que cette ceremonie est la plus grande qu'on ait vue dans le pays. La famille du general Grant doit retourner a Mount McGregor pour y passer le reste de l'été.

LA FAMILLE DE GRANT.

NEW-YORK, 9—La famille de Grant s'est tenue dans ses appartements toute la journée a l'hôtel de la Cinquieme avenue.

NEW-YORK, 10—Environ 35,000 personnes ont visité les restes du général Grant à Riverside Park, hier.

Le cercueil du général Grant sera gardé pendant 30 jours par les troupes des Etats-Unis.

Le général Lee, en parlant des funérailles du général Grant a dit: Les anciens griefs qui existaient dans le sud sont radicalement détruits; l'homme de couleur n'est plus considéré comme un usurpateur, il sait qu'il ne sera plus mis à l'esclavage, le peuple du sud aime le nord à cause de la bonté qui lui a été témoignée depuis la guerre. Personne n'a plus fait dans les circonstances pour régler les affaires entre le nord et le sud.

LE PROCES DE RIEL.

La juridiction du tribunal—Nouvel article de l'Hon. M. McDougall.

OTTAWA 7—L'honorable M. McDougall vient de publier un autre article sur la constitution illegale du jury qui a rendu un verdict contre Louis Riel.

Il dit que ce procès est illégal et inconstitutionnel parce que un proces pour trahison doit avoir lieu devant un juge des assises criminelles et devant un jury de 12 membres choisis comme les jurés le sont ordinairement et avec les mêmes droits de CHALLENGE.

Riel a été mis en nomination et jugé par un magistrat stipendiaire et non par un juge des assises criminelles; par un jury de six et non pas de douze membres; ce jury a été choisi d'apres une liste preparee specialement à cet effet par le gouvernement, et non pas de la manière ordinaire.

D'après ce que nous en savons, le gouvernement a choisi cette forme de procès illegal et inconstitutionnel afin d'ôter au prisonnier toute chance de justice.

C'est une indignité dans un procès aussi important que celui-ci de mettre de côté toutes les formalites et toutes les procédures ordinaires en pareil cas.

Il est monstrueux de la part de la Couronne d'avoir preparé elle-même la liste en excluant tous les Métis et choisissant les membres du jury dans les districts éloignés.

C'est une violation du droit.

Riel avait raison de dire ironiquement à la Cour qu'il était juge par la moitié d'un jury.

L'avenir du Canada ne doit pas être troublé par des dissensions intestines et c'est ce qui aura inevitablement lieu si le peuple reste sous l'impression que Riel est un martyr et qu'il a été condamné injustement.

Le gouvernement assaillit de toutes parts par les demandes de grâce ne pourra faire autrement que de retarder la sentence. Autrement, le risque serait trop grand. Nous en avons la preuve dans l'affaire Conners.

LA GAZETTE DU CANADA.

OTTAWA, 7—La *Gazette du Canada* contiendra l'annonce de la nomination de M. Thomas White, comme ministre de l'Intérieur, a la place de Sir David Macpherson, qui a resigné.

Les nominations suivantes ont été faites au sujet du recensement dans les territoires du Nord-Ouest: M. White, de Regina, commissaire du recensement, district No 1, Assiniboine; Thos. Spence, de St. Boniface, pour le district No 2, Saskatchewan, et aussi pour le district No 5, territoire inexploré; James O'Reilly, de Calgary, No 3, district d'Alberta, et le Rév. Pere Lacombe, pour le No 4, district d'Athabaska. La nomination de J. Travis, comme magistrat stipendiaire dans les territoires du Nord-Ouest, paraitra demain, aussi celle de L. A. Prudhomme, comme juge de cour de comte pour la division centrale de Manitoba, de George Young, registrateur a Edmonton, et John Loyton, du département de l'agriculture, comme commissaire pour administrer le serment à ceux qui feront le recensement dans les territoires du Nord-Ouest.

Des ordres ont été passés en Conseil, ajoutant des muletés à la liste d'animaux qui tombent sous l'operation de l'acte des maladies contagieuses et déclarant l'asile de Selkirk une place où l'on pourra enfermer les prisonniers dans le Nord-Ouest. Un ordre en conseil a été passe amendant celui du mai 1885, et pourvoyant à ce que les huitres ne soient pas prises, détruites, ou vendues dans la Puissance entre le 1er juin et le 15 septembre, ces deux jours inclusivement. Cet ordre empêchera la vente des huitres, durant l'été. La riviere du Loup est devenu un port pour les douanes.

Voici un état des recettes et des dépenses pour le mois de juillet:

Douanes	$ 1,587,700
Excise	368,346
Poste	162,502
Travaux Publics comprenant les chemins de fer	241,222
Divers	32,914
Total	$ 2,332,684
Dépenses	2,099,391

Compare avec le mois de juillet l'an dernier il y a une diminution de $296,671 comprise presqu'entierement dans les douanes et l'excise; cette diminution a été causée par l'accumulation des marchandises dans les entrepôts pendant le mois de juin et par l'augmentation des droits sur les spiritueux.

Au département des douanes il y a une diminution de $133,640; les revenus de l'excise ont diminué de $143,865; dans divers autres branches il y a eu $17,010 de diminution. Au bureau de poste il y a une augmentation de $26,863; et $840 pour les Travaux Publiques.

Les recettes au département du revenu sont comme suit:

Spiritueux	$265,659
Malt	12,687
Tabac	91,413
Cigares	38,304
Autres recettes	5,000
Canaux	150,067
Autres revenus	11,080
Total	$707,948

La construction du chemin de fer du Pacifique, dans la Colombie Anglaise avance rapidement. 26 milles ont été construits pendant les derniers dix jours et il ne reste plus que six mille à faire pour atteindre "Eagle Pass". On pense que le tout sera terminé en octobre prochain.

Le ministre de l'Intérieur.

TORONTO, 5—M. Thomas White, M. P., a été assermenté, vers midi, comme ministre de l'Intérieur. Il a été présenté au gouverneur-général par l'honorable Frank Smith. La cérémonie a eu lieu privément.

Miracle à Ste Anne.

QUÉBEC, 9—Lors du recent pèlerinage des paroisses de la Malbaie à la Bonne Sainte-Anne, une pauvre femme paralytique depuis plusieurs années, a laissé ses béquilles à l'église et s'en est retournée guerie. Elle est maintenant ineure et vaque à tous les soins de son intérieur comme si elle n'avait jamais été malade.

Terrible accident.

QUÉBEC, 10,—Il y a quelques jours, sur le chemin des Caps, des pèlerins de St-Urbain descendaient dans la direction de Ste-Anne Beaupré, lorsque tout-à-coup l'un des chevaux de la caravane prit peur et, dans sa course affolée, mit en pièces la voiture qu'il conduisait, montée par un jeune homme accompagné de sa vieille mère. Le jeune homme, au risque de se tuer, reussit à se jeter à la tête du cheval et a l'arrêter, mais pas avant que la mere fut elle-même tombée sous les pieds de la bête furieuse qui lui infligea des blessures extrêmement graves. On a ramene la pauvre femme dans sa famille où elle est entre la vie et la mort.

Accident de chemin de fer.

ST-THOMAS, 8—Un accident horrible a eu lieu sur la traverse du chemin de fer, près des terrains de l'exposition, où trois personnes ont été tuées: M. Dempsey, de Hamilton, accompagné de sa sœur Madame Sanders, femme de M. Sanders, marchand de bois de cette ville et d'une petite fille de Madame Sanders, laquelle était âgée de six ans. Un train venant de Port Stanley, frappa leur "buggy" et le reduisit en éclats. Madame Sanders a été trouvée à 20 verges du chemin de fer, la tête complètement séparée du trone; le corps de l'enfant est reste sur le devant de l'engin; le cadavre de M. Dempsey gisait à 75 verges plus loin; ce dernier n'était pas tres mutilé.

Dévouement récompensé

OTTAWA, 6—Le président des Etats-Unis a envoyé une médaille d'Or a Aisne Anstpato, un chef indien de la Colombie Anglaise, qui a rendu de grands services en donnant la sepulture aux cadavres de l'équipage du navire américain le "Meiville" naufrage en octobre 1882. Il y a quelque temps, le missionnaire Brabant a attiré l'attention du departement de la marine du Canada sur la belle conduite des sauvages de Nesquiet, C. A. qui sacrifierent leurs plus beaux effets pour ensevelir les cadavres des naufragés rejetés sur la côte par la mer. Pour cet acte louable, le gouvernement américain a envoyé une somme de $200 aux indiens, et le président a adressé une médaille d'or au chef. Le président a également envoyé une montre d'or et une médaille d'or aux capitaines Clemens et au Mate Wyman, pour les services rendus en sauvant l'equipage du schooner américain "Sarah Louise."

LES PROCES A REGINA.

REGINA, 4—Le procès des autres accusés ne commencera probablement pas avant 10 jours, car la couronne aura à assigner des témoins de Battleford et des autres districts éloignés.

Toutefois, on peut entendre certaines causes importantes.

La cour n'a pas siégé aujourd'hui et les séances ne recommenceront probablement pas avant une semaine.

Aujourd'hui, 22 des autres prisonniers ont annoncé leur intention de plaider coupable.

L'Esprit Voyageur est bien malade depuis qu'il s'est poignardé, on croit qu'il va mourir.

Le gouverneur Dewdney est d'opinion que le Petit Peuplier est en sûreté sur le territoire américain.

REGINA, 3—Riel a l'intime conviction que l'appel aura plein succès.

Trois des jurés de Riel ont déclaré dans une enlevure que la demande de clémence jointe a leur verdict avait été ajoutée dans l'opinion qu'ils avaient que Riel, sans être completement fou n'en était pas moins un veritable maniaque (*crank*) et ne devait pas être pendu.

L'opinion des trois autres jurés à ce sujet n'a pas encore pu être vérifiée, mais elle est assure-t-on conforme à celle des trois premiers.

La plupart des témoins de la Couronne ont également admis, dans leur contre-interrogatoire que dans leur opinion Riel *n'était pas parfaitement sain d'esprit*, et cette opinion corroborant celle du révérend Père Andre, qui combattit Riel au plus fort de la rebellion, avait produit une forte impression sur le jury, lorsqu'ils virent et entendirent Riel dans sa propre défense.

La Cour n'a pas siégé hier et ne reprendra probablement ses seances que la semaine prochaine. Plusieurs des prisonniers qu'on doit juger vont plaider "coupables."

TORONTO, 8.—Voici les noms des vingt-six prisonniers qui ont été appelés à subir leurs procès cette après-midi:

Pierre Parenteau, Pierre Gampy, Pierre Henry, E. Champagne, M. Lepine, Albert Monkman, Joseph Delorme, Philip Garipy, Joseph Arcand, François Tourant, Daniel Parenteau, André Nolin, M. Dubois, E. Swain, Frederick Fiddler, Planard, Jim Short, Alexander Fisher, B. Vandal, Ignace Poitras, sen., Ignace Poitras, jr., Pierre Vandal, Joseph Pilline, Baptiste Rochele, Moise Parenteau, W. Kootoowayhim.

Ils paraissent tous indifferents de leur sort et plusieurs considèrent les procédures comme une farce.

MM. Burbridge, Robinson, Osler et Casgrain représentent la Couronne et MM. Daniel Currie, de Winnipeg, W. McClure, de Prince Albert, James Benson, de Regina, et James Prendergast comparaissent pour la défense.

L'acte d'accusation a d'abord été lu en anglais, puis en français et en Cris. Le juge Richardson a permis a la défense de produire des affidavits pour prouver des circonstances atténuantes. Parenteau, Nolin, Swain et Fiddler ont été mis en liberté sous leur cautionnement personnel et devront comparaitre pour recevoir leur sentence lorsqu'on le jugera necessaire. Les autres ont plaidé coupable: Quillet, Poundmaker, Petits Ours et deux de la bande n'ont pas encore subi leurs procès. La cour s'est ajournée à 5 heures.

TORONTO, 6, via REGINA, T. N. O., 5—Cette après-midi, Philippe Garneau, Laborde et Ouellette ont plaidé coupables. Garneau venait de tuer Delorme, et Ouellette, de Montagne de Roche, lorsque les troubles du Nord-Ouest commencèrent, et a sa sortie, il se joignit aux rébelles. Laborde était l'interprète de Riel auprès des Sioux. Ce dernier a pris part à tous les troubles qui ont eu lieu au Nord-Ouest et aux Etats-Unis depuis un quart de siècle. Il a été pendant quelque temps le guide et l'interprète des troupes américaines. On dit qu'il a échappé au massacre de Custer en se rangeant du côté des Sauvages et en agissant comme espion pour eux. Son aspect indique qu'il est prêt à entreprendre toute action audacieuse.

On s'occupe très peu des procès maintenant.

On dit que les prisonniers qui ont plaidé coupables recevront des sentences légères. Riel est toujours calme et passe son temps à écrire et à prier.

Arrestation.

OTTAWA, 11—Deux jeunes gens Thomas Ryan et Thomas McLean, sont entrés hier soir dans la buanderie de Sam Lee, qu'ils ont violemment assaili. Ryan a été condamné a deux mois et McLean a 40 jours de prison.

Profession religieuse.

QUÉBEC, 9—Au nombre des demoiselles qui ont prononcé leurs derniers vœux au couvent de Jésus-Marie, Sillery, le quatre du présent mois, se trouvait Mlle Clara Dion, en religion Marie de Lorette, fille de feu Arthur Dion, marchand-épicier. Le même jour, sa cousine, Mlle Marie Lepage, fille de François-Xavier Lepage, ecr., prenait le voile blanc. Madame Marie de Lorette est partie, hier, pour la mission de Fall River.

Emoi à bord du "St. Laurent."

QUÉBEC, 9.—Le bateau *St. Laurent* allait accoster au quai de la Malbaie, vendredi dernier, lorsqu'un emoi a été causé parmi les passagers par la chûte a l'eau d'un touriste. On entend les cris a bord et sur le quai; les uns s'efforçaient de tendre une amarre, d'autres jetaient à l'eau chaises et autres objets flotteurs, tandis que le capitaine St-Onge hélait les embarcations qui cabotaient aux alentours. Mais on s'aperçut bientôt qu'on avait affaire à un farceur qui, en sautant à l'eau tout habillé et chapeau de castor sur la tête, avait voulu donner aux passagers les émotions d'une noyade. Mal fallit en prendre cependant à M. Darling, le bijoutier, une chaise lancée avec trop de vigueur à sa rencontre lui rasa la tête.

Incendie à Saint-Eugène.

SAINT-EUGÈNE, vlâ Rigaud, 10—Hier, vers 1 heure de l'après-midi, le feu s'est déclaré dans

L'ECHO DU COMMERCE

REVUE HEBDOMADAIRE

— DU —

Commerce, de la Finance, de l'Industrie et des Assurances

Préparons-nous.

Le gouvernement américain n'a pas l'intention, paraît-il, d'être surpris dans la question de la discussion des pêcheries, car déjà il est à préparer son arsenal d'arguments, qui, prétend-il, lui a fait défaut lorsqu'il a été condamné à payer $5,500,000 comme indemnité pour le privilège de pêcher dans les eaux canadiennes. Il vient d'adresser une circulaire aux personnes engagées dans les pêcheries pour savoir quel a été le résultat de chaque voyage des goélettes américaines s'occupant de la pêche au maquereau ; du temps qu'a duré chaque voyage ; de la capture de chaque goélette en dedans et en dehors de la limite des trois milles, de la valeur des vaisseaux et de leurs grèments; des achats faits dans les provinces du Canada et des dépenses encourues dans les mêmes provinces.

Le but de cette circulaire est d'obtenir toutes les informations importantes qui se rattachent à la question des pêcheries pour s'en servir en temps opportun. Voilà pour la côté du gouvernement.

D'un autre côté, le "Boston First Bureau" a voté, à l'unanimité moins deux, des résolutions favorisant un traité de réciprocité avec le Canada et Terreneuve pour admettre, francs de droits, le poisson qui viendrait de ces contrées, et on a nommé un comité pour promouvoir un mouvement dans ce but. Ce mouvement est dirigé par les maisons qui font le commerce de poisson, et, venant d'un corps représentatif, devra avoir son importance.

D'un autre côté, les pêcheurs vont s'organiser pour contrecarrer ce mouvement, et comme ils sont le labeur et que les autres sont le capital, la question du labeur et du capital va encore revenir sur le tapis à propos des pêcheries.

Si on veut savoir quels intérêts sont en jeu, on a qu'à jeter un coup d'œil sur les opérations suivantes, d'une semaine, dans le port de Gloucester.

Nombre de goélettes arrivées dans le cours de la semaine 133
Recettes de morue ..... 2,357,000 livres.
do de flétan ..... 201,850 do
do de maquereau ... 15,084 barils.
do d'autre poisson .. 43,600 livres.

Maintenant pour les autres ports pour la semaine expirant 30 juillet :

	Maquereau Barils.
Boothbay	2,670
Demusport	550
Harwieport	660
North Truro	2,800
Portland	8,225
Province town	2,100
Plymouth	450
Southport	950
South Chatham	440
Wellfleet	1,940
	Morue Quints.
Lochport, N. E	10,200
Southport	1,300

La récapitulation nous donne 31,809 barils de maquereau. Lorsqu'on considère ce chiffre pour un seul article comme le résultat des opérations d'une semaine, et que l'on sait que les sept-huitième de ces captures ont été faites dans les eaux canadiennes, on est porté à supposer qu'il a fallu de très puissantes influences pour prévaloir sur notre gouvernement, pour accorder aux pêcheurs américains le droit de pêcher dans nos eaux pendant six mois sans rémunération aucune.

Le gouvernement canadien ne ferait il pas bien de suivre l'exemple que lui donne le gouvernement américain, et de se munir de statistiques qui pourraient être opposées aux prétentions américaines?

Les petites industries.

L'on ne s'occupe pas assez au Canada du développement des petites industries ; de ces industries faciles à créer, pour lesquelles nous avons et la main d'œuvre et la matière première. Les chapeaux de paille, de bois et de jonc pourraient facilement être fabriqués parmi nous, non-seulement pour notre marché intérieur, mais encore pour l'exportation. Cette industrie est loin d'être inconnue dans nos campagnes qui produisent même, dans certaines sortes, des articles très beaux et très fins.

Les droits de douane sont de 25 p. c., taux qui permet certainement le développement de la fabrication canadienne, et l'importation qui s'est élevée, en 1884, pour les chapeaux de paille, seuls, à $319,629, pourrait être considérablement diminuée au profit de notre industrie nationale.

Tous les pays se sont occupés de cette industrie et l'Angleterre qui ne fabriquait pas un chapeau de paille il y a une trentaine d'années en fournit aujourd'hui au monde entier et fait à l'Italie une concurrence redoutable.

En développant cette industrie nous pourrions non-seulement suppléer à nos besoins, mais encore créer quelques types nouveaux que nous pourrions exporter avec profit sous forme de plateaux ou de cloches, comme le font un grand nombre de pays.

Pour démontrer l'importance de cette industrie et des intérêts qui s'y rattachent nous reproduisons un article publié dans le *Moniteur officiel du Commerce, de Paris* :

Le prix moyen du chapeau de paille importé d'Angleterre en France, ressort à 3 fr. 10 environ, et le prix moyen des quantités vendues par l'Angleterre à tous les autres pays est un peu au-dessous de 1 fr. 43 le chapeau.

L'Allemagne paie les siens moins de 1 fr. 25 et la Hollande moins de 50 centimes la pièce. Il y a lieu de croire que les communications de Marseille avec l'Extrême-Orient devenant plus fréquentes, il serait possible d'y créer une industrie semblable à celle qui fait la fortune de Luton, petite ville située à 30 kil. de Londres, et qui n'emploie pas beaucoup d'ouvriers. Luton achète ses pailles, ses joncs et ses chapeaux en cloche de toute provenance et surtout de Chine.

Il y aurait à faire profiter notre industrie nationale des sommes que nous versons actuellement à l'étranger pour des chapeaux de paille, un intérêt d'autant plus considérable, que ce chapeau et pour les modes une matière première qui a un point de contact avec les rubans de soie et les fleurs artificielles.

Depuis 1880, il s'est créée en Allemagne de nombreuses fabriques de chapeaux à bon marché.

La matière première est une espèce de bois de saule ou de peuplier qui est fendu assez fin pour acquérir une grande flexibilité au moyen de préparations spéciales.

Il imite parfaitement les joncs de Panama et prend très bien la teinture en toutes nuances.

La Compagnie d'Assurance contre le feu "Glasgow and London"

L'assurance contre l'incendie est d'une nécessité absolue pour les commerçants, les propriétaires et les locataires.

Avec le développement de l'industrie, et l'agglomération des maisons, tant dans les villes que dans les villages, les risques d'incendie ont considérablement augmenté.

Ainsi si nous prenons les dernières statistiques publiées sur la matière, nous trouverons que les pertes provenant du feu se sont élevées pour les Etats-Unis et le Canada pendant le mois de juillet 1885 à $9,000,000, soit un tiers de plus que la moyenne, pour le même mois, des pertes de ces dix dernières années. Les pertes totales pendant les sept premiers mois de l'année se sont élevées pour les deux pays au chiffre considérable de $60,000,000.

Eh bien ! malgré ces pertes immenses le public ne comprend pas encore tous les bienfaits que confèrent les assurances contre l'incendie. Les grands comme les petits commerçants négligent de se faire assurer et lorsque le malheur fond sur eux ils sont complétement ruinés en quelques heures, tout en ruinant souvent ceux qui sont en relations d'affaires avec eux.

Le dernier grand feu de Toronto, prouve ce que nous disons. Des marchands, des industriels qui pourtant devraient être garantis contre toute perte ont été ruinés faute de s'être fait assurer comme ils le devaient.

Il ne faut pas non plus rejeter toute la faute sur le public, il a été tellement trompé qu'il s'est défié des compagnies d'assurances et qu'il ne revient que difficilement sur son opinion.

Mais ce sentiment de méfiance n'a pas sa raison d'être lorsqu'on se met en rapport avec une compagnie bien établie, bien connue, et qui publie au grand jour, le mouvement de ses opérations. Au nombre de ces compagnies, il en est peu qui peuvent offrir plus de garantie que la *Glasgow and London*, de la Grande-Bretagne. Nous n'entrerons dans aucun détail, les rapports de la succursale du Canada, pour 1884 et 1885, démontrent suffisamment la sécurité des opérations de la compagnie.

On remarquera que cette compagnie a déposé au gouvernement de la Puissance une somme de $100,000 pour la seule protection des porteurs de police et que son actif au Canada s'élève à $162,365, alors que les pertes annuelles ne sont élevées en 1884 qu'à $120,271. Les assurés sont donc parfaitement couverts.

Enfin, les polices de la compagnie *Glasgow and London* couvrent les pertes causées par la foudre et cela sans surcharge dans les taux ; ces polices couvrent même les pertes d'animaux tués par la foudre sur un point quelconque de la ferme.

Ces avantages considérables seront appréciés par tous les fermiers, mais ce qui sera surtout apprécié c'est la promptitude avec laquelle les pertes sont payées. Nous nous contenterons sur ce point de publier la lettre ci-dessous :

Sainte-Thérèse, 23 mars 1885.

M. STEWART BROWNE,

Gérant de la compagnie d'assurance, Glasgow and London, Montréal.

Monsieur,

Des circonstances incontrôlables m'ont empêché jusqu'aujourd'hui d'accuser réception du dernier chèque de $30,000. En le faisant, je m'acquitte d'un devoir bien doux et bien juste en même temps, car je n'ai qu'à me féliciter de la manière tout à fait gentille avec laquelle vous m'avez traité dans le règlement de nos réclamations. Vous pouvez compter sur mon encouragement, car vous le méritez bien certainement. Quand notre nouvelle église sera construite, vous aurez notre assurance, si je suis encore curé de la paroisse de Sainte-Thérèse, quand j'irai à Montréal, je me ferai un grand plaisir de passer à vos bureaux et d'aller vous remercier de vive voix, etc, etc.

L. A. CHARLEBOIS, Ptre,
Curé de Sainte-Thérèse.

La réclamation totale, faite par la paroisse, était de $33,214.28 et le règlement en a été payé par la compagnie "Glasgow & London" aussitôt que les pièces à l'appui ont été produites.

La compagnie "Glasgow & London" a choisi ses agents montréalais avec beaucoup de discernement et cela n'est pas le moindre élément du succès mérité qu'elle a obtenu dans la province de Québec.

La crise cotonnière en Angleterre.

D'après les journaux de Manchester, l'industrie de la filature et du tissage du coton subit dans le Lancashire, une forte crise, due à l'excès de production. La recommandation de l'Association à responsabilités limitées d'Oldham, de ne travailler que pendant quatre jours par semaine, jusqu'à ce qu'il y ait une amélioration dans l'industrie principale du district, va être adoptée.

Ce mouvement s'est étendu à plusieurs établissements privés, qui trouvent cette mesure aussi bonne que les Sociétés à capital limité. Environ 40 établissements à capital limité ont suivi, jusqu'ici, le conseil de la susdite association, quelques-uns fermant les vendredis et samedis d'autres travaillant et fermant une semaine alternativement.

L'industrie du coton occupe environ 250 établissements à Oldham et environ 10,000,000 de broches ; plus 17,000 métiers à tisser employant environ 30,000 ouvriers.

Le capital engagé dans ces établissements s'élève à $15,000,000.

Il y a, dans ce district, environ 80 compagnies à capital limité, consommant chaque semaine 5,500,000 livres de coton et produisant, dans le même laps de temps, au-delà de 4,500,000 livres de fils ; les mêmes compagnies consomment annuellement au-delà de 60,000 tonnes de charbon.

D'après nos informations, ce mouvement de réduction du travail a un peu raffermi et même actuellement un peu élevé les actions des établissements. Il y a accord entre les ouvriers en faveur de la réduction de la production, mais non point par rapport à la réduction du salaire de 10 par cent. Naturellement, l'excès de production en Angleterre a eu pour effet de déprimer les prix sur les principaux centres de production du continent.

—La *Presse*, de Philadelphie, publie la statistique suivante de la consommation des liqueurs fortes aux Etats-Unis, comparée aux autres articles de consommation :

Liqueurs	$850,000,000
Tabac	500,000,000
Pain	300,000,000
Viande	300,000,000
Fer et acier	207,000,000
Marchandises en laine	238,000,000
Bois scié	210,000,000
Marchandises en coton	100,000,000
Chaussures	155,000,000
Sucres et mélasses	35,000,000
Education publique	

NOTES COMMERCIALES.

—On lit dans l'*Industriel français* :

—Combien faut-il de points pour coudre une simple chemise ?

Un amateur de statistique a posé cette question à différentes maisons de couture, qui lui ont fait à peu près uniformément la réponse suivante :

Col, quatre rangs de piqûres, 3,005 ; boutonnière et boutons, 150 ; coudre et plisser le col, 1,204 ; oignets, 1,228 ; fin des poignets, 68 ; boutonnières, 148 ; coutures de manchettes, 204 ; manches, 840 ; épaules, 1,468 ; dos, 1,068 ; couture du bas, 383 ; manches, 2,534 ; coudre les manches, 3,000 ; autour des épaules, 1,536 ; coutures, 848 ; côtés, 424 ; ourlet du devant, 1,104.

Soit, au total, vingt mille cent-quarante-neuf points qu'une couturière est obligée de faire pour mettre une chemise..... au point.

Il est vrai que les machines à coudre ont vivement expédié l'affaire.

MOUVEMENT DES GRAINS.

Grains en magasins, aux dates ci-après désignées :

Montréal—	Août 1. 1885.	Juil., 28. 1885.	Août 2. 1884.
Blé, minot	485,780	404,963	117,700
Maïs do	1,232	1,422	40,728
Pois do	124,340	142,254	67,629
Avoine do	24,132	15,491	44,536
Orge do	6,280	6,642	2,572
Seigle do	604	6,691	631
Farine, brls	52,900	53,273	47,107
Do d'avoine	573	585	47
Do Blé-d'Inde	123	173	50
	Août 1,	Juillet 25,	Août 2,
Chicago—	1885.	1885.	1884.
Blé, baril	14,705,018	14,870,407	2,806,019
Blé-d'inde	1,071,758	1,028,010	888,009
Avoine do	391,897	294,785	220,021
Seigle, do	12,550	9,265	50,868
Orge, do			31,149

Quantité de grains visibles aux Etats-Unis et au Canada, aux dates ci-dessous mentionnées :

Estimation de Chicago :—	Août 1er, 1885.	Juillet 25, 1885.	Août 2, 1884.
Blé minot	40,392,267	39,648,050	14,100,018
Blé-d'inde do	4,460,983	5,308,009	3,949,549
Avoine minot	2,962,650	2,180,417	1,771,080
Seigle minot	126,706	167,622	178,504
Maïs minot	107,873	103,312	245,083
	Juillet 18, 1885.	Juillet 10, 1885.	Juin 4 1885.
Blé, minot	39,659,191	40,044,773	40,600,303
Blé-d'inde do	5,427,596	5,038,027	5,291,557
Avoine, minot	2,448,196	2,707,242	2,788,654
Seigle, minot	1,881,633	210,199	212,522
Maïs, minot	103,512	111,758	109,021

Estimation de New-York :

	Août 1, 1885.	Juillet 25, 1885.	Août 2, 1884.
Blé, mts	38,407,948	37,339,325	15,075,571
Maïs, mts	5,786,304	6,827,657	4,356,698
Avoine, mts	2,447,095	2,312,566	1,771,603
Seigle, mts	197,408	150,740	153,998
Orge, mts	106,482	103,736	210,006
	Juillet 18, 1885.	Août 4, 1885.	Août 5, 1884.
Blé, mts	36,970,039	18,750,486	15,139,057
Maïs, mts	7,056,026	10,917,708	6,383,078
Avoine, mts	2,962,373	3,504,571	1,625,077
Seigle, mts	201,750	1,783,894	601,101
Orge, mts	85,390	331,918	57,542

Quantités de blé visibles, suivant les estimations de New-York et de Chicago aux dates ci-dessous indiquées :

	Chicago, Minots.	New-York, Minots.
Août 1, 1885	39,992,000	56,807,000
Juillet 25, 1885	58,608,000	56,499,000
Juillet 18, 1885	58,349,000	55,960,000
Juillet 10, 1885	59,444,000	56,360,000
Juillet 4, 1885	62,440,000	62,220,000
Juin 27, 1885	64,493,000	61,107,000
Juin 20, 1885	62,908,000	59,050,000
Juin 13, 1885	64,717,000	61,639,000
Juin 6, 1885	66,230,000	62,194,000
Mai 30, 1885	67,146,000	63,173,000
Mai 23, 1885	69,381,000	65,048,000
Mai 16, 1885	69,861,000	65,382,000
Août 4, 1884	34,900,000	35,870,000
Août 5, 1883		35,851,000
Août 6, 1882		39,160,000
Août 7, 1881		35,086,000
Août 7, 1880		34,735,000
Août 7, 1879		32,114,000

MOUVEMENT DU PORT DE MONTRÉAL.

Produits reçus pendant la semaine finissant le 1er août :

	G. T. R.	C. P. R.	Canal.	Total.
Blé minots	58,816	67,968	187,567	314,351
Maïs, do			15,675	15,675
Pois, do	7,350	810	20,838	28,998
Avoine do	13,410	1,476	23,711	38,597
Fleurs br.	6,182	1,427	4,788	12,397
Farine d'avoine br.	1,787	463	....	2,250
Patasses, perlasses etc., brls.	34	24	8	66
Beurre kg.	5,912	570	37	6,569
Fromage en boite.	47,367	8,068	2,845	57,580
Lard, brls.	253	90	....	343
Graisse br.	326	....	....	326
Bœuf, tcs.	....	....	....	....
Viande, fumée etc, etc., Pqts.	3,690	....	5	3,335
Suifs, brls.	....	....	....	....
Cuir en rouleaux.	652	....	34	686
Peaux vertes	2,409	....	23	2,522
Whiskey et esprit de vin.	20	....	....	60
Tabac en paquets.	114	....	....	114

Mouvement des potasses et perlasses du 1er janvier 1885 au 1er août 1885, avec comparaison pour la même période de 1884, suivant le rapport de MM. Dyde et Major, inspecteurs :

	Pots,	Perls,	Total.
En magasin au 1er Janvier 1885	1,456	207	6,663
En magasin au 1er Janvier 1884	1,317	150	1,467
Réceptions—			
Du 1er Janvier au 1er Août 1885	4,3007	149	3,246
Du 1er Janvier au 1er Août 1884	4,099	472	4,571
Diminution dans les réceptions au 1er août 1885			1,325
Expéditions—			
Du 1er Janvier au 1er Août, 1885	3,319	224	3,543
Du 1er Janvier au 1er Août 1884	3,820	199	4,328
Diminution dans les livraisons au 1er juin 1885			795
En magasin.			
Au 1er Août 1885	1,234	132	1,366
Au 1er Août 1883	1,581	129	1,710

L'exportation des bestiaux du port de Montréal, pour la semaine finissant le 1er août, avec comparaison à date comme suit :

Par	Pour	Bœufs.	Moutons.
La Nepigon	Liverpool	194	872
Scandinavian	Glasgow	516	....
Corcordia	Glasgow	454	....
Avlona	Londres	319	....
Lucerne	Londres	424	....
Brooklyn	Liverpool	348	1,145
Rehweider	Sonthampn	249	144
Lake Huron	Liverpool	349	1,160
Total		2,548	3,321
Semaine dernière		2,740	4,561
Semaine corr. en 1884		1,450	6,114
Semaine corr. en 1883		1,020	5,018
Semaine corr. en 1882		1,486	6,358
Semaine corr. en 1881		1,547	1,029
Total à cette date		34,470	22,004
A la même date, 1884		26,403	16,814
A la même date, 1883		27,928	32,121
A la même date, 1882		16,719	32,733

REVUE DE BOSTON.

Boston, 7 août, 1885.

Nous cotons :

Avoines blanches	No 1	43½	à 44
do	2	40½	à 40¾
do	3	90	à 90½
Avoines mélangées		36½	à 36¾
Orge du Canada	No 1	88	à 93
do	1, 6 rangs	86	à 86
do	2, 6 do	70	à 80
do	3, 6 do	78	à 79
Foin—			
De choix		$22	à $23
do du Canada		23	à 24
Bon à moyen		20	à 21
Pauvre		15	à 17
Paille, seigle		22	à 12
do Avoine		11	à 00
Œufs—			
De l'Est		00	à 15
De l'Ouest		12½	à 14

REVUE DE LA SEMAINE.

La semaine financière a été des plus tranquilles et nous n'avons aucun événement important à signaler.

La situation générale s'améliore avec assez de rapidité et tout fait espérer que la saison d'automne s'ouvrira dans de bonnes conditions. L'état des récoltes est des plus satisfaisants et comme, sans ajouter une foi entière aux statistiques américaines, on peut compter sur une reprise sérieuse des exportations, les marchands s'attendent à voir les affaires se relever complétement aussitôt la mise en mouvement des récoltes.

Un des signes les plus rassurants de la situation actuelle c'est la ponctualité avec laquelle les paiements se font. Le caissier d'une de nos banques canadiennes nous disait qu'en ville les échéances sont couvertes ponctuellement à maturité, et qu'en campagne les marchands étaient très satisfaits et que les fermiers étaient dans une position des plus florissantes.

Ces rapports et le sentiment de confiance que l'on sent exister dans notre monde commercial donnent une idée beaucoup plus exacte de la situation dans laquelle nous nous trouvons que toutes les déductions alarmantes tirées des livres bleus.

Nous sommes arrivés, ou à peu près à la fin de notre crise et la meilleure preuve que l'on puisse en donner est la facilité avec laquelle nous avons traversé le calme commercial de ces dernières saisons. Ce calme a été mis à profit par les importateurs et les maisons de gros pour réduire les stocks et diminuer les crédits tant sous le rapport de la durée que sous le rapport du volume.

La Bourse s'est un peu ressentie de la confiance dans l'avenir et les cours ont généralement été en hausse et très fermes. Cette amélioration n'est pourtant pas due au public qui ne se mêle que fort peu des opérations de bourse. Les courtiers dans l'espoir de faire revivre un peu les affaires se proposent de laisser le taux de l'intérêt qu'ils demandent à leurs clients pour les prêts sur valeurs publiques.

Cette réduction n'aura que peu d'effets sur l'importance des ventes, et la Bourse est condamnée pendant encore un certain temps au calme et au recueillement.

En marchandises et en produits nous n'avons que peu de changements à signaler.

ALCALIS, POTASSES ET PERLASSES.

Les réceptions sont faibles, comme toujours à cette époque de la saison. Les potasses premières se sont vendues de $3.80 à $3.90 et les secondes à $3.40. Les perlasses sont tranquilles et nominales.

ÉPICERIES.

Les affaires ne sont pas des plus animées en ce moment, dans le gros, mais les affaires du demi-gros continuent à être aussi satisfaisantes que par le passé.

Les sucres ont notablement baissé pendant la semaine, mais la baisse a été quelque peu enrayée par les achats importants qui ont été faits pendant les derniers jours. Nous cotons les jaunes de 6¼ et les blonds de 4⅝ à 5⅝. Les mélasses sont des plus tranquilles et sans fermeté.

FERS ET FERRONNERIES.

La demande est toujours faible pour les fers en gueuse et nous n'avons que peu de ventes à enregistrer pour la semaine. L'assemblée des fabricants a eu lieu et il a été décidé de continuer les ventes aux prix actuels à l'exception toutefois des gions pour fer à cheval, qui ont été augmentés de 25c par barliet. Les fers blancsont été assez actifs mais sans variation de prix.

Somme toute, le marché en dehors des changements que nous venons d'indiquer est dans la même situation que les semaines précédentes.

GRAINS ET FARINES.

En grains, le marché est dans les mêmes conditions de prix et d'activité que la semaine dernière ; les avis défavorables de la température en Angleterre n'ont eu aucune influence sur les cours de ce continent qui continuent à faiblir.

En farines sur place, il s'est fait quelques bonnes ventes, les meuniers se montrent plus conciliants, désireux d'écouler leur ancien stock avant l'arrivée des nouvelles récoltes. Le mouvement d'exportation vers Terre-Neuve et le bas du fleuve continue à être satisfaisant.

Nous cotons :

Blé roux d'hiver du Canada	$0 92 $0 93
Blé blanc do do	0 91 0 92
Blé de printemps do	0 92 0 94
Pois	0 78 0 79
Avoines	0 35 0 00
Seigle	0 67½ 0 69
Orge	0 50 0 55
Maïs	0 60 0 64
FARINE—	
Patents	$4 50 à $4 85
Supériere extra	4 20 4 25
Extra superfine	4 00 4 10
Fancy	3 80 3 85
Extra du printemps	3 60 3 80
Superfine, brls	3 35 3 50
Can. forte pour boulangers	4 00 4 15
Man. forte pour boulangers	4 00 4 15
Am. forte pour boulangers	4 50 4 75
Fine	3 40 3 45
Middlings	3 20 3 30
Recoupes	3 00 3 05
En sacs, d'Ontario	
Supérieure	2 00 2 05
Extra du printemps	1 90 1 95
Superfine	1 80 1 85
En sac (livrés)	2 25 2 30

BEURRE.

Le beurre se trouve dans une situation analogue à celle qu'on a pu constater pendant ces dernières années et qui n'a pas peu contribué à démoraliser notre marché et à laisser absorber les exportations par les Américains. Les belles qualités sont rares et en demande, alors que les sortes communes ou moyennes sont abondantes et négligées. C'est toujours la même histoire; alors que les beurres sont frais, bons et vendables on les emmagasine dans l'espoir d'une hausse prochaine et on est forcé ensuite de les offrir sur les marchés a des prix ridiculement bas. Les exportations sont faibles, mais les affaires locales ont été assez mouvementées.

Nous cotons :

BEURRE :—

Crémerie, choix	0 18 0 19
Cantons de l'Est do	0 15 0 16
do moyen	0 12 0 14
Morrisburg	0 12 0 15
Brockville	0 13 0 15
De l'ouest	0 12 0 14

FROMAGE.

Le marché est faible et sans fermeté ni stabilité, par suite des avis défavorables de l'Angleterre et de la baisse du cable. La fabrication de juillet est considérable, et opère contre les spéculateurs qui font des efforts pour soutenir le marché en dépit du mouvement à la baisse. A Woodstock, aucune vente n'a été faite sur les derniers marchés et 7¾ a été le plus haut prix offert. A Brockville, la position est encore moins bonne, aucune vente n'a été réalisée et les acheteurs n'ont offert que de 5½ à 7 c. Nous continuons à engager les fabricants à vendre au fur et à mesure de leur production au plus haut cours du moment.

Nous cotons sur place de 7 a 7¼ c., pour les belles sortes et de 5 a 6¼ c., pour les communes.

PROVISIONS.

Les prix sont faibles avec une tendance à la baisse mais le volume des affaires a été beaucoup plus considérable que pendant les semaines écoulées :

Nous cotons :

Lard Mess ancr. par barl	13 25 13 25
Lard Mess do short cut	13 50 13 75
Lard Mess Canadien short cut	13 50 13 75
Bœuf Mess	0 00 15 50
Bœuf sale en tierce	0 00 25 00
Jambons fumés par lbs	0 11 0 11½
Saindoux de l'Ouest, scean	0 09½ 0 10
Saindoux Canadien do	0 09½ 09 00
Lard fumé par lb	0 11½ 00 00
Epaules	0 06½ 06 10
Suif ordinaire clarifié, p. lb	0 07 00 07½

ŒUFS.

Des plaintes nombreuses se font entendre sur l'irrégularité des lots, comme fraîcheur ; les ventes sont faciles de 10 à 13c la douzaine suivant la qualité.

Marché au Foin.

Le vieux foin est devenu très rare et commande des prix élevés, les belles qualités atteignant, jusqu'à $15 les 100 bottes. Le foin nouveau est tranquille de $8 a $11 et la paille est cotée de $5.50 a $7. Le foin presse est rare et coté de $10 a $17 la tonne.

Mouvement des produits

ETAT des recettes et des expéditions par les chemins de fer, du 1 Janv. au 30 Aout 1885, avec un état comparatif des recettes et expéditions pour la période correspondante de 1884 :

	Recettes. 1885	Recettes. 1884	Total des recettes	Expéditions. 1885	Expéditions. 1884	Total expéditions
Grand Tronc	2,115,000	2,116,000	4,231,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000
Pacifique Canadien	1,000,000	1,000,000	2,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000
Chemin de fer du Nord	1,000,000	1,000,000	2,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000
Chemin de fer de Québec	1,000,000	1,000,000	2,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000
Chemin de fer de Québec, Montréal et Ottawa	1,000,000	1,000,000	2,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000
Chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental

FEUILLETON DE LA PRESSE

No. 21.

LA FILLE DE CAÏN

TROISIEME PARTIE

X

(Suite.)

Antoine étouffa un cri.

—Ah !.. fit-il c'est effrayant !.. Vous avez raison ; on dirait des apparitions. Allons dans le jardin, il fait plus clair.

Rose se mit à rire, et fredonna à demi-voix :

Satan ce soir donne un bal magnifique !..

Antoine voulait faire le brave ; du reste l'impression toute momentanée qu'il venait d'éprouver était déjà passée, il serra le bras de la jeune femme :

—Ne parlez pas de Satan, lui dit-il en riant aussi, ce serait un blasphème ; on ne saurait être en enfer chez vous, on y côtoie de trop près le paradis.

—Ah ! bah ! fit-elle en montrant ses dents blanches, qui sait ?.. La Roche Tarpéienne est bien voisine du Capitole !..

Il haussa les épaules.

—Avez-vous fait une gageure, lui demanda-t-il, et voulez-vous m'effrayer ce soir ?.. Je vous avertis que vous n'y réussirez pas. Près de vous je ne crains rien. Mais à propos, je ne vois aucun de vos amis ici. M.. Gervais, ordinairement si fidèle, n'y est pas, M. Duthil non plus, sa jeune femme pas davantage. Voyageraient-ils par hasard ?..

—Rassurez-vous. Je fais comme dans les grands théâtres, je veux donner à mes invités un spectacle varié. Après le souper le décor sera totalement changé, et M. Léon Gervais surveille les derniers apprêts de son œuvre. Vous n'avez peut-être pas remarqué que la serre est fermée, et que nul n'en a encore franchi le seuil. C'est que là il y aura un arrangement tout particulier et que je crois rempli de choses.. émouvantes.. Celui que vous réclamez est donc occupé à me remplacer et veille à ma place à ce que rien ne manque à ce tableau-là.

—Ah !.. Et Irène ?.. et son mari ?..

—Ma fille adoptive est allée chez la duchesse d'A.., où nous étions invités toutes deux. Je l'ai chargée de m'excuser en disant que j'ai quelques amis chez moi. Elle sera de retour sans doute après le souper.

A ce moment, de grands éclats de rire vinrent rompre le calme relatif de la fête.

M. Mothes et M. Pugens n'avaient pu résister à la tentation : on leur avait attaché de gros patins sous les pieds ; des jeunes gens de bonne volonté avaient pris chacun un des deux amis sous le bras, et à leur grande joie ils étaient conduits, eux aussi, sous les sapins couverts de givre.

Mais leur marche, lente d'abord, pleine de précautions et de prudence, s'était accélérée peu à peu.

—Pas si vite ! avait imploré le notaire, pâle d'effroi.

Un autre patineur était arrivé derrière, donnant un nouvel élan au brave homme ; maintenant la course était devenue de l'affolement, on suivait à peine des yeux les deux Gascons et leurs guides.

Par exemple on distinguait très bien leurs bras qui se levaient avec des gestes d'une éloquence indéniable, cherchant à se rattraper, sans y pouvoir parvenir, à tout ce qui passait devant eux ; on entendait encore mieux leurs cris perçants et leurs jurons patois.

Antoine ne put s'empêcher de rire.

—Vieilles bêtes !.. murmura-t-il tout bas.

Vers deux heures du matin, tous les fronts étaient en nage, les plus vaillants tombaient de fatigue.

Rose fit ouvrir à deux battants les portes de la salle à manger brillamment éclairée.

—Madame la comtesse est servie, vint dire le maître d'hôtel.

La table, couverte de vieilles argenterie massive, inondée de lumières et de fleurs, pliant sous le poids des vins les plus exquis et des mets les plus succulents, fut immédiatement entourée avec un plaisir des moins dissimulés.

M. Pugens et M. Mothes avaient oublié leur effroi, et, avec une bonne grâce charmante, ils se moquaient l'un de l'autre.

—Vous avez voulu patiner, docteur, disait l'un, vous n'avez plus rien à désirer, je pense. Si vous n'aviez pas plus d'aplomb devant vos malades, mon cher, diagnostiquant les maladies dans la tête, ou soignant les anthrax, je plaindrais bien sincèrement vos clients.

—Je me disais absolument les mêmes choses, notaire, et je me figurais les dossiers, les donations et les testaments, dansant dans votre étude la sarabande que vous dansiez vous-même tout à l'heure avec vos roulettes sous les pieds. Dieu bibant ! qu'elle physionomie, mes amis !.. je ne l'oublierai jamais.

—Ils se sont vus.... réciproquement, dit Antoine à Rose en riant.

—Puissiez-vous faire bien.... bien longtemps de même chez moi, mes chers amis, fit la jeune femme avec un doux sourire attendri, je le souhaite de toute mon affection pour vous, et je porte un toast à ces vœux-là. A votre santé, docteur ; à votre santé, monsieur Pugens !..

Tous les verres se rapprochèrent et s'entrechoquèrent.

Du reste, l'exercice du skating est très fatigant ; à cela joignez les terrines de Nérac, les fines poulardes truffées, les tranches de chevreuil, les filets de sanglier, et vous aurez une faible idée de la soif inextinguible des convives réunis ce soir-là chez la comtesse d'Argelles.

Mais la cave était bonne. Le marquis de Marestan, toujours si sobre, ne sut pas résister aux œillades provocatrices des poussiéreuses bouteilles de vieux Pomard, de Lur-Saluces, de Clos-Vougeot, de Frontignan, de Margaux et de Pajarète, que Rose mêlait à dessein avec un art infernal.

Lorsque la musique joyeuse, que font, en sautant les bouchons dorés de la liqueur enivrante distillée chez la veuve Clicquot, se fit entendre, Bambochinet, très ému, trouvait la comtesse d'Argelles plus séduisante que jamais.

Elle remplit elle-même son verre du pétillant Ai à la mousse blanche.

—A nos projets ! murmura-t-elle en l'enveloppant d'un long regard.

Sous la flamme blonde qui s'échappait de sa prunelle, le marquis tressaillit. Un rire béat entr'ouvrit ses lèvres et montra ses dents noirâtres.

—Oh ! les beaux yeux ! fit-il en bredouillant légèrement, ils sont en or !....

Il saisit la bouteille au long col, au casque étincelant.

—De cette couleur !.... continua-t-il. Oui, à nos projets !....

Il devint plus tendre.

—A nos amours !.... fit-il plus bas.

Il but encore.

Autour de la table les conversations étaient bruyantes, joyeuses, étourdissantes de gaieté et d'entrain.

—Moi je vous dis que c'était plus amusant au skating, dit un accent des plus reconnaissables.... Il y avait la comédie, ici.... il n'y en a pas eu.

—Notaire, mon ami, répondit une voix des mêmes parages, le champagne te fait perdre la tête et la mémoire avec. Tu as que la pantomime aura lieu après seulement, on t'avait prévenu

—Oh ! il y a une pantomine, s'écrièrent les jeunes femmes frappant leurs petites mains l'une contre l'autre ; quelle joie !.. Est-ce vrai, madame la comtesse ?

—Oui et non. Mes bons amis ont témoigné le désir d'avoir une petite distraction de ce genre, et, comme je ne sais rien leur refuser, j'ai essayé de les satisfaire. Toutefois, j'avais peu de temps devant moi, encore moins d'acteurs de bonne volonté sous la main, alors j'ai imaginé un décor nouveau, et, dans ce décor, une scène de notre pays des landes tout simplement.

Un éclair de raison monta au cerveau de Bambochinet, et dissipa, pendant quelques instants, les fumées de l'ivresse qui commençaient à l'envahir.

Il regarda Rose.

—Quelle scène représentez-vous donc ? demanda-t-il avec une certaine appréhension.

Elle lui envoya son plus doux sourire.

—Vous le verrez tout à l'heure, fit-elle tout bas en remplissant son verre.

Il le repoussa brusquement.

—Je n'ai plus soif, merci ; répondez-moi plutôt.

—Vous ne voulez pas boire à ma santé dit-elle de sa voix profonde et câline. Oh !.... je ne vous croyais pas capable de me refuser. Elle l'enveloppa de son regard de feu.

—A ma santé, reprit-elle, et à..... ce que je rêve !....

Il ne résista plus et vida la coupe pleine.

Rose, de son côté, se rapprocha tout près de lui, pendant que la conversation, un instant généralisée, reprenait de tous côtés, plus basse et plus intime.

—Oui, disait-elle tout bas, j'ai voulu représenter un coin de mon pays, du vôtre aussi. Je l'aime, m'en voulez-vous ? Est-ce que je n'ai pas l'espoir, caché aux yeux de tous, mais profond et indestructible, d'y goûter un amour exclusif, ardent, éternel, un amour à côté duquel toutes les affections, toutes les aspirations, tous les désirs ne peuvent ni se compter ni se parer.

C'est là, au fond de nos landes paisibles, sans témoin, sans distraction étrangère, que je voudrais vivre aux côtés de celui que j'aime, me troublant de sa voix, m'enivrant de son regard, mourant de bonheur sous une seule de ses caresses.

Dans le grand salon, derrière les portes closes, on entendait quelques bruits de marteaux. Antoine perdait la perception de tout ce qui l'entourait.

—A une forêt scandinave, dit Rose plus haut, s'adressant à tous ses convives, je fais succéder une lande gasconne ; les deux pays ne se ressemblent guère, l'un avec ses neiges éternelles, l'autre avec ses fleurs et ses parfums continuels ; mais chacun a son charme, et vous allez pouvoir en comparer les physionomies diverses.

Elle se leva en prononçant ces paroles, et donna ainsi le signal qu'on attendait pour quitter la table.

Mais, au lieu de passer la première, elle s'inclina gracieusement et sortit, en faisant signe aux jeunes femmes d'entrer au salon sans elle.

Celles-ci comprirent et se hâtèrent d'aller admirer les landes de Gascogne, tandis que Rose et le marquis de Marestan demeuraient à causer auprès d'une fenêtre ouverte.

—Vous êtes un peu surexcité, mon cousin, lui dit en effet la comtesse d'une voix affectueuse ; il me semble qu'un peu d'air va vous faire du bien.

—Une seule chose m'enivre et m'apaise tout à la fois, m'énerve et me calme en même temps, lui dit-il en bredouillant un peu, c'est vous, et rien que vous. Que nous soyons ici ou en pleine société, que m'importe, si vous êtes à mes côtés.

Un mystérieux sourire erra sur les lèvres de Rose pendant qu'elle lui abandonnait sa main.

Dans le grand salon, on entendait de joyeuses exclamations, les courses venaient de recommencer.

Comme l'avait annoncé la comtesse d'Argelles, on effet le décor avait changé.

A la place du sinistre et large sapin noir on voyait le beau chêne liège, *las taousias*, comme on dit dans le pays, avec son tronc écorché et sanglant ; au lieu du frêle bouleau, de l'herbe rare et maigre, tuée par le froid, apparaissaient les beaux genêts d'or, les hauts pins élégants et minces à la résine blonde et odorante.

A la neige, à la glace, aux blancs vêtements de la forêt du nord avait également succédé la féconde et riche parure des terres du Midi.

La nuit était sereine, lumineuse et douce ; dans l'atmosphère du salon, de pénétrants parfums habilement combinés donnaient l'illusion de tous les arômes des landes et des bois, alors que la sève monte déjà et circule partout.

La lune, à demi cachée derrière un bouquet de jeunes arbres, baignait le paysage de sa blanche lumière. Sur les gazons, les buissons d'épines noires allongeaient leurs massives silhouettes.

Au loin, au bout de l'horizon on distinguait les coteaux chargés des vignes effeuillées l'été, mais à cette heure encore brunes, maigres et dénudées.

Les jeunes femmes, enchantées de faire de la couleur locale, avaient entouré leurs frais minois du petit capulet rouge des montagnes, et, tout heureuses de se sentir plus jolies, glissaient de plus belle dans la lande gasconne.

—Il paraît que mon idée est trouvée originale, dit Rose au député des landes-Orientales. Entendez les frais éclats de rire. Ne voulez-vous pas voir vous-même si M. Léon Gervais a bien rendu l'aspect général de notre pays d'Armagnac ?

—Déjà ? fit Bambochinet avec regret, je suis si bien auprès de vous.

—Vous êtes aimable. Mais vous me semblez remis, et notre tête-à-tête pourrait être remarqué.

—Que vous importe ?

—Beaucoup. La femme de César ne doit pas être soupçonnée.. Vous devriez être le premier à le désirer. Venez.

Il la suivit : ce mot, dont le sous-entendu ne pouvait lui laisser de doutes, mettait une ivresse nouvelle sur toutes les fumées du Haut-Brion, et sur toutes les mousses du crémant.

En trébuchant légèrement, il arriva dans le grand salon.

—Compliment, dit-il à Rose, il me semble être au Toujà ou à la Castagnère ; c'est parfait.

Un entourdissement plus fort le fit vaciller.

—Vous n'êtes pas solide, fit Rose en riant, prenez garde.

On entendit l'observation de la comtesse d'Argelles, et quelques sourires discrets lui pouvèrent que.. l'émotion du marquis était apparente.

Lui, sentant en effet un certain bourdonnement dans sa tête, lorgnait d'un œil complaisant un grand fauteuil égaré non loin de là, dans l'embrasure d'une fenêtre ; mais Rose, sans paraître remarquer son désir, l'attirait impitoyablement vers le côté opposé des salons.

A cet instant, et comme si l'on n'eût attendu en effet que l'arrivée de la comtesse, les portes fermées de la serre s'ouvrirent à deux battants, et un nouveau site des landes gasconnes apparut subitement.

Le décor était encore plus soigné que ce qu'on avait vu jusque-là, et l'illusion était frappante.

Brusquement, on était transporté en pleine solitude, mais la vraie solitude des bois, remplie de mystère, d'ombre et de silence.

[illegible]

De grosses gouttes de sueur perlaient sur son front, ses cheveux se relevaient tout droits, sa poitrine se soulevait avec un effort des plus pénible.

—La vue continuelle de madame Duthil peut le rendre fou, fit observer le docteur.

—Parlera-t-il quand même ? demanda impitoyablement le peintre.

—A coup sûr l'obsession est trop intense, et certainement les remords sont trop cuisants pour qu'il lui soit possible de se taire.

—Eh bien !.. qu'Irène demeure-là, et.. tant pis pour le coupable !

—Oui, que me veux-tu ? reprit en même temps celui-ci d'une voix haletante, qui se précipitait ou se ralentissait sous la cruauté poignante des souvenirs, mais demeurait toujours distincte et vibrante. Que me veux-tu ?.. Va-t-en venir me reprendre ce nom, cette fortune et ce titre que j'ai tant désirés et tant convoités ?.. ! cela ne sera pas, devrais-je te tuer une deuxième fois pour l'empêcher.

Il s'arrêta et parut écouter quelque voix mystérieuse.

—Assassin !.. fit-il au bout d'un instant. Assassin !.. dis-tu. A qui la faute, si je t'ai assassinée ? Je ne vous voulais pas te tuer, Dieu m'en est témoin. Tu m'as poussé à bout. C'était facile à dire : le devoir !.. l'honneur !.. la loyauté !.. à toi qui étais riche, immensément riche et.. comtesse. D'ailleurs, tout le monde ne s'est-il pas incliné quand même devant le marquis de Marestan, député et millionnaire, tandis que devant le misérable homme honnête, mais pauvre, loyal, mais honni de tous, qui aurait seulement enlevé son chapeau ? Ah ! tout cela sont des mots, il y en a qui m'ont peut-être soupçonné ; eh bien, après ?..

Est-ce qu'on a songé à regarder si les mains du marquis de Marestan étaient teintes de sang ? non, mille fois non, elles étaient trop pleines d'or pour cela. Et tu voulais que je me dépouillasse de ce nom, de cet or qui me faisaient estimable et puissant, de ce titre qui flattait mon orgueil ! Quelle folie eût été la mienne si je t'eusse écouté !..

Léon Gervais ne pouvait plus contenir Rose, qui bondissait ; M. Pugens et M. Eugène Duthil étaient pâles comme des spectres ; de grosses larmes couvraient la figure d'Armand ; seul, peut-être, il pensait à Gilberte.

—Oui, continua le misérable, est-ce qu'on punit les riches, est-ce qu'on est capable de trouver les adroits ? il n'y a que les misérables ou les imbéciles qui vont se jeter dans les pattes de la justice. Mais Antoine Flamarens est plus fort que les autres, lui !.. Oh ! oui, Laurent Flamarens a-t-il jamais soupçonné que j'avais écrit la lettre anonyme le 4 décembre 1851 ? Il n'y avait pas de danger.

Son fils vit, dis-tu ?..

Eh ! je le sais bien ?.. Oui, Vandamme, l'ami de la maison, l'a amené à Amsterdam.

Il n'y est pas mort ; je lui ai cependant enlevé sa fille, mais c'est le vieux que le coup a frappé.. et l'autre en a eu quelques millions de plus, voilà tout. Eh bien ! est-ce qu'il n'avait pas une fortune, lui, ce Noël et un nom, et une autre patrie ? qu'avait-il besoin de venir en France me voler ce que mon oncle me laissait ?..

Il retomba épuisé. Irène, implacable, le toucha du doigt :

—Assassin, répéta-t-elle.

Il se débattit de nouveau et voulut l'éloigner.

—Pourquoi m'as-tu dit que tu avais un deuxième testament du marquis de Marestan ? l'interrogea-t-il avec une exaltation croissante. Tu voulais me dépouiller pour lui, ce démon, mon ennemi mortel et acharné ; tu prétérais un étranger à moi, ton frère. Je te suppliais de me remettre cet acte maudit qui allait me faire plus pauvre et plus malheureux que jamais ; je me suis roulé à tes pieds pour l'obtenir de toi, tu as été impitoyable, tu n'as rien voulu écouter.

C'était une lutte terrible entre nous ; mais, je te le répète, je ne voulais pas te tuer. Oh ! non !.. J'étais venu dans la journée au Toujà ; j'avais mis de l'opium dans la carafe dont Rose et toi buviez l'eau chaque soir ; vous deviez vous endormir alors d'un sommeil profond qui m'aurait permis de chercher dans tous les recoins et de trouver la chose à laquelle je tenais plus qu'à mon sang.

J'avais tout calculé, tout !.... A deux heures du matin, l'effet du narcotique devait être complet ; je me suis habillé comme un paysan ; je suis parti de la Castagnère, laissant ma fille, endormie aussi de la même façon.

Est-ce ma faute si je t'ai rencontrée sur ma route, sortant de chez Castarède le bandit, à une heure du matin ?

Tu t'es d'abord étonnée de ma veste de droguet. Moi, je me suis mis à tes genoux, j'ai pleuré de grosses larmes, des larmes vraies ; je t'ai parlé de ma fille ; je t'ai dit que cet or, que tu voulais me reprendre m'était plus cher que la vie ; l'or, comprends-tu, et le titre !.... Le riche marquis de Marestan !.... Au lieu de cela, tu voulais, que je redevinsse Flamarens, le sale petit usurier de Rozès, le mari de Madeleine Charrins, la folle !.... Bambochinet enfin, après lequel autrefois couraient les gamins de Maremhat, après lequel ils courraient maintenant encore plus fort que jamais ! Rien ne t'a émue ; tu es restée de glace ; tu me regardais avec tes yeux implacables ; tiens !.. comme à présent !.. Oh !.... Jeanne Jeanne !....Donne-moi ce testament ! Où est-il ? je le veux !....Ah ! tu refuses, malheureuse ! tant pis pour toi !..

Il fit le geste de frapper ; son visage, décomposé par la haine, était repoussant.

—Ah ! tu t'accroches à moi, laisse-moi.. que ce sang est chaud !....Mais laisse-moi, laisse-moi donc !.....

Il retomba sur ses oreillers ; Irène ne le quittait pas des yeux. Il y avait dans les prunelles claires de la jeune femme une telle concentration de volonté qu'une sorte de magnétisme s'en échappait. Flamarens ne pouvait se débarrasser de ce regard d'acier ; malgré lui ses yeux demeuraient ouverts fixés sur ceux de madame Duthil.

—Eh bien, que veux-tu encore, tratresse et menteuse ? Tes paroles étaient fausses, et mon meurtre inutile. Je suis allé chez toi, au Toujà, j'ai tout bouleversé : rien, oh ! .... rien. Dans ce secrétaire dont tu portais la clef pendue à ton cou ?.... Des lettres d'amour !.... Je m'en soucie bien !.. Dans ce coffret, des bijoux.. Derrière ce grand portrait qui me raille de ses yeux froids et cruels, rien !.... jamais rien !.....

Et dans cette autre chambre, dans ces placards, dans ces armoires ?..... Rien encore. Ah ! diablesse d'enfer !.... Et cette fille endormie ! cette fille m'a peut-être entendu !.....Non, elle ne bouge pas.

.....

Mais on a remué, les cops chantent l'aube. Ah ! si l'on me voyait avec ma veste déchirée et mes mains sanglantes. Vite, partons !..... Miséricorde ! quelqu'un !.....On ne m'aura peut-être pas reconnu. Marchons vite !....vite !.. plus vite ! Tiens, te voilà ! maudite ! je te retrouve sur ma route ! Tiens !..Tiens !..

Tiens !.. mais crie donc, belle comtesse, atroce menteuse qui dis avoir un testament et qui ne l'as pas !.... Va porter plainte maintenant à ton beau Noël. Dis-lui que c'est moi qui me suis vengé ! mais au fait, qui donc m'accusera ? N'y a-t-il pas là tout près, celui qui endossera le crime, le vieux Castarède !.. le bandit ! Je suis entré chez lui, et à tout hasard j'ai volé son couteau, d'autant plus facilement que à l'heure il était absent, le gredin ; mais n'importe, il n'y aura qu'une voix pour l'accuser, j'en suis sûr, reste donc à sa porte !.....C'est bien ainsi.

Enfin !.....me voilà chez moi !.... mais cette veste !.. qu'en faire ? Où la mettre ? Je ne peux pas la brûler à cette heure ! ce serait trop long !....Une idée !.... Dans le double fond de cette vieille cachette dont nul ne connaît le secret. Et maintenant que je me couche !.. Ah ! je peux dormir, je suis le marquis de Marestan ! .. toujours....

Mais non !.. je ne dors pas !.. je ne dors plus !.. jamais !.. Quelle fatalité !.. Il était en train de mourir, le vieux bandit, il paraît ; lorsque je suis entré dans sa cabane, je n'avais pas distingué sa tête jaune, enfouie dans la paille.. On accuse son fils !.. Au fait, voilà celui qui paiera. Qui le regrettera !.. Moi, je ne vais pas me dénoncer pour le sauver !.... Non !.. D'ailleurs, personne ne m'accuse. Ah ! .. c'est fini, je n'ai plus peur !.. Il est mort! Michel est mort. Rose m'aime !.. Rose, la belle Rose, elle va être ma femme et me donner un fils !.. le comte de Marestan !.. Gilberte ne sera pas jalouse ! .... Pauvre petite Gilberte !..... Je dormirai lorsque je serai le mari de Rose, et l'autre !.. l'autre, il ne voudra pas déshonorer celui dont elle portera le nom, parce qu'il t'aime, Rose, le beau Noël !.. Mais toi !.. pourquoi reviens-tu ! maintenant, tout le monde t'a oubliée !.. Moi, je suis riche !.. Ah ! ah ...

Il était à bout de forces, la syncope le reprit tout à fait.

—Ce n'est pas possible ! s'écria Rose, qui devenait folle de douleur et de rage, je veux lui arracher le cœur de la poitrine avec mes ongles. Ah ! le monstre, l'avez-vous entendu !.. Monsieur Mothes, guérissez-le vite, qu'il ait la sensation du mal que je veux lui faire ?..

Elle avait bondi vers le lit, et ses mains crispées se tendaient vers la face livide de Flamarens tandis que ses yeux d'or brillaient pleins de tant de haine, d'un désir si inassouvi de vengeance et de représailles que M. Mothes eut peur.

—Rose, fit-il avec des sanglots dans la voix, ma pauvre petite Rose, écoute tes vieux amis, calme-toi.

—Me calmer ! écouter n'importe qui !.. Mais vous ne les entendez donc pas là-bas, dans nos landes, ces pauvres voix de détresse, Grâce, grâce ! lui ont-elles dit. Les a-t-il écoutées, lui ? Jeanne !.. combien de coups t'a-t-il donnés que je les lui rende tous !.. O Michel ! pauvre Michel, t'a-t-il fait souffrir ? Que puis-je lui faire, moi, pour lui faire endurer les mêmes tortures ?..

Son crime ?.. je le prouverai ! car la veste existe ; il n'a jamais plus osé la regarder ou la toucher, j'en suis certaine, le lâche !.. Et nous verrons s'il y manque aussi un bouton, à celle-là !.. Je la retrouverai, moi, cette terrible pièce à conviction, dussé-je démolir la Castagnère avec mes doigts. On le tuera aussi, on le vilipendra, on le déshonorera, lui qui en a tué et déshonoré tant d'autres. Mais, ce n'est pas assez, je veux que sa fille en meure de chagrin avant lui ; je veux qu'elle le méprise aussi.

—Pauvre Gilberte !.. murmurèrent M. Duthil et son fils.

Le notaire et le médecin ne protestèrent pas, tant la douleur de cette Rose était vraie, poignante et légitime.

Que lui avait-il laissé, le misérable contre lequel elle criait vengeance ?

M. Mothes, malgré lui, revoyait, à cette heure suprême, le corps rigide de la pauvre Jeanne, étendu sur la grande table du salon, au Toujà ; il entendait vaguement le crépitement de son bistouri incisant ces chairs délicates ; à ces terribles souvenirs, les paroles véhémentes de Rose ne lui semblaient pas trop cruelles.

Seul, Léon Gervais s'approcha de la comtesse d'Argelles, et prit sa main.

—Rose, lui dit-il de sa voix grave et profonde, au nom de la mort de ma mère, au nom de ce que la perte de ma fille m'a fait souffrir, au nom des douleurs que j'ai subies à être renié par mon père, je vous demande la grâce de Gilberte.

Rose frémit. Sa vengeance allait-elle lui échapper ? .. Léon Gervais était peut-être la seule personne à qui elle ne se sentait pas capable de résister.

Gilberte n'est pas un but, dit-elle brusquement, elle n'est qu'un moyen.

—Triste moyen, pauvre Rose, et que vous n'emploierez pas. Que le misérable expie ses crimes, c'est justice et je l'ai désiré, je l'ai voulu autant que vous, vous le savez bien. Mais l'enfant innocente et déjà malheureuse ne sera pas sacrifiée par vous ; non, je ne le veux pas ! La rumeur publique lui apprendra malheureusement l'infamie de son père, hélas !.. Je serai impuissant à lui épargner cette atroce douleur ; cependant, je dois vous l'avouer, je ferai tout ce qu'il me sera humainement possible de faire, pour que sa confiance et la quiétude de son cœur ne soient pas troublées. J'emmènerai Gilberte au loin, au bout du monde s'il le faut ; au retour je lui dirai qu'Antoine est mort ; je ne sais pas ce que j'inventerai, mais la fille de Madeleine ignorera l'infamie de Flamarens, je vous le jure. Agir autrement serait un crime, Rose, et c'est à deux genoux que je vous demande de ne le pas commettre. Au nom de ce que vous avez souffert, madame la comtesse, épargnez cette innocente.

Un sanglot vint mourir sur les lèvres de Léon Gervais.

La comtesse d'Argelles avait croisé les deux mains sur sa poitrine comme pour contenir les battements tumultueux de son cœur ; les paupières à demi fermées, les yeux encore pleins d'éclairs, elle murmura :

—S'il y a là-haut une vérité et une justice, mon sacrifice ne s'accomplira pas, car il n'y a pas de châtiment suffisant pour un tel misérable. Mais, il ne sera pas dit, Noël, que je vous aurai refusé quoi que ce soit ; qu'il en soit fait comme vous le désirez, et que Gilberte ignore tout.. si c'est possible.

Un faible bruit venait de se faire entendre du côté de la porte ; les draperies se soulevèrent lentement, et Gilberte, ou plutôt le spectre de Gilberte, apparut livide et chancelant.

—Que tu as souffert, pauvre Rose, murmura-t-elle, ah !.. mon Dieu !.. je comprends tout, maintenant.. tu as le droit d'être cruelle. Pardon pardon !..

Elle tomba à genoux.

Léon Gervais voulut se précipiter vers elle et l'enlever dans ses bras ; mais devant le geste du peintre, elle se trouva debout soudain, avec ses forces revenues.

—Ne me touchez pas, monsieur le marquis, fit-elle en se reculant, je suis maudite ! Elle s'approcha du lit alors, et considéra le meurtrier de Jeanne avec une expression impossible à rendre. De grosses larmes coulaient sur ses joues plus blanches que du marbre, rien n'était aussi poignant que cette indicible douleur ; elle était si pâle et si défaite qu'on eût dit un cadavre qui eût pleuré.

—Toi !.. murmura-t-elle enfin, toi ! .. je t'aimais tant !..

On eût pu croire qu'elle priait tout bas, ses lèvres remuèrent encore pendant quelques secondes ; enfin elle se retourna, et d'une voix sans inflexions :

—On n'a pas adoré, vénéré, estimé un être au-dessus de toutes choses pendant vingt ans, dit-elle lentement, pour abandonner ainsi en quelques minutes amour, estime et illusions. J'étais là, derrière cette porte entre-baillée, et j'ai tout entendu. Il y a deux heures environ, un ami complaisant a cru devoir me prévenir que mon père venait de se trouver subitement indisposé ; je suis accourue. Aucune de ses paroles ne m'a échappé ; elles sont toutes descendues au fond de mon cœur et de ma conscience, j'ai tout compris ! .. Mais je doute encore de sa culpabilité. Oui, le délire terrible, auquel il est en proie, peut bien avoir dénaturé toutes ses idées, comme il lui a enlevé la perception de ce qui l'entoure. Pour moi, ces horribles aveux ne sont ni les confidences d'un assassin, ni le cri d'une conscience bourrelée, ils sont les divagations d'une fièvre intense, voilà tout.

Et comme Rose, véhémente et emportée, allait lui adresser quelque terrible argument :

—Je vous en prie, madame la comtesse, continua Gilberte, avec un très grand air de dignité ; ne me contredites pas. Je vous ai assuré que rien ne m'avait échappé, mais je veux garder jusqu'au dernier moment l'espérance que tout cela n'est qu'un horrible cauchemar.

Cependant, rassurez-vous, je ne veux pas conserver un doute sur l'honneur de mon père ; cette chose est au-dessus de mes forces et me tuerait ; aussi, ce soir même, avant si je le puis, je partirai pour la Castagnère ; je trouverai cette armoire dans laquelle vous voulez fouiller, c'est moi qui l'ai demandé son terrible secret, et.... je vous jure de vous dire la vérité au retour. Du reste, je n'accomplirai pas seule ce que je regarde comme un devoir ; M. Eugène Duthil m'accompagnera et me servira de témoin.

Le maire de Saint-Mézard consentit à ce que lui demandait mademoiselle Flamarens ; il aimait beaucoup Gilberte, et, dans ce moment, il la plaignait si sincèrement qu'il eût certainement donné sa vie pour épargner à la jeune fille cet atroce désespoir de découvrir la culpabilité de son père.

XII

Le voyage de Gilberte fut une de ces routes douloureuses où, à chaque pas, on laisse une parcelle de son cœur et un lambeau de sa vie.

M. Duthil n'osait interrompre ses silencieuses méditations. Qu'eût-il pu lui dire, en effet ?.... Qu'Antoine n'était pas coupable ?.... Que le véritable, le seul assassin de Jeanne était celui dont la tête avait roulé sous le sanglant couperet de la justice, sur la place publique de Saint-Mézard ?

Non, le brave homme n'avait jamais menti, et même à cette heure, il aimait mieux laisser Gilberte pleurer en silence que de dire une chose que sa conscience n'eût pas approuvée.

Cependant mademoiselle Flamarens, dans son désespoir, sentait au fond d'elle-même tressaillir encore une secrète illusion chèrement caressée.

Était-il possible que ces horribles paroles, échappées pendant la fièvre et le délire, des lèvres de son père, fussent l'expression exacte de la vérité ?....

Comme elle l'avait dit à Rose, on ne renonce pas en quelques secondes au culte et à l'amour d'une vie entière. Pour croire à la culpabilité d'Antoine, il lui faudrait une réalité bien frappante, une preuve bien évidente. Or, cette preuve allait-elle la trouver ?.... Comme elle espérait que non !.... Comme elle se rattachait à cette idée que Rose, Léon Gervais, Armand Duthil lui-même, s'étaient trompés. Comme elle se répétait que le bouton de corne trouvé dans la main crispée de Jeanne avait bien été arraché à la veste de Michel, et pas à une autre !

Le chemin de fer marchait lentement à son gré. Plus lentement encore roula la voiture qui vint chercher les voyageurs à Agen pour les transporter dans les Landes.

La jeune fille n'avait rien mangé depuis son départ de Paris ; son estomac, contracté, se refusait à prendre tout aliment.

Pâle, les yeux gonflés de larmes, la tête brûlante, inclinée sur ses mains, elle ne pensait qu'à une chose, à cette armoire de la Castagnère dans laquelle le marquis prétendait avoir déposé ses vêtements sanglants.

A une confiance illimitée dans l'honneur de son père, à un espoir sans nom, succédaient, la seconde d'après, des crises terribles de découragement et presque de folie.

—Ce n'est pas possible, murmurait-elle tout bas.

Et au bout de quelques minutes, elle se prenait à ajouter :

—J'en mourrai.

Enfin la maison de la pauvre Madeleine apparut toute blanche au milieu de sa parure de marronniers déjà couverts de belles feuilles nouvelles. Elle riait au soleil sous les rayons d'un tiède soleil de février.

La riche terre de Gascogne se faisait belle et féconde aux premiers baisers du printemps hâtif ; dans les landes, la verdure nouvelle escaladait tous les talus, toutes les pentes, tous les revers des fossés ; la sève éclatait en bourgeons, l'odeur du renouveau embaumait l'air et étreignait le cœur.

La nature recommençait l'éternelle fête de la joie et du travail ; seule, l'âme de Gilberte demeurait pleine d'ombres et de deuils, broyée qu'elle était par une douleur intraduisible.

Avec quelles angoisses elle monta les marches de ce petit perron qui la menait chez elle. *Chez elle* :.. c'est-à-dire dans le nid inviolable où elle avait tant désiré revenir pleurer son rêve évanoui et son amour perdu. Ce nid, dont les murs familiers avaient abrité son enfance et devait, lui semblait-il, conserver assez de puissance et de douceur pour la consoler et l'apaiser !.. Que lui gardait elle, grand Dieu !.. cette petite maison où sa mère était morte ! quel terrible secret ce pauvre sanctuaire allait-il lui révéler ?..

—O chère demeure, pensait-elle avec de grosses larmes ; j'espérais recevoir de toi un repos si absolu, et si parfait, et c'est toi qui, peut-être renfermes mon déshonneur et mon désespoir.

On arrivait. Mademoiselle Flamarens se retourna vers son vieil ami.

—C'est ma vie ou ma mort qui est là-haut, dit-elle avec une voix tellement changée que le pauvre homme sentit sa figure se couvrir de larmes.

C'est que, à la conviction absolue qu'Antoine était coupable, s'ajoutait en lui la certitude que Gilberte ne survivrait pas à sa triste découverte.

Deux jours entiers cependant il crut que cette horrible souffrance allait être épargnée à la jeune fille.

Mademoiselle Flamarens avait bouleversé sa maison de fond en comble, et rien ne s'était encore montré à ses regards inquisiteurs.

Un radieu espoir remplissait son âme.

—Ah ! s'écria-t-elle, ne pouvant plus contenir son bonheur ; vous le voyez, mon ami, il n'y a rien, rien !.. Pas de double fond à une seule armoire, je les ai toutes palpées et sondées moi-même. Mon père était fou !.. mais je le savais bien, moi, est-ce qu'il pouvait être coupable !..

M. Duthil hocha la tête, et ne troubla d'aucune parole méchante la joie de Gilberte. Si le sort, ordinairement si impitoyable, se contentait du pauvre innocent qui dormait à côté de Jeanne, pourquoi lui donner une nouvelle victime quand il ne la réclamait pas ?....

On devait repartir le lendemain ; la jeune fille était heureuse, pleinement heureuse.

—Chère maison, disait-elle tout haut, les yeux pleins de larmes d'attendrissement, je reviendrai vivre et mourir à l'abri de tes vieilles murailles bien-aimées. Tu es fidèle et bonne, tu ne m'a gardé ni piéges, ni douleurs, toi, je te bénis !

Cependant le soir, un souvenir instantané passa comme un éclair dans la tête de Gilberte.

—Nourrice, interrogea-t-elle tout à coup en se retournant vers la vieille bonne qui les servait tous deux à tables, M. Duthil et elle, ne te souviens-tu pas que mon père serrait autrefois son argent dans un endroit secret de sa chambre à coucher ?

Pauline rougit sous les rides profondes qui sillonnaient son visage en tous sens.

—Est-ce que vous voulez le voler, mademoiselle ? fit-elle en essayant de rire.

Gilberte devint blanche comme un fantôme.

Il y avait encore un coin ignoré qu'elle n'avait ni vu ni visité. Ah !.. Un instinct infaillible lui dit tout à coup : " C'est là qu'est la preuve du crime ! "

Elle se leva comme poussée par un ressort.

—Pauline dit-elle avec un de ces accents auxquelles on ne résiste pas, je cherche une pièce importante depuis deux jours. Mon père ignore ma présence ici, mais de ma découverte dépend son honneur à lui, et peut-être ma vie à moi : M. Duthil va te dire si ce que je t'affirme n'est pas la vérité. Ne me cache rien.

La vieille se sentit toute remuée des larmes et de la douleur de celle qu'elle avait nourrie.

—Venez, dit-elle simplement.

Elle prit une lampe et marcha la première.

Gilberte tournoya sur elle-même, et porta les deux mains à son front ; elle ne pouvait plus pâlir.

Mais subitement, faisant appel à tout son courage :

—Allons, fit-elle en s'appuyant sur le bras du vieillard ; il le faut.

Ils montèrent tous trois dans la chambre d'Antoine, qui avait été autrefois habitée par M. Charrins, le père de Madeleine.

—Feu le pauvre monsieur, recommença Pauline, avait la confiance de tout le pays. De fort loin, les gens lui portaient leur argent à placer quand il venait passer quelques jours à la Castagnère. Pour ne pas être exposé à se voir voler lorsqu'il sortait, il